

assemblée générale ordinaire 16 juin 2018 Chatenay-Malabry documents préparatoires





sommaire

PROCÈS-VERBAL AG ORDINAIRE DU 17/06/2017	p. 3
PROCÈS-VERBAL AG EXTRAORDINAIRE DU 24/03/2017	p. 15
RAPPORTS DES COMMISSIONS (SAISON 2017-2018)	p. 19
Rapport moral	p. 20
Rapport de la commission d'organisation des compétitions	p. 21
Rapport de la commission d'arbitrage	p. 24
Rapport de la commission de discipline	p. 36
Rapport de la commission des réclamations et litiges	p. 37
Rapport de la commission des statuts et de la règlementation (CMCD / équipements)	p. 39
Rapport de la commission communication & marketing	p. 40
PROJETS DES COMMISSIONS (SAISON 2018-2019)	p. 42
Projet de la commission d'organisation des compétitions	p. 43
Projet de la commission d'arbitrage	p. 70
Projet de la commission des statuts et de la règlementation (CMCD + statuts)	p. 71
DOSSIER FINANCIER	p. 77
Résultat comptable de la ligue Île-de-France (excercice 2017)	p. 78
Note de synthèse du résultat 2017 de la ligue Île-de-France	p. 84
Projet de budget 2018 de la ligue Île-de-France	p. 86
Note de présentation du budget 2018 de la ligue Île-de-France	p. 87
Tarifs licences 2018-2019	p. 89
Tarifs généraux 2018-2019	n 90

Nota bene : les données des commissions techniques (dont pôles espoirs), développement et formation (qui ne se votent pas) font l'objet d'une publication séparée envoyée ultérieurement.







PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2017 À CHATENAY-MALABRY

LES CLUBS DU COMITÉ DE PARIS (75) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

6 clubs sur 8 soit 53 voix sur 61 possibles

CSM Finances	6 voix	Paris UC	10 voix	Stade Français	5 voix
Martigua SCL	6 voix	Paris SC	13 voix	Paris HB	13 voix

> 2 clubs du comité de Paris absents, soit 8 voix

US Métrolitaine des Transports	4 voix	Paris 18 ^e	4 voix	
--------------------------------	--------	-----------------------	--------	--

LES CLUBS SPORT EN ENTREPRISE (CORPO.) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

1 clubs sur 10 soit 2 voix sur 11 possibles

AS Bon Conseil 2 voix

▶ 9 clubs Sport en entreprise (corpo.) absents, soit 9 voix

ASC BNP Paribas	1 voix	IBM Paris HB	1 voix	AS Banque de France	1 voix
Accenture Solucom HBC	1 voix	Barjots ESSEC Team	1 voix	Rondelle HBC	1 voix
ESCP Europe HB Alumni	1 voix	Ponts HB Vieux	1 voix	Audencia Alumni	1 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE (77) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

24 clubs sur 42, soit 147 voix sur 220 possibles

Avon SC	7 voix	Le Mée Sports	7 voix	AS Chelles	6 voix
Coulommiers HBC	5 voix	US Lagny	7 voix	CS Meaux	7 voix
US Melun Dammarie	6 voix	CS Monterelais	7 voix	UMS Pontault-Combault	8 voix
Torcy HB MLV	6 voix	US Vaires EC	6 voix	USM Villeparisis	5 voix
HBC du Loing	4 voix	HBC Thierrypontain	5 voix	Cesson Vert St-Denis HB	7 voix
HBC Noisiel	4 voix	ASM Jouarre	7 voix	HBC La Thérouanne	4 voix
HBC Serris VE	8 voix	Sénart AHB	12 voix	HB Brie 77	13 voix
Courtry HB 77	2 voix	HBC Cannes-Écluse	3 voix	USM Perthes-en-Gatinais	1 voix

▶ 18 clubs du comité de la Seine-et-Marne absents, soit 73 voix

AS Balneolitaine	2 voix	Clayes-Souilly Sportif	6 voix	US La Grande Paroisse	3 voix
USJM Mitry-Mory	5 voix	HBC Nangis	9 voix	Ent. Roissy-Ozoir	10 voix
SC Gretz-Tournan	4 voix	US Chatelet-en-Brie	4 voix	HBL Fontenay-Trésigny	4 voix
HBC Campésien	4 voix	AS S ^t -Mard	3 voix	CS Quincy-Voisin	3 voix
Ourcq HBC	4 voix	AS Marolles	1 voix	Provins HBC	3 voix
Mormant Ass. HB	5 voix	La Ferté Gaucher HB	2 voix	Juilly HBL	1 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DES YVELINES (78) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

13 clubs sur 40, soit 93 voix sur 215 possibles

CLOC Achères	7 voix	Cellois HB	5 voix	Le Chesnay YHB	8 voix
Élancourt-Maurepas HB	7 voix	AS Montigny-le-Bx	9 voix	Plaisir HBC	7 voix
AS Poissy	9 voix	Versailles HBC	7 voix	US Le Pecq	5 voix
Houilles-Le Vésinet-Carrières HB	9 voix	TS Vicinois 88 HB	6 voix	HBC Conflans	10 voix
Limay HBC 78*	4 voix				

27 clubs du comité des Yvelines absents, soit 122 voix

AS Mantaise	6 voix	CA Mantes-la-Ville	5 voix	HBC Beynes	5 voix
Aubergenville HB	3 voix	AS Bonnières	5 voix	HB Bougival	4 voix
AO Buc	3 voix	USM Les Clayes-/s-Bois	6 voix	AS St-Cyr/Fontenay HB 78	6 voix

CO Gargenville	4 voix	US Houdan	6 voix	HB Bois-d'Arcy	4 voix
AS Louveciennes	4 voix	US Maisons-Laffitte	5 voix	Rambouillet Sports	5 voix
US S ^t -Arnoult	2 voix	HBC Vélizy	6 voix	ES Le Perray	4 voix
Triel HBC	5 voix	USHB Vernouillet/Verneuil	7 voix	HB Maulois	3 voix
Guyancourt HB	4 voix	ASC Trappes	4 voix	CSM Rosny	2 voix
AS Sartrouville	4 voix	AS HB Les Mureaux	6 voix	St-Germain HB	4 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DE L'ESSONNE (91) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

22 clubs sur 41, soit 135 voix sur 219 possibles

Massy EHB	10 voix	St-Michel Sport	8 voix	ES Montgeron	7 voix
AL Brétigny	7 voix	Bondoufle ACCE	6 voix	ES Brunoy	7 voix
HB Étampois	6 voix	SCA 2000 Évry	5 voix	Gif HBC	7 voix
AS Marcoussis	4 voix	Morsang-Fleury HB 91	9 voix	US Palaiseau	9 voix
S ^{te} -Geneviève Sports	5 voix	Savigny HB 91	12 voix	CO Les Ulis	3 voix
TU Verrières-le-Buisson	6 voix	AS Villebon-Longjumeau	6 voix	ES Viry-Chatillon	4 voix
Val-d'Hyerres	4 voix	HBC Lisses	6 voix	HBC Villabé	2 voix
Les Portes de l'Essonne HB	2 voix				

▶ 19 clubs du comité de l'Essonne absents, soit 84 voix

AS Corbeil-Essonnes	5 voix	HBC Dourdan	5 voix	Draveil HB	6 voix
AS Égly	4 voix	HBC Val-de-Seine	9 voix	H Mennecy VE	7 voix
US Ris-Orangis	3 voix	E. Igny-Vauhallan HB	5 voix	CH Angerville	2 voix
ES Breuillet	1 voix	AS Itteville	5 voix	HBC Limours	6 voix
CO Crosne	3 voix	USO Athis-Mons	4 voix	HBC Coudraysien	5 voix
AS St-Germain-lès-Arpajon	3 voix	AS Nozais	1 voix	Épinay-Villemoisson HBC	5 voix
Ballancourt VE HB	5 voix		'		<u> </u>

LES CLUBS DU COMITÉ DES HAUTS-DE-SEINE (92) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

16 clubs sur 24, soit 115 voix sur 164 possibles

AC Boulogne-Billancourt	10 voix	ES Colombienne	7 voix	ASV Chatenay-Malabry	10 voix
HBC Antony	10 voix	COM Bagneux	3 voix	Bois-Colombes Sports	11 voix
Chaville HB	6 voix	Clamart HB	5 voix	Courbevoie HB	9 voix
AS Fontenay-aux-Roses	7 voix	AS Meudon	7 voix	CSM Puteaux	5 voix
Rueil AC	9 voix	Issy-Paris Hand	8 voix	Ville-d'Avray HB	4 voix
HBC Vaucresson	4 voix				

▶ 8 clubs du comité des Hauts-de-Seine absents, soit 49 voix

Asnières HBC	5 voix	CS Clichy	3 voix	USM Malakoff	9 voix
HBC Suresnes	6 voix	Stade de Vanves	7 voix	Levallois SC	9 voix
Issy HB Masc.	6 voix	ES Nanterre	4 voix		,

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-SAINT-DENIS (93) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

13 clubs sur 27, soit 88 voix sur 147 possibles

AS Bondy	7 voix	HBC Livry-Gargan	9 voix	Montreuil HB	8 voix
Noisy-le-Grand HB	8 voix	Aulnay HB	7 voix	Blanc-Mesnil Sport	8 voix
HBC du Bourget	5 voix	Montfermeil HB	7 voix	SO Rosny-/s-Bois	5 voix
ES Sevran	3 voix	Tremblay-en-France HB	7 voix	Villemomble HB	10 voix
USM Audonienne	4 voix				

▶ 14 clubs du comité de la Seine-Saint-Denis absent, soit 59 voix

HBC Gagny	7 voix	CM Aubervilliers	8 voix	AC Bobigny	3 voix
AS Drancy	2 voix	HBC Neuilly-s/-Marne	3 voix	Neuilly-Plaisance Sports	5 voix
HBC Noiséen	3 voix	AS Pierrefitte	3 voix	La Dionysienne HB	6 voix
Section Raincéenne HB	2 voix	HBC Romainville	6 voix	Lilas Pré HB	4 voix

Villepinte HBC	5 voix	Bagnolet HBC	2 voix	Ī
VIIIEDITTE LIDC	JVUIX	Dayriolet FIDC	2 VOIX	1

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-DE-MARNE (94) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

23 clubs sur 33, soit 147 voix sur 193 possibles

US Alfortville	10 voix	US Créteil	11 voix	CSA Kremlin-Bicêtre	7 voix
AS S ^t -Mandé	9 voix	Stella Sports St-Maur	10 voix	Réveil de Nogent	6 voix
US Ormesson	4 voix	SC Choisy-le-Roi	4 voix	US Fontenaysienne	6 voix
CA L'Haÿ-les-Roses	8 voix	ASA Maisons-Alfort	6 voix	Ent. Plesséenne	5 voix
ES Sucy	6 voix	CS Valenton	5 voix	Villiers EC	9 voix
Villeneuve-le-Roi HB	3 voix	ES Vitry	9 voix	Ass. St-Maurice-du-Perreux	3 voix
Thiais HBC	5 voix	RSC Champigny	6 voix	Marolles HB	5 voix
Joinville HBA	5 voix	CHB Bry	5 voix		

9 clubs du comité du Val-de-Marne absent, soit 46 voix

US Ivry	10 voix	CA Boissy	4 voix	CSM Bonneuil	4 voix
HBC Cachan	5 voix	US Villejuif	5 voix	CO Chennevieres	3 voix
La Caudacienne	4 voix	HBC Arcueillais	7 voix	Élan Chevilly-Larue	4 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-D'OISE (95) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

19 clubs sur 28, soit 117 voix sur 152 possibles

COM Argenteuil	7 voix	HB S ^t -Brice 95	5 voix	CSM Eaubonne	6 voix
HBC Arnouville-lès-Gonesse	5 voix	HB Goussainville	5 voix	Stade Montmorency/Deuil/Enghien	7 voix
HVO HB L'Isle-Adam/Persan	4 voix	Ass. Roissy HB95	5 voix	St-Gratien/Sannois HBC	8 voix
HBC St-Leu/Taverny	7 voix	AS St-Ouen-l'Aumône	8 voix	HBC Soisy-Andilly-Margency	7 voix
FB2M	9 voix	Montmagny HB	4 voix	Avenir de Survilliers	5 voix
HBC Villiers-le-Bel	5 voix	HBC du Parisis	7 voix	Hand'Fosses Marly	3 voix
Cergy HB	10 voix				

9 club du comité du Val-d'Oise absents, soit 35 voix

HBC Franconville	7 voix	HBC Sannois	3 voix	HBC Beauchamps	3 voix
US Ézanville-Écouen	6 voix	Ass. Marinoise	4 voix	ASC Cormeillais	3 voix
CM Garges	4 voix	Magny HBC	3 voix	Pontoise HBC	2 voix

Le quorum de 897 voix sur 1382 possibles et 137 clubs présents sur 252 attendus étant atteint à 10h00, le président déclare la 1^{re} assemblée générale ordinaire de la ligue Île-de-France de handball ouverte.

Le secrétaire général remercie les participants de leur patience, salue Monsieur Alain Koubi vice-président de la FFHandball de sa présence et lui passe la parole.

Alain Koubi souhaite à toutes et tous une bonne assemblée générale.

ALLOCUTION DE GEORGES POTARD:

La nostalgie, cette résistance à l'irréversibilité disait Vladimir Jankélévitch, ne doit plus nous envahir.

Après ces premiers mois à travailler ensemble pour un territoire unique du handball francilien, je note au passage que pour l'instant la résolution de l'équation ligues IFE + PIFO = ligue IDF, s'est passée sans heurts notables, si ce n'est le retrait prématuré du terrain par quelques dirigeants s'étant estimés désapprouvés par leurs clubs alors qu'il ne s'agissait là que de l'expression de la démocratie. Nous avons vécu cette première étape comme celle de l'apaisement pour ceux qui doutaient encore.

Je crois que pour l'immense majorité d'entre nous, nous sommes résolument entrés dans une ère de partage de nos destinées, de tout notre avenir commun, nous tous, ligue, comités et clubs de quelque niveau et horizon géographique que ce soit. Il va se traduire par l'adoption du premier budget de notre association nouvelle donne.

Nous avons pu, sans trop de dégâts, aller à marche forcée vers l'homogénéisation d'une grande partie de nos tarifs, par l'alignement de ceux de l'ex-ligue IFE sur ceux de l'ex-ligue PIFO. Nous nous sommes abondamment expliqués sur ce point pendant la campagne menant à l'AG élective de fin février dernier. Je dois dire que certains bons esprits nous conseillaient, benoitement à l'époque, sur ce point de moyenner, c'est-à-dire de diminuer partiellement les tarifs Est et d'augment d'augmenter parallèlement ceux de l'Ouest d'un montant identique, pour trouver un juste milieu. Je me suis nettement opposé dès le départ à ce que des clubs fassent les frais de cette opération et je crois, que bien aidé par le développement de nos associations sportives elles-mêmes, accueillant quelques milliers de licenciés de plus que précédemment incités à pousser la porte d'entrée de nos salles par les excellents résultats de nos représentations nationales et la qualité de l'accueil de nos associations sportives, nous arrivons à avancer sans casse.

Restons prudents, car nous ne devons pas ignorer que lors de la prochaine rentrée de septembre 2017 nous pourrions assister à un reflux avec un recul espérons-le raisonnable des inscriptions nouvelles. Et quelques abandons.

En tous cas, mes remerciements vont aussi aux clubs ex-Ouest d'accepter ce deal qui nous permet, sans diminution de nos différents chantiers de formation et de développement, de continuer à aller de l'avant, ce qui est un minimum pour une ligue qui est la plus importante du handball français forte de ses 50 000 licenciées et licenciées. S'il y avait besoin de passer un peu de baume, je rappellerai au passage que la part ligue des tarifs ex Ouest n'ont – mis à part un demi-euro en 2015 – pas bougé d'un centime depuis 2013. Quatre ans déjà!

Nos clubs ex-Est ne seront pas oubliés dans ces remerciements d'accepter de ne pas résister à quelques changements, notamment dans des processus de facturation qui, quoiqu'il en soit au final, vont vers le bien de tous, dans le sens d'un allègement de leur trésorerie et constituent une contrainte administrative bien légère au regard des quelques cent mille euros qui leur seront rendus collectivement sur le coût de leurs licences. Nous sommes bien là dans une approche gagnants/gagnants en visant un seul but : l'intérêt général de notre discipline en Île-de-France.

Nos commissions se mettent en ordre de marche, la répartition des missions entre les différents membres du personnel va se terminer. Le regroupement des équipes est entamé.

L'activité institutionnelle est bien engagée, avec une bonne douzaine de réunions du bureau directeur, 2 du CA et autant de notre comité directeur, sans compter celles de nos commissions, et celles sur les mêmes thèmes qui se déroulent dans nos comités et à l'intérieur de nos clubs. À l'extérieur aussi d'ailleurs, avec nos partenaires institutionnels de tous bords, au niveau local, régional et national. Je pense aussi à toutes ces populations de joueurs, de techniciens, d'arbitres, de dirigeants de clubs qui continuent leur mouvement d'excellence pour faire vivre notre handball.

Mises bout à bout, ces minutes prélevées par chacun sur sa liberté représentent des centaines d'heures de bénévolat de tout acabit, des jours et des jours d'actions pour le bénéfice des autres qui traduisent bien la vitalité de nos organisations. C'est le sang du handball qui coule dans les veines de notre société, enrichissant ce lien social dont nous avons bien besoin dans ces périodes pas toujours faciles pour nombre de nos concitoyens.

Créer du lien, faire preuve d'empathie, s'intéresser aux autres, informer et communiquer. Nos canaux de dialogue se développent : une bonne douzaine, déjà, de notre journal hebdomadaire, notre nouveau site internet dont nous allons montrer dans quelques instants les premières pages et qui est quasiment opérationnel, le Facebook de notre ligue qui dévore les informations pour nous permettre de rester ensemble autour de nos projets.

Alors tout va bien?

Voire car, comme pour nos clubs, on enregistre un désengagement de certains de nos supporters institutionnels traditionnels, et pas qu'un peu! Subir un recul brutal de 60 000 euros sur nos subventions n'ira pas sans le redéploiement de certaines de nos actions. Mais, nous tous ensemble nous tiendrons le cap, comme l'ont tenu tous nos clubs qui ont obtenu des accessits et des premiers prix à tous niveaux. Une montée en division supérieure de quelque niveau que ce soit, constitue toujours pour les intéressés une grande satisfaction de voir ainsi récompensé le devoir accompli. C'est sans contexte une fierté d'obtenir ainsi une évaluation très positive de son travail gratuit. C'est sans doute ainsi que, légitimement, nos amis du Tremblay-en-France HB et du Massy EHB vivent leur accès au paradis des handballeurs.

Je nous souhaite une bonne et excellente AG, positive, constructive, riche d'échanges dans notre intérêt commun bien compris.

Le Secrétaire Général de la ligue reprend la parole. Il présente au vote de l'assemblée la validation du procès-verbal de l'assemblée générale élective du 25 février 2017

- P. Pudelko, président du comité du Val-de-Marne signale que le HBC Fresnes, contrairement à ce qui est indiqué dans ce compterendu, n'était pas présent.
- > Le PV définitif sera rectifié
- ➤ Vote n°1 : adoption du PV de l'AG du 25 février soumise au vote de l'assemblée.
- · 132 votants, 129 votes, 864 voix, 771 exprimés
- Pour : 771 (89,2 %) => validé
- · Contre: 0
- Abstention: 93 (10,8 %)

Le secrétaire Général présente ensuite, après son rapport moral, les rapports d'activité des différentes commissions.

RAPPORT MORAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- Pas de question
 - ➤ Vote n°2 : Adoption rapport moral
 - 132 votants, 128 votes, 864 voix, 769 exprimés
 - Pour : 769 (89,0 %) => validé
 - Contre: 0
 - Abstention: 95 (11 %)

RAPPORTS DES COMMISSIONS:

COMMISSION TERRITORIALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

- - ➤ Vote n°3 : Adoption rapport COC
 - 132 votants, 128 votes, 864 voix, 785 exprimés
 - Pour : 769 (89,0 %) => validé
 - Contre: 16 (1,9 %)Abstention: 79 (9,1 %)

COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE

- Un président de club du Val-de-Marne s'est étonné de ne pas voir l'école d'arbitrage de son club distingué alors qu'ils formaient des Juges arbitres jeunes.
- > Cette année les modalités ont changé et il y avait une date limite d'envoi à la fédération. Philippe Pudelko a pris la parole sur le sujet et a expliqué qu'ils ont échangé au sein du CA du comité 94 et qu'ils avaient rattrapé les dossiers pour rectifier le problème.

➤ Vote n°4: adoption rapport CTA

132 votants, 128 votes, 864 voix, 750 exprimés

• Pour : 726 (84,0 %) => validé

Contre: 24 (2,8 %)Abstention: 114 (13,2 %)

COMMISSION TERRITORIALE DES JEUNES ARBITRES PIFO

Pas de question

➤ Vote n°5 : adoption rapport CTJA PIFO

132 votants, 129 votes, 864 voix, 730 exprimés

• Pour: 714 (82,6 %) => validé

Contre: 16 (1,9 %)Abstention: 134 (15,5 %)

COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE

d Pas de question

➤ Vote n°6 : adoption rapport CTD

132 votants, 129 votes, 864 voix, 795 exprimés

Pour : 753 (87,2 %) => validé

Contre: 42 (4,9 %)Abstention: 69 (8 %)

COMMISSION TERRITORIALE DES RECLAMATIONS ET LITIGES

Pas de question

➤ Vote n°7 : adoption rapport CRL

132 votants, 129 votes, 864 voix, 803 exprimés

• Pour : 777 (89,9 %) => validé

Contre: 26 (3 %)Abstention: 61 (7,1 %)

COMMISSION TERRITORIALE DES STATUTS ET DES REGLEMENTS

> Pour des problèmes d'équité entre les clubs des deux ex-ligues (gommer les différences entre les deux règlements), il a été décidé d'appliquer une année blanche (saison 2016-2017) pour la CMCD. Pas de question

➤ Vote n°8: adoption rapport CSR PIFO

• 132 votants, 129 votes, 864 Voix, 798 exprimés

• Pour : 737 (85,3 %) => validé

Contre: 61 (7,1 %)Abstention: 66 (7,6 %)

COMMISSION TECHNIQUE (ne se vote pas)

Pas de question

TRÉSORERIE FINANCES

- > Présentation des comptes de l'ex-ligue PIFO
- ₱ Pas de remarque

➤ Vote n°9 : approbation comptes 2016 ex-ligue PIFO

133 votants, 131 votes, 871 voix, 685 exprimés

• Pour : 680 (78,1 %) => validé

Contre: 5 (0,6 %)Abstention: 186 (21,4 %)

> Présentation des comptes de l'ex-ligue IFE

d Pas de remarque

➤ Vote n°10 : approbation comptes 2016 ex-ligue IFE

133 votants, 131 votes, 871 voix, 646 exprimés

Pour : 573 (65,8 %) => validé

- Contre: 73 (8,4 %) - Abstention: 225 (25,8 %)

- > Présentation des comptes de l'AHF
- d Pas de remarque

➤ Vote n°11 : approbation comptes 2016 AHF

· 133 votants, 127 votes, 871 voix, 613 exprimés

• Pour: 600 (68,9 %) => Validé

Contre: 13 (1,5 %)Abstention: 258 (29,6 %)

➤ Vote n°12 : approbation du solde du résultat 2016 en réserves

• 133 votants, 131 votes, 871 voix, 717 exprimés

• Pour: 708 (81,3 %) => validé

• Contre: 9 (1 %)

• Abstention: 154 (17,7 %)

➤ Vote n°13 : proposition de donner quitus aux trésoriers

133 votants, 130 votes, 871 voix, 802 exprimés

Pour : 802 (81,3 %) => validé

Contre: 0 (0 %)Abstention: 69 (7,9 %)

Georges Potard, avant de passer aux projets, rend hommage à Jean-Louis Kimmoun qui fut, pendant deux mandatures, son homologue sur la ligue Est, lui adresse, en son nom ainsi qu'au nom de tous les clubs de la ligue Île-de-France, de chaleureux remerciements pour son action et ses meilleurs vœux d'avenir. Un cadeau lui est remis.

PROJETS DES COMMISSIONS:

COMMISSION TERRITORIALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

- o Le président de la commission fait un rappel succinct des éléments développés dans le document préparatoire à l'AG.
- o Au sujet de sanctions financières proposées pour les derniers matchs qui ne seraient pas joués certains clubs vont remarquer :
 - HBC Thierrypontain s'est exprimé concernant le forfait de son équipe lors de la dernière journée.

 Il aurait cherché à prévenir la ligue mais elle est fermée le samedi, il n'y a pas de téléphone sur les conclusions de match pour prévenir le club recevant ou les arbitres. Il n'avait que 5 joueuses et la gardienne pour faire le match et ne souhaitait pas faire le déplacement dans ces conditions.
 - > On peut jouer avec 6 joueuses et cet exemple va plutôt dans le sens des sanctions proposées
 - ♦ FB2M : La trésorière du club estime arbitraire le montant du forfait à 300 € sur les 3 dernières journées en justifiant sa remarque sur le fait qu'il est parfois difficile de finir la saison avec des effectifs suffisants.
 - > Il n'y a rien d'arbitraire, puisque la règle est clairement annoncée. Par ailleurs un championnat se dispute jusqu'à la dernière date quel que soit son classement à 3 journées de la fin et chacun doit engager ses équipes en fonction de ses propres effectifs.
- o Pour les championnats, des interrogations de clubs portent ont été soulevées :
 - - > Éric Calcagnini explique que faire des moins de17 en féminines serait difficile par manque d'effectif pour cette catégorie mais aussi Pascal Person qui souligne que pour les 14 ans des pôles il n'est pas question de les autoriser à jouer en moins de 18, et que par ailleurs les -17 qualifient les -18 nationaux la saison suivante
 - Bois-Colombes SHB interroge à propos des filles nées en 2002 : peuvent-elles jouer en moins de 17 ans avec une demande de sur classement, et quelle est la démarche?
 - > Ce n'est plus en moins de 17 mais moins de 18 et oui puisque sur 3 années d'âge possible il faudra juste remplir les documents nécessaires : certificat médical, autorisation parentale, accord de la COC concernée.
 - devient régionaux féminins avec la N3 qui devient régionale ?
 - > F. Badin et B. Zajac expliquent et commentent les tableaux figurant dans le dossier de l'AG.

Les débats amènent à dissocier le projet coupe de la ligue du reste du projet de la COC, le débat étant clos, hors coupe de la ligue donc, les autres propositions de la COC sont soumises au vote des clubs.

➤ Vote n°14 : adoption du règlement COC IDF

- 134 votants, 132 votes, 878 Voix, 832 exprimés
- Pour : 759 (86,4 %) => adopté
- Contre: 73 (8,3 %)Abstention: 46 (5,2 %)

➤ Vote n°15 : adoption du règlement particulier COC IDF (sans coupe de la ligue)

- 134 votants, 132 votes, 878 voix, 769 exprimés
- Pour : 675 (76,9 %) => adopté
- Contre: 94 (10,7 %)Abstention: 109 (12,4 %)

Coupe de la ligue : certains clubs ont des réticences quant à la notion obligatoire de la participation à cette compétition :

- HBC Serris: les équipes nationales doivent déjà participer au championnat de France + la coupe de France (obligatoire et payante). Beaucoup de clubs ne jouent pas le jeu et envoi déjà leurs équipes bis ou réserves pour ne pas être forfait aux dates des rencontres quand elles ne veulent/peuvent ou ne souhaitent pas engager des frais supplémentaires sur une saison.
 - Il serait dommageable d'obliger les clubs nationaux à reproduire ce schéma pour une coupe de la ligue.
- 🕴 Torcy HB MLV : les clubs ont un calendrier déjà bien rempli, il est difficile de trouver des disponibilités supplémentaires dans les gym-

nases pour plus de match en plus des championnats jeunes, il n'est pas favorable à l'obligation pour les nationaux à la coupe de la lique.

> Pour clore ce débat il est proposé aux clubs l'extension de la coupe de la ligue à l'ensemble de la ligue Île-de-France en enlevant la notion inscription obligatoire pour les clubs nationaux.

➤ Vote n°15 bis : adoption du règlement de la coupe de la ligue) : 2 niveaux (nationaux / régionaux & départementaux) et aucune obligation d'engagement

- · 134 votants, 131 votes, 878 Voix, 791 exprimés
- Pour: 707 (80,5 %) => Adopté
- Contre: 84 (9,6 %)Abstention: 87 (9,9 %)

COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE

- o Jean-Philippe Mennesson félicite le travail et les excellents résultats de nos binômes en championnat de France ainsi :
 - · Deux binômes accèdent au G1
 - Chami Miloud & Mili Aïssame
 - Pajot Mathias & Pajot Mathieu
 - · Trois binômes accèdent en G3
 - Aissaoui Mohamed & El Hamdaoui Ismael
 - Bamba Cédric & Rousseau Benjamin
 - Paquin Michaël & Vincelet Kevin
 - · Un binôme accède au G4
 - Kitoko Haidi &/ Moment Katy
 - Trois juges arbitres superviseurs nationaux
 - Benrhazal Mohamed
 - Devay Sebastien
 - Renard Sebastien
 - Promu juge arbitre délégué technique
 - Marc-Nabet Yaël
- o Interrogations des clubs :
 - 🖠 L'Hay les Roses : Comment va se faire la mise en place de la formation de l'école d'arbitrage ?
 - > En accord avec la Fédération, les rubans pédagogique (contenus de formation) viennent de sortir et nous allons avec l'ITF (Institut territorial de formation) pouvoir mettre en place les formations des formateurs dès septembre.
 - Quel sera le cout des formations arbitrage ?
 - > Faible par la FFHandball et à terme transféré à l'ITF (dixit Alain Koubi)

 - > En théorie oui
 - Ne craignez-vous pas une perte potentielle d'arbitres régionaux quand ils ne seront plus dans les clubs ?
 - > Alain Koubi précise que dans des ligues test (Languedoc) ça s'est très bien passé et qu'une nouvelle CMCD pour l'arbitrage sera mise en place et applicable pour fin 2020.

 - > Oui par niveau mais il faudra remplir IHand et la FdMe
 - Aujourd'hui les clubs indemnisent leurs arbitres, comment allez-vous maitrisez le marché des responsables et accompagnateurs d'école d'arbitrage? Ne craignez-vous pas un risque de défections des arbitres régionaux qui ne seront plus indemnisés par les clubs dans le nouveau système?
 - > Concernant les défections, les indemnités d'arbitrage seront très certainement revues à la hausse afin de motiver nos arbitres et des conditions ou mesures particulières devront être prise pour encadrer la future organisation des écoles d'arbitrage et éviter un marché secondaire des responsables et accompagnateurs d'école d'arbitrage.
 - RSC Champigny: Les formations d'accompagnateur et responsable d'école d'arbitrage seront elles payantes? si oui combien?
 - > Oui, mais les tarifs ne sont pas encore définis, cela ne devrait pas être d'un montant très élevé. Les VAE seront peut-être acceptées.
 - TS Vicinois 88 attire l'attention sur la problématique du manque de sanction lorsqu'une équipe ayant décidé de jouer avec de la colle, quelle qu'en soit la couleur alors qu'une interdiction d'utilisation est indiqué sur le gymnase, que les informations ont été rappelées en amont du match et malgré l'annotation portée par l'arbitre sur la feuille de match, le club visiteur n'a reçu aucune sanction (match perdu comme le défini le règlement).
 - > Un rappel sera fait aux commissions sportives, mais aussi aux arbitres de bien prendre en note les réclamations relatives à l'utilisation de la colle, mais aussi à quel moment elles ont été faites.
- o Paiement des arbitres : les arbitres sur l'ensemble de la ligue seront dès le début de la saison prochaine, comme cela se fait depuis 8 saisons sur l'ex-territoire PIFO, payés « au cul du camion ». Ce système présente de nombreux avantages et non des moindres :
 - les clubs n'ont plus d'avance provisionnelle en début de saison à faire, ce qui soulage leur trésorerie,
 - les arbitres sont indemnisés immédiatement, au lieu d'attendre 4 à 6 semaines,
 - la ligue évite des centaines d'écritures inutiles car sans aucune valeur ajoutée.

Cette information génère quelques remarques comme :

- 🕴 Club : ne serait-il pas possible à l'heure moderne d'aujourd'hui de réaliser des paiements par virement bancaire ?
- > les clubs ex-PIFO sont sous ce système depuis 8 ans et ont réussi à s'adapter à cette exigence. Il est normal pour les clubs ex-

ligue IFE de s'interroger sur ce changement qui contraint forcément les clubs à s'organiser en interne, mais tout le monde y trouve son compte à la fin. Le club ne paye pas en avance en début de saison une avance de trésorerie pour l'arbitrage, les arbitres sont indemnisés tout de suite et la ligue n'intervient pas dans le schéma de règlement des indemnités.

- de Comment vérifier les indemnités réclamées par les arbitres?
- > les arbitres doivent imprimer leur feuille de frais avec le montant qui est indiqué sur leur convocation de match envoyé par le système iHand. Cette feuille fait preuve et vaut pour facture pour le club.
- 🖞 Une remarque est faite en séance relatant que certains arbitres remplissent vraiment «salement» ces éléments.
- > Il est demandé à Jean Philippe de faire un rappel aux arbitres pour faire un effort à ce sujet.

Le débat étant clos, le projet est soumis au vote de l'assemblée.

➤ Vote n°16 : adoption du projet CTA

- 134 votants, 129 votes, 878 Voix, 782 exprimés
- Pour : 497 (56,6 %) => adopté
- Contre: 285 (32,5 %)Abstention: 96 (10,9 %)

COMMISSION DES STATUTS ET DE LA RÈGLEMENTATION

Le projet Règlement CMCD suscite quelques interrogations quant au nombre d'arbitres par rapport au nombre d'équipes.

- Torcy HBMLV : si un club a son équipe première en nationale et deux équipes en région, il lui faudra remplir une CMCD par équipe région ?
- > Oui
- & CS Valenton rappelle que les licences avenir et jeune dirigeant n'existe plus.
- > Oui, les tableaux sont à corriger
- Cesson-Vert-St-Denis HB: il faut être vigilant sur les CMCD JAJ car avec 2 arbitrages par tiers dans la saison en fin de saison il y a très souvent des blessures.
- > Oui, il y a aura plus de vigilance et de contrôle en cours de saison qu'il n'y en a eu cette saison, mais cette vigilance se partage avec les clubs.
- > CMCD page 69 domaine arbitrage corriger les points 30 au lieu de 70 pour le juge arbitre observateur et 70 au lieu de 30 pour juge arbitre régional.

Après les réponses et commentaires de la présidente de la commission le projet et soumis au vote des congressistes :

➤ Vote n°17 : Adoption rapport CMCD 2017-2018

- 134 votants, 127 votes, 878 voix, 769 exprimés
- Pour : 534 (60,8 %) => adopté
- Contre : 235 (26,8 %)

Modification des statuts de la ligue

Résolution CSR 1 – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL DE MALAKOFF À BONDY

Exposé des motifs

- A. Au plan *management*: il est indispensable de réunir les deux équipes sur un site identique, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et l'osmose, et de faire disparaitre les anciennes notions de territoire est et ouest.
- B. Au plan de la pertinence : les surfaces disponibles à Bondy répondent parfaitement à nos besoins ce qui n'est pas le cas de nos 250 m² à Malakoff.
- C. Au plan financier : nous ne payons pas de loyer sur Bondy, dont nous sommes propriétaires, alors que sur Malakoff nous supportons 2000 euros mensuels plus les charges sur deux surfaces :
 - La première de 150 m², avec un bail 3/6/9 dont le triennal en cours se termine le 15 décembre prochain. Nous devons donner congé 6 mois avant cette échéance, soit le 15 juin afin d'éviter de repartir pour 36 nouveaux mois de loyer de 1500 euros + 500 euros de charges... pour rien.
 - Sur la deuxième partie de 50 m² avec 500 euros de loyer mensuel, l'échéance du bail est encore à une vingtaine de mois. Nous négocions un départ anticipé.

Merci d'autoriser le transfert du siège social avec changement d'adresse statutaire : aller du 13 allée Jacques-Brel – 92240 Malakoff au 34 rue Henri-Varagnat – 93143 Bondy.

Résolution CSR 2 - TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL DE BONDY À LA MAISON DU HANDBALL COURANT 2018

Exposé des motifs

Le siège de la ligue Île-de-France au plus près du terrain

La Maison du Handball qui sera livrée à la mi-2018 pourrait abriter les locaux administratifs de la ligue Île-de-France de handball.

Cette affirmation n'allait pas de soi, tant elle était porteuse d'interrogations quand son décentrage par rapport à la région francilienne nous posait un grave questionnement, relatif à la mobilisation de nos bénévoles travaillant dans nos différentes commissions, au risque de déséquilibrer notre organisation en tenant éloignés trop de nos concitoyens handballistiques issus de l'Ouest francilien.

Notre installation dans les locaux de la Maison du Handball fait sens quand on en analyse tous les avantages :

- 1. locaux neufs,
- 2. surface suffisante,
- 3. loyer très modéré pour la région parisienne,
- 4. disposition des services généraux de ladite Maison pour nos besoins de fonctionnement,
- 5. des salles de réunion de diverses dimensions,
- 6. restauration inter-services au bénéfice du personnel ainsi que des bénévoles venant siéger à la ligue,
- possibilité même d'hébergement pour quelques nuitées,
- 8. proximité avec les services administratifs de la fédération permettant de régler plus rapidement quelques problèmes,
- 9. facilité d'accès au top *management* fédéral et aux élus responsables de diverses commissions facilitant les échanges et les prises de décisions,
- 10. sentiment d'appartenir un peu plus à notre monde du handball,
- 11. proximité peut être de l'un de nos sites d'excellence,

- 12. possibilité d'organiser des circonstances de formation,
- 13. disposition de l'amphithéâtre fédéral...

Tout cet inventaire très factuel, pesait-il suffisamment lourd face à la dure règle qui allait imposer toujours aux mêmes bénévoles éloignés de produire l'effort de la route ou de s'abstenir de rendre service... en rendant les armes? De cela il n'en était pas question et il n'en est pas question encore aujourd'hui! Heureusement une solution est à notre disposition.

Rappelons tout d'abord, que la ligue n'est que le nœud nodal administratif de notre association. Ainsi, grâce aux outils modernes d'internet et de Gest'hand, les clubs ne viennent pas spontanément nous visiter, sauf contraints et forcés pour une convocation en commission de discipline par exemple.

Si tu ne viens pas à Lagardère... c'est à nous d'y aller. Dans le droit fil de cette même démarche, voilà nos propositions et engagements afin d'assurer la continuité du service entre la ligue et les clubs :

- > tenue des réunions du conseils d'administration territorial : lieu itinérant au siège des comités qui voudront bien nous héberger.
- > tenue des réunions du bureau directeur au siège de la ligue
- > tenue des réunions du comité directeur : chaque saison, un au siège de chacun de nos 8 comités, les autres au siège de la ligue
- > tenue des réunions commissions COC et CRA, ainsi qu'ETT : itinérantes selon un planning à dresser en début de chaque saison
- > tenue des réunions de la commission de discipline territoriale géographique tenant compte de la situation des dossiers
- > accélération des envois sur le terrain de nos agents de développement territoriaux pour réaliser leurs diverses missions
- > renforcement de nos actions de communication.

Dans ce contexte très favorable, merci d'autoriser le transfert en tant que de besoin, et le changement de notre adresse statutaire courant 2018, ce que nous ferons ensuite valider par notre prochaine AG Ordinaire.

Modification du règlement interieur de la ligue

Résolution CSR 3 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.3 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il apparait indispensable de modifier le règlement intérieur de la ligue concernant l'écriture de l'article 6.3 – Élection des autres membres du conseil d'administration, comme suit :

6.3 - Élection des autres membres du conseil d'administration

6.3.1 Déclaration de candidature

6.3.1.1

Dans les collèges départementaux les candidats sont proposés à l'assemblée générale régionale par chaque département sous la forme d'un binôme, composé d'un homme et d'une femme, élu lors d'une assemblée générale départementale des clubs. Les conditions de désignations de ce binôme sont fixées par les statuts et le règlement intérieur de chaque comité. À défaut de proposer ce binôme, le département correspondant ne sera pas représenté au conseil d'administration de la ligue.

6.3.1.2

Après désignation par l'assemblée générale départementale des clubs, les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception, ou déposées au secrétariat de la ligue au plus tard cinq semaines avant la date prévue des élections. Il en est délivré récépissé. [Cela veut dire que les assemblées générales électives départementales doivent se tenir au moins cinq semaines avant l'assemblée générale élective régionale]

6.3.1.3

Chaque candidature doit indiquer les nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile, profession, club, n° de licence, fonctions éventuelles dans le monde du handball du candidat, ainsi que le collège départemental dans lequel il est candidat.

6.3.2 Mode de scrutin

6.3.2.1

Le vote s'effectue par collège départemental.

6.3.2.2

Les seize autres membres du conseil d'administration sont élus par collège départemental, au scrutin binominal majoritaire à un tour.

6.3.2.1

Dans Pour chaque collège départemental, les deux représentants sont élus ensemble au scrutin secret par l'assemblée générale régionale, à la majorité absolue au premier tour ou à la majorité relative au second tour.

6.3.2.2

Si, après application des dispositions précédentes, il demeure des sièges non pourvus, ceux-ci restent vacants jusqu'à la plus proche assemblée générale, à l'occasion de laquelle il sera procédé à une (ou des) élection(s) partielle(s).

Merci d'autoriser ces modifications.

- ➤ Vote n°18 : adoption de la modification des statuts de la ligue relative au transfert du siège de la ligue de Malakoff à Bondy
- 134 votants, 127 votes, 878 voix, 781 exprimés
- Pour : 700 (79,7 %) => adopté
- Contre: 81 (9,2 %)Abstention: 97 (11 %)
- > Vote n°19 : adoption de la modification des statuts de la ligue relative au transfert du siège de la ligue à Créteil courant
- 134 votants, 127 votes, 878 voix, 801 exprimés
- Pour : 694 (79 %) => adopté
- Contre: 107 (12,2 %)Abstention: 77 (8,8 %)
- ➤ Vote n°20 : adoption de la modification du règlement intérieur de la ligue relative à l'élection des membres du CA
- 134 votants, 130 votes, 878 Voix, 726 exprimés
- Pour : 721 (82,1 %) => adopté

Contre: 5 (0,6 %)Abstention: 152 (17,3 %)

Approbation des binômes départementaux au CA ligue

➤ Vote n°21 : approbation du binôme du Comité 93 (M^{me} Waleska Boudon et M. Pierre Terramorsi) au CA ligue

• 134 votants, 129 votes, 878 Voix, 806 exprimés

• Pour: 795 (90,5 %) => adopté

Contre: 11 (1,3 %)Abstention: 72 (8,2 %)

➤ Vote n°21 bis : approbation du binôme du Comité 95 (Mme Nathalie Benard et M. Dominique Jarrigeon) au CA lique

134 votants, 126 votes, 878 Voix, 772 exprimés

• Pour : 742 (84,5 %) => adopté

Contre: 30 (3,4 %)Abstention: 106 (12,1 %)

COMMISSION DE DISCIPLINE

La FFHandball lors de sa dernière AG à Créteil a décidé que la commission de discipline serait désormais territoriale. Pour répondre à des exigences locales, le territoire a opté pour une gouvernance partagée et choisi de remplacer à l'identique les commissions départementales de discipline par des sous commissions départementales de discipline, pour lesquelles, par délégation du président de la ligue, le fonctionnement et les attributions ne changeront pas.

Les instructeurs de chaque département feront partie d'un pôle territorial et pourront intervenir sur chaque département du territoire.

Tous les membres des sous commissions seront membres de la commission territoriale et leurs présidents en seront les vice-présidents.

➤ Vote n°22 : approbation du projet de la commission de discipline

• 134 votants, 125 votes, 878 Voix, 722 exprimés

• Pour: 703 (80,1 %) => adopté

Contre: 19 (2,2 %)Abstention: 156 (17,8 %)

TRÉSORERIE FINANCES

Le premier budget de la première mandature de notre ligue Île-de-France de Handball porte de nombreuses empreintes.

Au niveau des dépenses, il recèle celles :

- des frais de personnel, portés notamment par les opérations de recrutement divers indispensables pour la bonne marche de notre immense entité;
- côté pôles, il enregistre la nourriture de besoins relatifs au renforcement du parcours de performance fédérale, avec l'ouverture d'un second site d'accession féminin:
- a contrario, c'est la diminution drastique des engagements sur les manifestations suite au caractère éphémère de deux tournois féminins sur Torcy (résurgence de 2015) et sur Plaisir (tournoi qualificatif, en mars 2016, pour le championnat d'Europe U20 féminin) ainsi que la disparition des dépenses liées au Mondial 2017. Il est maintenant derrière nous et avec quel succès.

Les effets de synergie sont rares. Ils seront plus sensibles sur les prochains exercices, car :

- nous maintenons, dans le cadre du parcours de performance fédérale (PPF), nos besoins de formation au même niveau global,
- l'enregistrement des gains sur le loyer de Malakoff, induits par le regroupement de nos équipes administratives sur Bondy, ne commencera qu'à partir de janvier 2018,
- la disparition d'un certain nombre de contrats, comme ceux des assurances et de l'entretien du site de Bondy, ne comptera que si nous décidons de migrer fin 2018 vers la Maison du Handball.

Au plan des recettes, on retiendra:

- 1. La grande affaire de l'exercice, c'est, bien sûr, l'alignement des tarif ex-ligue IFE sur ceux de l'ex-ligue PIFO, sur lequel nous nous étions engagés tout au long de la campagne pour la direction de l'exécutif francilien. Rappelons que le traité de fusion nous donnait jusqu'à fin 2020 pour y parvenir. Mais nous faisons un grand pas en avant dès cette année, en franchissant l'essentiel des haies qui se présentaient à nous. Ce coût impressionnant pour le budget de la ligue, se traduit, notamment, par un « rendu » de plus de cent mille euros sur le coût des licences pour la centaine de nos clubs de l'ex-territoire est-francilien concernés. Nous avons pu, aussi, lancer un clin d'œil aux clubs de l'ex-territoire ouest-francilien.
- 2. La dégringolade très très inquiétante des subsides alloués par le Conseil Régional : moins 110 000 euros!
- 3. L'heureuse conséquence du travail de développement des clubs sur l'augmentation importante du nombre de nos licenciés qui nous apporte, à tous, un supplément de recettes bienvenu dans le contexte décrit plus haut.

Dans ce cadre, nous vous proposons de coter nos dépenses à 3063028 euros, et nos recettes à 2929694 euros, pour une impasse budgétaire de 133834 euros entraînant un prélèvement d'un montant identique sur nos fonds propres.

Les dépenses du budget 2017 dans le détail

Nous connaitrons:

- En frais de personnel + 123 KE comprenant :
- > les premières charges relatives à la rémunération de deux entrants, et non des moindres, puisqu'il s'agit du futur directeur de la ligue dont nous prévoyons l'embauche après les vacances d'été, ainsi que du responsable de l'arbitrage territorial à la même époque;
- > parallèlement, nous aurons quelques ajustements sur les personnes migrant de Malakoff à Bondy, et touchées par un allongement de leur trajet vers leur nouveau lieu de travail;
- > enfin, le départ négocié d'un collaborateur pourrait charger l'édifice, alors que nous procéderons, dès fin août prochain, au remplacement du responsable du site d'accession (au pôle féminin) de Fontainebleau.
- Sur les licences (+ 107 KE), nous reconnaissons l'effet de la forte progression de du nombre de licenciés produits par les clubs (plus de 4000), conjugué à l'augmentation du tarif fédéral de 1 euro relatif à la Maison du Handball.
- · Côté pôles (+25 KE), nous notons la disparition de dépenses notables : la rémunération des services de l'ex-ligue IFE sur l'AHF, ainsi que les lignes

d'abondement de l'AHF par les deux ex-ligues (153 KE). Elles sont dorénavant intégrées dans nos comptes unifiés.

- Sur les formations et stages (+ 8 KE), les besoins restent à l'identique, la fédération ayant autorisé le maintien de nos deux équipes de ligues en garçons et en filles compte tenu de la richesse du vivier de notre territoire. Et surtout, la fusion ne fait qu'additionner le nombre de clubs et de licenciés qui produisent, forcément, les mêmes besoins sur cet item.
- Sur la territorialité (-33 KE), on constate le retour à un cheminement normal des subsides reçus de la fédération dans le cadre du FADTE (fonds d'aide au développement des territoires et à l'emploi).
- Au plan des services (-23 KE), nous enregistrons la disparition des « prestations IFE », que réglait l'AHF à l'ex-ligue IFE afin de rémunérer le temps passé par ses personnels, sur l'administratif des pôles espoirs.
- Manifestations/développement subit l'impact du caractère éphémère de deux tournois féminins (Torcy résurgence de 2015 et Poissy tournoi qualificatif en mars 2016 pour le championnat d'Europe U19 féminin), ainsi que la disparition naturelle des dépenses liées au Mondial 2017 qui est maintenant derrière nous (et avec quel succès!).
- Locaux + 14 KE, subit l'impact des frais de déménagement à prévoir pour migrer de Malakoff à Bondy, et celui de la taxe relative aux droits de mutation de l'immeuble de Bondy de la l'ex-ligue IFE vers la ligue IDF.
- Les frais de déplacement subissent les conséquences de l'étendue géographique du terrain de jeu de notre territoire. Elle contraindra nos dirigeants bénévoles à des trajets beaucoup plus longs, qui se retrouvent dans les chiffres annoncés sur ce paragraphe.
- Enfin en divers, relevons la non reconduction de la subvention développement aux comités de l'ex-territoire est-francilien. C'était un prélèvement sur le résultat de l'exercice 2016 qui, après l'alignement de tarifs, ne peut plus être de mise.

Focus sur les recettes du budget 2017

1. Arrêtons-nous sur l'alignement des tarifs des deux ex-liques.

Comme vous le constaterez dans le tableau ad hoc, nous portons l'essentiel de l'effort sur cet exercice.

Concernant le circuit des licences pour la prochaine saison, nous conserverons la dichotomie entre les deux ex-territoires, en cédant les licences aux comités ex-PIFO qui ensuite les recèdent aux clubs et, côté ex-IFE, nous continuerons à les diriger directement vers les clubs. Dès la rentrée de la saison 2018-2019, nous homogénéiserons ce traitement en passant, sur l'ensemble du Territoire, via les comités qui deviendront les interlocuteurs des clubs en la matière.

Dès 2017-2018, la procédure de facturation par la ligue aux clubs ex-IFE sera modifiée, afin de faciliter tout à la fois la gestion de la trésorerie des clubs et de celle de la ligue. Jusqu'à cette saison 2016-2017 qui se termine, la ligue adressait une facturation du premier tiers des licences fin décembre, puis un deuxième en mars et enfin le troisième en avril. Dès la prochaine rentrée de septembre 2017, nous procéderons de la manière suivante : facturation et prélèvement par dixième mensuel à partir de fin octobre jusqu'à fin juillet de l'année suivante. La fédération procède de la même façon avec la ligue en commençant fin septembre.

En effet, en contre-partie, en quelque sorte, de l'effort financier considérable consenti par la communauté de nos clubs qui résulte de la diminution importante des tarifs consentie, nous demandons aux clubs de nous accompagner dans cette démarche intéressante pour leurs finances, par le respect des échéances. Afin d'illustrer cette problématique, indiquons que, début avril 2017, nous portions une créance globale de 500 000 euros sur les clubs ex-ligue IFE. Cette situation ne peut pas durer, quand l'alignement des tarifs gommera parallèlement 150 000 euros de notre trésorerie, alors que nos recettes subiront de plein fouet le choc du retrait partiel du soutien du Conseil Régional.

2. Au sujet de l'arbitrage

Nous procédons, dès la saison 2017-2018 à l'alignement du système d'indemnisation des juges-arbitres pratiqué en ex-Est sur celui pratiqué sur le côté ex-Ouest. Il avait été mis en place en PIFO il y a 8 ans maintenant et, malgré quelques craintes exprimées face à ce changement, le système fonctionne à la satisfaction de tous les acteurs.

LE PAIEMENT DES ARBITRES SUR LES CHAMPIONNATS DE L'EX-LIGUE IFE EN 2016-2017



LE PAIEMENT DES ARBITRES SUR LES CHAMPIONNATS DE LA LIGUE IDF DÈS 2017-2018



3. Côté subventions

Les conséquences du recul du Conseil Régional sont impressionnantes pour nos recettes. Celui-ci considère que le handball francilien a été « trop bien servi » depuis des années, et nous punit en quelque sorte, sans doute d'avoir trop ben travaillé avec ses subsides, en nous annonçant même un nouveau recul possible pour 2018. Pour l'instant, c'est-à-dire pour 2017, ce sont 60 KE qui sont supprimés de notre convention quadriennale. Suppression à laquelle s'ajoute la non-reconduction – logique celle-là – des 50 KE que les deux ex-ligues avaient reçu en soutien du Mondial 2017. Nous ne savons pas le sort qui sera réservé à notre demande de soutien à la préparation de l'Euro féminin de décembre 2018 et de nos actions périphériques.

4. Sur les licences

Si la bonne activité des clubs en développement est la bienvenue, ne succombons pas à l'euphorie. L'expérience nous dicte qu'après une forte augmen-

tation de la venue dans nos clubs, après que nos équipes de France aient glané quelques titres suprêmes, l'effet ressac se produit *ipso facto* l'année suivante, heureusement dans de moindres proportions. C'est ce qui complique l'exercice de prévision sur ce sujet.

Évolution de la situation financière de la ligue Île-de-France de handball

Tous ces ajustements indispensables à la normalisation de notre vie associative entraîneront des conséquences remarquables sur notre situation financière

Notre bilan arrêté à fin décembre 2017 enregistrera une diminution de nos fonds propres, en fonction de bonnes nouvelles – ou pas – sur le front des licences, de l'ordre de 150 000 euros, avec une projection identique à fin décembre 2018.

Ce retrait attendu de près du tiers de nos disponibilités ne sera pas dramatique dans la mesure où tous les acteurs concernés respecteront leurs engagements. Comme les clubs et les comités, la ligue a des contraintes d'équilibrage de ses dépenses par ses recettes. Ou, plus exactement, entre les sorties côté dépenses et les rentrées de ses recettes. Cette décision que nous avons prise ensemble, suivant en cela les directives du ministère des sports via notre fédération, de fusionner nos deux ligues est exigeante. Dans notre vie commune associative, personne n'est le banquier de personne. Il va de soi que, si le rôle de la ligue est de faciliter la vie des clubs, cette démarche doit se faire dans la concertation. Autrement dit, si l'un des partenaires a besoin d'un soutien passager, il en fait la demande au trésorier régional et ne doit pas l'imposer par des retards de paiement. Car à travers la ligue, c'est l'ensemble des clubs du territoire qu'on risque de pénaliser.

Tous les documents explicitant le budget et ses composantes ont été adressé à chacun et comme vous l'avez constaté le tarif des licences est le même sur tout le territoire, et ce sans augmentation pour les clubs de l'ex-ligue PIFO et une diminution substantielle pour les clubs de l'ex-ligue IFE.

La mise à niveau totale devrait intervenir la saison prochaine bien que le traité de fusion laisse la latitude jusqu'à la saison 2019-2020.

- o Une erreur dans les tarifs : l'engagement à la coupe de la ligue est bien gratuit
- o Georges Potard précise que pour la saison 2017-2018 le paiement des licences par les clubs 77-93-94 se fera par 1/10° du total de la saison 2016-2017 à partir du mois d'octobre.
- o À partir de la saison 2018-2019 ce paiement se fera par les comités à qui les clubs achèteront les licences.

Le président de la commission répond aux questions

- ♦ CS Valenton : Il est indiqué frais de mutation 13/17 ans alors que nous avons des frais pour 17/18
- > Oui, il y a bien une « coquille ». Il faut lire 13/16 ans et rectifier les années d'âges : moins de 13 = 2005 et après ; 13/16 ans = 2004, 2003, 2002, 2001;17/18 ans = 2000, 1999 ; plus de 18 ans = 1998 et avant
- ♦ Marolles HB : pourquoi le montant des amortissements ne figure pas sur le budget et la différence sur le coût des licences ?
- > Le montant des amortissements est hors charges d'exploitation. Quant aux licences, leur évolution est, d'une part toujours difficile à estimer avec précision et, d'autre part, la pratique comptable du *cut off* qui permet de ne prendre en compte pour l'année civile (se terminant fin décembre) que 7 douzièmes des licences délivrées depuis le début de la saison (juin) afin d'en reporter 5 douzièmes sur l'année comptable suivante, afin de financer la fin de saison complique encore la perspective.
- de Club: pourquoi les tarifs ne sont-ils pas uniformes pour tous les pratiquants de la ligue? Ce genre de disparités n'est pas toléré au niveau de la loi, cela pourrait être contesté face à un tribunal.
- > Cette question est étonnante quand vous disposez des explications dans le dossier de l'assemblée générale. Répétons que les clubs ont voté le traité de fusion des deux ligues qui précisait, entre autres, que les tarifs seraient uniformes au plus tard pour la saison 2019-2020. Nous avons actuellement une très grande avance sur cette « dead line », puisqu'il nous restera en 2018 qu'a aligner les tarifs des affiliations et des droits de mutation pour les plus de 18 ans. Alain Kouby précise qu'un texte de loi a été voté pour autoriser cet étalement en annihilant toute velléité juridique.
- > Tous moyens, mais privilégier les virements ou prélèvements plutôt que les chèques

> Vote n°23 : approbation du projet de budget et des tarifs pour la saison 2017-2018 - report du résultat à nouveau

- 134 votants, 125 votes, 878 Voix, 722 exprimés
- Pour: 703 (80,1 %) => adopté
- Contre: 19 (2,2 %)Abstention: 156 (17,8 %)

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie les déléqués des clubs pour leur participation et lève la séance à 13h45.

Georges Potard Président

Robert Lafond Secrétaire Général

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2018 À CHATENAY-MALABRY

Sous la présidence de Georges Potard, président de la ligue Île-de-France et en présence d'Alain Koubi, vice-président de la FFHAND-BALL, s'est tenue, le samedi 24 mars au CREPS de Chatenay-Malabry, cette assemblée générale extraordinaire dont l'ordre du jour était le vote de :

- > **Résolution 1 :** « Il est demandé à l'assemblée des clubs de la ligue Île-de-France de handball d'autoriser la vente de l'immeuble, siège de la ligue, 34 rue Henri- Varagnat 93140 Bondy... »
- > Résolution 2 : « Dans l'hypothèse où la vente autorisée en résolution 1 était annulée pour une raison encore inconnue aujourd'hui, il est demandé à l'AG d'autoriser la vente... ».

LES CLUBS DU COMITÉ DE PARIS (75) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

7 clubs sur 8 soit 57 voix sur 59 possibles

CSM Finances	6 voix	Paris UC	10 voix	Stade Français	6 voix
Martigua SCL	5 voix	Paris 18 ^e	4 voix	Paris SC	13 voix
Paris HB	13 voix				

▶ 1 club du comité de Paris absent, soit 2 voix

Paris .	Sud HB	2 voix
Paris .	Sud HB	2 voix

LES CLUBS SPORT EN ENTREPRISE (CORPO.) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

1 clubs sur 10 soit 2 voix sur 9 possibles

AS Bon Conseil	2 voix
----------------	--------

▶ 9 clubs Sport en entreprise (corpo.) absents, soit 7 voix

ASC BNP Paribas	1 voix	IBM Paris HB	1 voix	AS Banque de France	1 voix
Accenture Solucom HBC	1 voix	Barjots ESSEC Team	1 voix	Rondelle HBC	1 voix
ESCP Europe HB Alumni	0 voix	Ponts HB Vieux	0 voix	Audencia Alumni	1 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE (77) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

21 clubs sur 42, soit 126 voix sur 220 possibles

Le Mée Sports	5 voix	AS Chelles	6 voix	Coulommiers HBC	6 voix
US Lagny	7 voix	CS Meaux	7 voix	US Melun Dammarie	6 voix
USJM Mitry-Mory	5 voix	CS Monterelais	7 voix	HBC Nangis	7 voix
Ent. Roissy-Ozoir	8 voix	Torcy HB MLV	7 voix	US Vaires EC	6 voix
USM Villeparisis	5 voix	HBC du Loing	4 voix	HBC Thierrypontain	5 voix
Cesson Vert St-Denis HB	6 voix	HBC La Thérouanne	4 voix	AS St-Mard	2 voix
HBC Serris VE	9 voix	HB Brie 77	13 voix	USM Perthes-en-Gatinais	1 voix

21 clubs du comité de la Seine-et-Marne absents, soit 94 voix

Avon SC	7 voix	AS Balneolitaine	2 voix	Clayes-Souilly Sportif	6 voix
US La Grande Paroisse	3 voix	UMS Pontault-Combault	9 voix	SC Gretz-Tournan	4 voix
US Chatelet-en-Brie	4 voix	HBL Fontenay-Trésigny	5 voix	HBC Noisiel	4 voix
ASM Jouarre	7 voix	HBC Campésien	4 voix	CS Quincy-Voisin	4 voix
Ourcq HBC	4 voix	Sénart AHB	12 voix	AS Marolles	1 voix
Provins HBC	3 voix	Mormant Ass. HB	6 voix	La Ferté Gaucher HB	2 voix
Courtry HB 77	3 voix	HBC Cannes-Écluse	3 voix	Juilly HBL	1 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DES YVELINES (78) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

17 clubs sur 42, soit 111 voix sur 217 possibles

CLOC Achères	7 voix	HBC Beynes	5 voix	Cellois HB	5 voix
Le Chesnay YHB	8 voix	USM Les Clayes-/s-Bois	6 voix	AS Montigny-le-Bx	9 voix
US Houdan	6 voix	AS Louveciennes	4 voix	AS St-Cyr/Fontenay HB 78	6 voix
Plaisir HBC	8 voix	AS Poissy	8 voix	Rambouillet Sports	5 voix

HBC Vélizy	6 voix	Houilles-Le Vésinet-Carrières HB	9 voix	TS Vicinois 88 HB	5 voix
HBC Conflans	9 voix	Guyancourt HB	5 voix		

▶ 25 clubs du comité des Yvelines absents, soit 106 voix

AS Mantaise	6 voix	CA Mantes-la-Ville	5 voix	Aubergenville HB	3 voix
AS Bonnières	4 voix	HB Bougival	4 voix	AO Buc	3 voix
CO Gargenville	4 voix	HB Bois-d'Arcy	4 voix	US Maisons-Laffitte	5 voix
Élancourt-Maurepas HB	7 voix	US S ^t -Arnoult	2 voix	Versailles HBC	8 voix
ES Le Perray	4 voix	US Le Pecq	5 voix	Triel HBC	6 voix
USHB Vernouillet/Verneuil	6 voix	HB Maulois	3 voix	ASC Trappes	4 voix
CSM Rosny	2 voix	AS Sartrouville	5 voix	AS HB Les Mureaux	5 voix
St-Germain HB	4 voix	Limay HBC 78*	4 voix	Villepreux HBC	1 voix
ASLC Flins-sur-Seine	2 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DE L'ESSONNE (91) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

32 clubs sur 41, soit 185 voix sur 220 possibles

Massy EHB	10 voix	St-Michel Sport	7 voix	ES Montgeron	9 voix
AL Brétigny	8 voix	Bondoufle ACCE	5 voix	ES Brunoy	6 voix
HBC Dourdan	6 voix	Draveil HB	6 voix	AS Égly	4 voix
HB Étampois	6 voix	SCA 2000 Évry	6 voix	HBC Val-de-Seine	9 voix
Gif HBC	7 voix	AS Marcoussis	3 voix	Morsang-Fleury HB 91	8 voix
US Palaiseau	9 voix	Ste-Geneviève Sports	6 voix	Savigny HB 91	11 voix
CO Les Ulis	3 voix	TU Verrières-le-Buisson	6 voix	AS Villebon-Longjumeau	6 voix
ES Viry-Chatillon	4 voix	ES Breuillet	1 voix	AS Itteville	5 voix
HBC Limours	6 voix	AS St-Germain-lès-Arpajon	4 voix	Val-d'Hyerres	4 voix
HBC Lisses	5 voix	Épinay-Villemoisson HBC	5 voix	Ballancourt VE HB	5 voix
HBC Villabé	2 voix	Les Portes de l'Essonne HB	3 voix		

▶ 9 clubs du comité de l'Essonne absents, soit 35 voix

AS Corbeil-Essonnes	5 voix	H Mennecy VE	7 voix	US Ris-Orangis	4 voix
E. Igny-Vauhallan HB	4 voix	CH Angerville	2 voix	CO Crosne	3 voix
USO Athis-Mons	5 voix	HBC Coudraysien	4 voix	AS Nozais	1 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DES HAUTS-DE-SEINE (92) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

15 clubs sur 25, soit 111 voix sur 173 possibles

Asnières HBC	5 voix	AC Boulogne-Billancourt	10 voix	ES Colombienne	7 voix
HBC Antony	9 voix	COM Bagneux	4 voix	Bois-Colombes Sports	12 voix
Chaville HB	6 voix	Clamart HB	5 voix	Courbevoie HB	10 voix
AS Fontenay-aux-Roses	6 voix	AS Meudon	7 voix	CSM Puteaux	6 voix
Rueil AC	10 voix	Issy-Paris Hand	8 voix	Issy HB Masc.	6 voix

▶ 10 clubs du comité des Hauts-de-Seine absents, soit 62 voix

ASV Chatenay-Malabry	10 voix	CS Clichy	3 voix	USM Malakoff	11 voix
HBC Suresnes	6 voix	Stade de Vanves	7 voix	Levallois SC	9 voix
Ville-d'Avray HB	4 voix	HBC Vaucresson	4 voix	ES Nanterre	6 voix
CSM Genevillois	2 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-SAINT-DENIS (93) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

14 clubs sur 28, soit 85 voix sur 148 possibles

HBC Livry-Gargan	9 voix	Montreuil HB	8 voix	Aulnay HB	7 voix
Blanc-Mesnil Sport	8 voix	AC Bobigny	4 voix	AS Drancy	2 voix
Neuilly-Plaisance Sports	4 voix	AS Pierrefitte	3 voix	SO Rosny-/s-Bois	5 voix
ES Sevran	4 voix	Tremblay-en-France HB	8 voix	HBC Romainville	7 voix
Villemomble HB	10 voix	Villepinte HBC	6 voix		

▶ 14 clubs du comité de la Seine-Saint-Denis absent, soit 63 voix

AS Bondy	6 voix	HBC Gagny	7 voix	Noisy-le-Grand HB	7 voix
CM Aubervilliers	9 voix	HBC du Bourget	4 voix	Montfermeil HB	5 voix
HBC Neuilly-s/-Marne	4 voix	HBC Noiséen	2 voix	La Dionysienne HB	4 voix
Section Raincéenne HB	3 voix	Lilas Pré HB	4 voix	ES Stains HBC	1 voix
USM Audonienne	4 voix	Bagnolet HBC	3 voix		

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-DE-MARNE (94) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

31 clubs sur 32, soit 188 voix sur 195 possibles

US Alfortville	9 voix	US Créteil	11 voix	US Ivry	11 voix
CSA Kremlin-Bicêtre	8 voix	AS S ^t -Mandé	9 voix	Stella Sports St-Maur	11 voix
Réveil de Nogent	6 voix	US Ormesson	4 voix	CA Boissy	4 voix
CSM Bonneuil	4 voix	HBC Cachan	5 voix	SC Choisy-le-Roi	4 voix
US Fontenaysienne	6 voix	CA L'Haÿ-les-Roses	8 voix	ASA Maisons-Alfort	6 voix
Ent. Plesséenne	5 voix	ES Sucy	6 voix	CS Valenton	5 voix
US Villejuif	5 voix	Villiers EC	9 voix	Villeneuve-le-Roi HB	3 voix
ES Vitry	9 voix	Ass. St-Maurice-du-Perreux	3 voix	Thiais HBC	5 voix
RSC Champigny	6 voix	CO Chennevieres	3 voix	La Caudacienne	4 voix
Marolles HB	5 voix	Joinville HBA	5 voix	Élan Chevilly-Larue	4 voix
CHB Bry	5 voix				

▶ 1 club du comité du Val-de-Marne absent, soit 7 voix

HBC Arcueillais	7 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-D'OISE (95) PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

14 clubs sur 28, soit 90 voix sur 155 possibles

HB St-Brice 95	5 voix	CSM Eaubonne	6 voix	HBC Arnouville-lès-Gonesse	5 voix
HBC Franconville	7 voix	HB Goussainville	4 voix	Stade Montmorency/Deuil/Enghien	8 voix
HVO HB L'Isle-Adam/Persan	5 voix	Ass. Roissy HB95	5 voix	St-Gratien/Sannois HBC	9 voix
HBC Soisy-Andilly-Margency	8 voix	FB2M	8 voix	Avenir de Survilliers	5 voix
Hand'Fosses Marly	4 voix	Cergy HB	11 voix		

▶ 14 clubs du comité du Val-d'Oise absents, soit 65 voix

COM Argenteuil	7 voix	HBC St-Leu/Taverny	7 voix	AS St-Ouen-l'Aumône	8 voix
HBC Sannois	2 voix	HBC Beauchamp	3 voix	US Ézanville-Écouen	6 voix
Montmagny HB	4 voix	HBC Villiers-le-Bel	5 voix	HBC du Parisis	7 voix
Ass. Marinoise	4 voix	ASC Cormeillais	4 voix	CM Garges	3 voix
Magny HBC	4 voix	Pontoise HBC	2 voix		

Le *quorum* de 955 voix sur 1396 possibles et 152 clubs présents sur 256 attendus étant atteint à 10h00, le président déclare la séance ouverte.

Il rappelle ensuite l'objet de cette AGE qui est la vente du siège actuel à Bondy de la ligue Île-de-France de handball.

Il retrace l'historique de ce bâtiment depuis sa construction jusqu'au traité de fusion des deux ligues franciliennes et de l'AHF.

La ligue Île-de-France Est avait acquis de la Ville de Bondy le terrain pour le franc symbolique par acte notarié du 31 mars 1989. Acte qui lui faisait obligation d'y bâtir son siège administratif, ce qui fut fait l'année suivante pour une livraison courant 1989.

Par assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 1988, le président Lafarge obtenait des clubs leur accord pour une construction au coût de 1600 000 francs, financé par le produit de la vente du siège de la ligue à Romainville, évalué à 1 million de francs, un prêt bancaire de 600 000 francs de la Caisse des Dépôts et Consignations remboursable en 10 années, et un prêt de la FFHandball à 0 % de 80 000 francs

La même assemblée enregistrait la participation des clubs, à hauteur de 1 franc par licencié pendant 10 saisons, plus un fixe de 900 francs pour la 1A, 700 francs pour la 1B, 500 francs pour la N2, 350 francs pour la N3, 300 francs pour un club régional et 175 francs pour un club départemental. Ce qui pour un club régional de 150 licenciés par exemple représenta 4500 francs sur les 10 années, soit 682 euros!

Ayant entendu des questionnements sur un « retour » aux clubs 77-93-94 qui ont ainsi participé au financement de leur siège, Georges Potard rappelle que ce « retour » sur investissement, bien légitime au demeurant, est déjà largement en marche puisqu'aussi bien :

• dès cette saison 2017 2018 les clubs ex-ligue IFE ont récupéré près de 145 KE suite à l'alignement des tarifs de licences,

- ce montant va se renouveler en 2018-2019,
- il sera augmenté ensuite de l'alignement des droits d'affiliation et de l'alignement des tarifs de mutation des plus de 18 ans qui va peser pour un différentiel de 61 euros pour un nombre moyen de mutations concernées de 800, soit au total la bagatelle de 48,8 KE.

La proposition d'achat se situe à 550 K€, en haut de la fourchette du marché pour une raison simple d'opportunité : l'acheteur est une société déjà installée à Bondy, dont les dirigeants sont nos voisins pour habiter dans le lotissement pavillonnaire jouxtant notre propre terrain.

Ce montant de 550 KE sera comptablement amputé de l'enregistrement de la valeur nette comptable des éléments cédés (110 KE environ) et nous verserons un droit d'entrée à la Maison du Handball de 300 KE, qui nous permettra de limiter notre futur loyer annuel à 15 KE pour 320 m² soit environ le quart du prix du marché actuel.

Chacun peut faire les comptes pour s'apercevoir que, au total, tout le monde s'y retrouve dans cette opération, le président ajoutant que si ce siège n'avant pas été construit, la ligue Est aurait dû utiliser des surfaces en location ce qui, sur une trentaine d'année, aurait coûté beaucoup plus cher en loyer pour leur exploitation.

Le Président sollicite l'assistance pour ses éventuelles questions sur ce sujet.

Aucune question ne venant de l'assemblée, le président propose de passer au vote de la « Résolution 1 » ainsi libellée :

L'Assemblée générale extraordinaire de la ligue Île-de-France de handball, réunie le 24 mars 2018 à Chatenay-Malabry :

- Autorise la mise en vente de l'immeuble de la ligue son siège social actuel situé 34 rue Henri-Varagnat, 93140 Bondy, Bâtiment indépendant d'environ 300 m² de bureaux sur terrain de 1 000 m² cadastré C109 – au bénéfice de la SARL BEACLEAN, sise rue Éric-Tabarly à Bondy, au prix de 550 000 euros net vendeur.
- Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président de la ligue Île-de-France de handball avec faculté de déléguer ou de substituer, pour représenter la lique Île-de-France de handball conformément à la résolution ci-dessus, à tous actes sous seings privés ou authentiques.
- Et à cet effet tous pouvoirs lui sont donnés pour signer tous documents, pièces et actes et plus généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire, la signature de l'acte valant décharge au mandataire.

➤ Vote n°1 : adoption de la résolution 1

• Pour: 95,2 % => adopté

Contre: 4,8 %

Georges Potard propose ensuite au vote de l'assemblée le texte de la résolution 2 qui permettra d'éviter de convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire, au cas où la vente autorisée par la Résolution 1 ne devait se concrétiser, pour une raison inconnue aujourd'hui.

« Résolution 2 » ainsi proposée aux votes de l'assemblée:

Dans l'hypothèse où la vente objet de la résolution 1 de ce jour ne pourrait se conclure, pour une raison inconnue aujourd'hui, l'assemblée générale extraordinaire de la ligue Île-de-France de handball, réunie le 24 mars 2018 à Chatenay-Malabry :

- Autorise la mise en vente de l'immeuble de la ligue son siège social actuel situé 34 rue Henri-Varagnat à 93140 Bondy, Bâtiment indépendant d'environ 300 m² de bureaux sur terrain de 1000 m² cadastré C109 – avec un prix plancher fixé à 420 000 euros net vendeur. Étant ici précisé que ce prix plancher ne sera pas divulgué, puisque l'exécutif de la ligue fera tout son possible, dans l'intérêt de notre association, afin de bénéficier d'un net vendeur dans les meilleures conditions du marché.
- Et donne tous pouvoirs à Monsieur le président de la ligue Île-de-France de handball avec faculté de déléguer ou de substituer, pour représenter la ligue Île-de-France de handball conformément à la résolution ci-dessus, à tous actes sous seings privés ou authentiques.
- Et à cet effet tous pouvoirs lui sont donnés pour signer tous documents, pièces et actes et plus généralement faire tout ce qui sera utile ou nécessaire, la signature de l'acte valant décharge au mandataire.

➤ Vote n°2 : adoption de la résolution 2

• Pour : 93,0% => adopté

• Contre: 7,0%

Le Président remercie une nouvelle fois l'assemblée et félicite les clubs pour le dynamisme du handball francilien.

Il précise la suite des évènements concernant ce dossier :

- Le notaire va rédiger un compromis de vente qui sera signé par les parties.
- L'acte de vente sera ensuite dressé et régularisé par les parties,
- Cet acte sera soumis à la ville de Bondy afin qu'elle puisse, éventuellement, faire jouer son droit de préemption. Droit qui selon les informations en notre possession ne devrait pas être activé,
- Nous envisageons une cession à la date du premier octobre, date de notre installation à la Maison du Handball. Le projet de bail de la Fédération sera soumis à notre assemblée générale ordinaire de fin de saison, le 16 juin prochain.

Alain Koubi félicite l'assemblée. Il indique que l'inauguration de la Maison du Handball aura lieu normalement le 24 septembre en fonction de l'agenda du Président de la République qui a promis d'être présent. Les clubs seront invités.

Le président remercie les personnes présentes, clôture cette AGE et souhaite à chacun un excellent week-end sportif.

L'AGE est close à 11h40.



Georges Potard Président



Robert Lafond Secrétaire Général



RAPPORTS

Rapport moral

La ligue Île-de-France comptait au 30 avril 258 clubs, soit 5 de plus que la saison précédente, regroupant 48723 licences compétitives soit une progression de 1607 (+ 3,41 %) et 2968 licences non compétitives là aussi en progression de 198 (+7,15 %) ce qui avec 51691 contre 49767 traduisant une augmentation générale de 3,87 % nous place en tête de toutes les ligues de France et de Navarre.

Ces chiffres hors licences événementielles sont le résultat du travail de toutes et tous dans nos clubs respectifs et traduisent la bonne santé du handball avec deux années consécutives de progression.

Conformément aux engagements pris nous avons uniformisé le prix des licences entre tous les clubs, ramenant les prix pratiqués en ex-ligue IFE au niveau de ceux de l'ex-ligue PIFO soit un manque à gagner d'environ 145 000,00 € et lors de la prochaine saison nous procéderons de la même manière pour les droits de mutation et les droits d'affiliation avec là encore un delta très important.

Nous avons tenu à cette uniformisation en ajustant sur les prix bas, plutôt que d'augmenter de façon drastique les tarifs des clubs de l'ex-ligue PIFO, comme le suggérait la fédération.

Les économies réalisées ainsi que la vente du siège de Bondy, dont une partie servira à ce financement, nous permettront de passer ce cap sans trop de difficultés.

La saison qui se termine a vu le regroupement de l'administratif sur le site de Bondy et la libération d'une partie du site de Malakoff, l'autre partie sera rendue courant 2019 date de fin de bail.

L'assemblée générale du mois de mars a autorisé la vente du siège de Bondy aux conditions qui étaient offertes et les documents relatifs à cette cession sont en cours de rédaction. Simultanément et comme le prévoit la législation, le comité de Seine-S¹-Denis actuel locataire a décliné l'offre de rachat.

Pour répondre aux exigences fédérales la mise en place de la commission territoriale de discipline avec délégations à des sous commissions départementales s'est faite sans rencontrer de problèmes.

Gageons que cette réussite servira de base à la création d'autres commissions renforçant ainsi la territorialité.

La saison 2018-2019 qui s'ouvre au lendemain de cette assemblée va connaitre son lot de modifications et d'aménagements au profit du handball francilien que nous défendons.

La première d'entre elles, hormis les modifications que vous serez appelés à voter dans le courant de cette assemblée, va être le déménagement de Bondy vers nos nouveaux locaux au cœur de la maison du handball à Créteil courant octobre.

Cette implantation nous permettra de bénéficier des services tant logistiques que techniques de la fédération.

Sur le plan sportif nous notons d'excellents résultats à tous les niveaux des clubs franciliens et sans vouloir tous les citer nous noterons au niveau national en Lidl Starligue le triplé Coupe de la ligue / coupe de France / Championnat du Paris-S¹-Germain.

Au niveau régional féminin la place de finaliste de la coupe de France du CSA Kremlin-Bicêtre et en masculin la belle victoire du club du Rueil AC.

Maintenant que la saison 2017-2018 est finie, nous débutons avec enthousiasme la saison 2018-2019 en sachant que parmi les nombreux événements qui marqueront ce parcours nous aurons en avril prochain la lourde tâche d'organiser l'Assemblée générale fédérale et besoin de toutes et tous.

À toutes les présidentes, tous les présidents un grand merci et bonne assemblée générale.

Robert Lafond Secrétaire-général de la ligue Île-de-France

Rapport de la Commission d'Organisation des Compétitions



Avant de présenter l'activité de la COC je voudrais remercier les membres de de la commission et tout particulièrement Nicolas, Maryse, Christian et les personnels de la ligue.

Durant la saison, nous avons organisé 3 plénières territoriales : au siège de la ligue à Bondy, au siège du comité du Val-de-Marne à Valenton et dans l'Essonne, à Massy. Nous avons principalement échangé sur les compositions des poules jeunes, nous avons travaillé en concertation pour améliorer le règlement sur les compétitions.

Nous avons également mis en place les délayages des moins de 18 ans masculins et féminins.

Nous avons beaucoup fonctionné pour cette première saison post-fusion sous forme de réunions téléphoniques pour gérer au mieux les championnats avec les demandes de report de match, les demandes d'inversion, etc.

Une décision COC est passée en CRL, une autre au jury d'appel de la FFHandball et enfin un dossier a été transmis en discipline Nous félicitons :

- Les équipes qui accèdent à au championnat de France Nationale 3 masculine : le Rueil AC (champion de pré-nationale) et le FB2M (vainqueur de la poule B et finaliste du championnat).
- Le Rueil AC qui remporte la coupe de France régionale masculine (pour la 2^e année consécutive) devant 10 000 spectateurs à l'AccorHotels Arena.
- · les vainqueurs des coupe de la ligue (que nous ne connaissons pas encore à l'heure où nous écrivons ces lignes).
- · les différents vainqueurs des championnats régionaux dont on trouvera les grilles de résultats en fin de document.

Sans oublier, au niveau national, la magnifique performance du PSG avec son triplé championnat de France Lidl Starligue, coupe de France & coupe de la LNH ainsi que sa 3e place de la Champions League. La saison fut très compliqué pour l'US lvry, le Tremblay-en-France HB & le Massy EHB. Ce dernier n'a d'ailleurs pas pu conserver sa place dans l'élite. Mais le territoire comptera tout de même le même nombre de clubs franciliens au plus niveau puisque l'USM Pontault-Combault a acquis le droit de monter à l'issue des play-offs de Proligue que les Seine-et-Marnais ont donc remporté.

Chez les féminines, Issy-Paris Hand a conclu sa saison à la 5^e place tandis qu'en D2F, l'Ent. Noisy-le-Grand termine à la même place...

Par ailleurs, en N1 féminine, nous saluons la première place de la Stella Sports St-Maur (et donc son retour en D2) / en N2 masculine, le Réveil de Nogent termine premier de la poule 3 et accède à la N1 / en N2 féminine, le Aulnay HB et l'Ent. Noisy-le-Grand / Gagny terminent aux deux premières places de la poule 3, accédant ainsi à la N1 et seront accompagnés par l'US Palaiseau (qui termine à la 4º place de la poule 2) / en N3 masculine, le Savigny HB91 termine à la première place de la poule 5 et retrouvera donc la N2 la saison prochaine (et sera peu-être accompagné par le Plaisir HBC, 2º de la poule 4, qui jouera le barrage d'accession) / en N3 féminine, l'ES Colombienne termine à la première place de la poule 4 et accède à la N2 en compagnie du HBC Serris VE, de l'US Ormesson, du Villiers EC, du Cergy HB, du Aulnay HB & de l'USM Malakoff.

En championnat de France moins de 18 ans, nous saluons les titres de l'Ent. Livry-Gargan / Montfermeil (championnat élite) et de l'Ent. Val-d'Oise (challenge honneur).

Nous ne savons pas encore si un club francilien sera titré en moins de 18 ans féminines, sachant qu'il reste Issy-Paris Hand (championnat de France Garçonnet) et l'Ent. Paris Galaxy (challenge de France honneur) en lice.

Je reste à votre écoute pour toute question.

Christian Pastor Président COC

Division Sport en entreprise

Cette saison, notre championnat s'est déroulé avec 10 équipes assurant 180 rencontres en plus du tournoi d'ouverture et de la Coupe de Paris Guy-Couturiot.

Ce championnat a été passionnant du début à la fin. La dernière journée couronne les Barjots ESSEC Team devant l'ESCP Europe HB Alumni et le Rondelle HBC.

Le titre du fair-play revient à l'AS Bon Conseil et le Prix d'excellence a été décerné à Christian Saincé.

La Coupe de Paris (challenge Guy-Couturiot) se joue le samedi 2/06/2018.

Par ailleurs, il est fort probable que nous enregistrions 2 nouvelles équipes la saison prochaine : une composée de journalistes de Radio France et une autre issue de Courbevoie.

Jean-Claude LEGAL responsable division Sport en entreprise

Classements des championnats régionaux adultes

(tenant compte des descentes de championnat de France et sous réserve de procédures en cours)







	pré-nationale féminine	
Y 2	US IVRY	^
2	CSA KREMLIN-BICÊTRE	1
3	RUEIL AC	1
4	US PALAISEAU 1B	1
5	HBC FRANCONVILLE	1
6	CS MONTERELAIS	1
7	HBC GAGNY 1C	1
8	ENT. VAL-D'ORGE 1B	1
9	PARIS HB 1B	1
10	US LAGNY/MONTÉVRAIN	1
11	PARIS SC	
12	HBC THIERRYPONTAIN	
13	HBC CONFLANS 1B	
14	ENT. ROISSY-OZOIR	
15	US ALFORTVILLE 1B	
16	HBC ANTONY	







	CHAMPIONNAT ILE-DE-FRANCE	
	excellence féminine	
T	PARIS UC	ተ ተ
	AS HB LES MUREAUX	个个
3		个个
	AC BOULOGNE-BILLANCOURT	个个
	HBC BEYNES	1
6	NOISY-LE-GRAND HB 1C	1
7	LE CHESNAY YHB	1
	COURBEVOIE HB	1
	ASV CHATENAY-MALABRY	1
10	DŖAVEIL HB	1
	SÉNART AHB	1
	FB2M	↑
	ENT. PLAISIR / ÉLANCOURT-MAUREPAS	
14	ENT. SOISY / EAUBONNE	↑
15	AULNAY HB 1C HBC VILLIERS-LE-BEL	↑
		↑
	US PALAISEAU 1C	1
	ENT. ROISSY-OZOIR 1B	
	CHB BRY	1
	TU VERRIÈRES-LE-BUISSON CM AUBERVILLIERS 1B	
	HBC LIVRY-GARGAN	
24	ENT. MONTIGNY / VICINOIS BLANC-MESNIL SPORT 1B	
1	MARTIGUA SCL	
	AC BOBIGNY	
1 -	US ORMESSON 1B	
28		
29	VILLEMOMBLE HB 1B	
	ES VITRY	
	PARIS SC 1B	↓
32	VILLIERS EC 1B	i
33	STADE DE VANVES	¥
	ENT. LE PECQ / ST-GERMAIN-EN-LAYE	į
	MONTREUIL HB	lack lack lack
	US VAIRES EC	Ú
37	CSM BONNEUIL	***
	CS MEAUX	4
	CAP 78	↓
40	STADE FRANÇAIS	į.







HBC SERRIS VE NOISY-LE-GRAND HB TORCY HB MLV CS MEAUX US VAIRES EC US CRÉTEIL HBC GAGNY VILLEPINTE HBC SECTION RAINCÉENNE HB AS CHELLES HBC CAMPÉSIEN AS BONDY

Classements des championnats régionaux jeunes

(sous réserve de procédures en cours)



moins de 20 ans masculins

- USM VILLEPARISIS 1
- AC BOULOGNE-BILLANCOURT
- PARIS SC
- CLAMART HB
- ASV CHATENAY-MALABRY
- **HBC NOISIEL**
- MONTREUIL HB
- **TEAM 2 RIVES**
- COM ARGENTEUIL
- 10 AS CHELLES
- SECTION RAINCÉENNE
- 12 SÉNART AHB
- MORSANG-FLEUY HB 13
- AS ITTEVILLE 14
- ASS. ST-MAURICE-DU-PERREUX 15
- 16 JOINVILLE HBA
- US CRÉTEIL
- HBC ARCUEILLAIS 18
- **TS VICINOIS 88**
- 20 PARIS HB
- US PALAISEAU
- ENT. PLESSÉENNE 22
- MAROLLES HB 23
- 24 **HBC LIMOURS**
- 25 USM VILLEPARISIS 2
- CA L'HAŸ-LES-ROSES
- US VAIRES EC
- ENT. ROISSY-OZOIR



moins de 15 ans féminines élite

- CERGY HB
- NOISY-LE-GRAND HB
- HBC SERRIS VE
- STELLA SPORTS ST-MAUR
- **CSM FINANCES**
- AULNAY HB 6
- ENT. MONTGERON-BRUNOY-CROSNE
- USM LES CLAYES-SOUS-BOIS
- HBC VILLIERS-LE-BEL
- CSA KREMLIN-BICÊTRE 10
- PARIS HB 11
- USM MALAKOFF

moins de 15 ans féminines excellence

- TU VERRIÈRES-LE-BUISSON ENT. PARIS GALAXY
- ES COLOMBIENNE
- **CAP 78**
- HB BRIE 77
- **HBC NOISIEL** 6
- **HBC NANGIS**
- ISSY-PARIS HAND 8
- ENT. MONT-VALÉRIEN
- HBC LIVRY-GARGAN 10
- **HBC GAGNY** 11
- US VAIRES EC



moins de 18 ans féminines élite

- ENT. SOISY / ST-GRATIEN / EAUBONNE
- AULNAY HB CAP 78
- AC BOULOGNE-BILLANCOURT
- US ALFORTFVILLE
- ENT. PARIS GALAXY 2
- HBC SERRIS VE 2
- AS MANTAISE HBC CONFLANS
- AS ST-CYR / FONTENAY HB 78
- VILLEMOMBLE HB
- CS MONTEREI AIS

moins de 18 ans féminines excellence

- ISSY-PARIS HAND 2
- **ES COLOMBIENNE**
- 3 **ES SUCY**
- HBC NOISIEL
- CSA KREMLIN-BICÊTRE
- SCA 2000 ÉVRY
- ENT. MONT-VALÉRIEN
- CERGY HB 2
- VAL-D'ORGE 2
- 10 HB BRIE 77 2
- 11 HRC LIMOURS
- ENT. VILLEBON OUEST ESSONNE



moins de 15 ans masculins élite

- US LAGNY/MONTÉVRAIN
- TREMBLAY-EN-FRANCE HB
- ENT. MASSY OUEST ESSONNE 3
- US CRÉTEIL
- AC BOULOGNE-BILLANCOURT
- HBC SERRIS VE
- ST-GRATIEN SANNOIS HBC
- 8 AS ST-OUEN-L'AUMÔNE
- AS MANTAISE
- 10 ENT. LIVRY-GARGAN / MONTFERMEIL
- PARIS HB 11
- CSM FINANCES

moins de 15 ans masculins excellence

- STELLA SPORTS ST-MAUR
- TEAM 2 RIVES
- * RUEIL AC
 - PLAISIR HBC (A)
- 4 CS MEAUX (B) USM MALAKOFF (C)
- UMS PONTAULT-COMBAULT (A) 7 TU VERRIÈRES-LE-BUISSON (B)
- ENT. ROISSY / VILLIERS-LE-BEL (C) CM AUBERVILLIERS (A)
- 10 VILLEMOMBLE HB (B) US IVRY (C)
- CSM PUTEAUX (A)
- 13 MONTREUIL HB (B) HOUILLES / LE VÉSINET / CARRIÈRES HB (C) ENT. ASNIÈRES / COLOMBES / CLICHY (A)
- 16 HB BRIE 77 (B)
- VERSAILLES HBC (C) LE CHESNAY YHB (A)
- HBC ARNOUVILLE-LÈS-GONESSE (B) AS BONDY (C) HBC FRANCONVILLE (A)
- 22 LEVALLOIS SC (B)
 - AVON SC (C)
- * tournoi de finalité pas encore joué



moins de 17 ans masculins élite



- FNT MASSY OUFST ESSONNE (A) ENT. ST-MAUR / MAISONS-ALFORT (B)
- ENT. LIVRY-GARGAN / MONTFERMEIL (A) PARIS HB (B)
- US CRÉTEIL (A)
- AC BOULOGNE-BILLANCOURT (B)
- ENT. ASNIÈRES / COLOMBES / CLICHY (A) US IVRY (B)
- ENT. LAGNY / SERRIS 77 (A) HOUILLES / LE VÉSINET / CARRIÈRES HB (B)
- AS ST-MANDÉ (A) UMS PONTAULT-COMBAULT (B)
- ENT. GAGNY / VILLEMOMBLE / AULNAY (A) 15 TEAM 2 RIVES (B)

moins de 17 ans masculins excellence



ENT. ROISSY / VILLIERS-LE-BEL

- CSM FINANCES (A) **BOIS-COLOMBES SPORTS (B)**
- ENT. MORSANG-FLEURY / SAVIGNY (A) PARIS SC (B)
- ÉLITE 78 (A)
- ENT. BRUNOY / MONTGERON (B)
- HBC ST-LEU / TAVERNY (A) ST-GRATIEN SANNOIS HBC (B)
- HB BRIE 77 (A) AVON SC (B)
- VILLIERS EC (A)
- AS ST-OUEN-L'AUMÔNE (B) SO ROSNY-SOUS-BOIS (A)
- FB2M (B)



moins de 13 ans féminines



HBC Serris VE Cergy HB

Le Chesnay YHB



moins de 13 ans masculins

US Ivrv

- AS St-Ouen-l'Aumône
- St-Gratien / Sannois HBC
- US Créteil

Rapport de la Commission Territoriale d'Arbitrage



PÔLE JEUNES

1. COMPOSITION DU PÔLE

Le pôle jeune de la CTA est composé des personnes suivantes :

- Sébastien Devay & Firmin Fazeuilh (co-responsables)
- Damien Parmentier & Michaël Abreu (référents comité 75)
- Dominique Rivière & Anne-Sophie Pernon (référents comité 77)
- Séverine Bouhours & Stéphane Gathercole (référents 78)
- Frédéric Jury (référent Comité 91)
- Géraldine Thomas & Aurore Rictio (correspondantes comité 91)
- Aïssame Mili (référent comité 92)
- Thomas Sainte-Thérèse & Olivier Boudon (référents comité 93)
- Clément Couteau & Benoît Fabregat (référents comité 94)
- Ghislaine Denys & Philippe Bondet-Laborie (référents 95)
- Christophe Mercier & Farid Medjoub (désignations)
- Rafik Heddid (CTA)

2. EFFECTIF DE JEUNES ARBITRES

Suite à la fusion des ligues, les modifications informatiques réalisées dans Gest'hand ont généré de réelles difficultés dans le recensement des JAJ aussi bien pour la Ligue que pour les comités. En effet, des JAJ n'ayant jamais arbitré en dehors de leur club se sont retrouvés, dans Gest'hand comme JAJ T1, soit le meilleur niveau régional.

Ces modifications étant intervenues au cours de l'intersaison, il a été difficile pour les membres de la commission d'identifier et de convier aux regroupements de début de saison les JAJ régionaux.

Une fois ces difficultés passées et suite aux regroupements de début de saison, un effectif de 95 JAJ a été monté.

3. DÉSIGNATIONS ET COUVERTURE DES MATCHES

La responsabilité de la CTJA est de désigner les rencontres des championnats suivants :

- moins de 20 ans masculins régionaux
- moins de 18 ans féminins et masculins nationaux
- moins de 18 ans féminins
- moins de 17 ans masculins régionaux
- moins de 15 ans féminins et masculins régionaux

Toutes les rencontres de championnat de France ont été couverte par des JAJ ou des JA de la CTA sauf une qui a été arbitrée par une JAJ Club régional non désignée en raison de l'absence des arbitres préalablement désignés.

Sur les championnats régionaux, nous arrivons à un taux de couverture de 85.00 %.

Plusieurs raisons expliquent ce faible taux de couvertures :

- les JAJ jouent dans les catégories qu'ils arbitrent,
- tous les matches sont en même temps,
- peu de disponibilités en fin de trimestre en raison des études
- des horaires de matches peu adaptés : trop tardifs (matches à 19h ou 20h30) ou trop matinaux (9h00 le dimanche matin)

Il faut évidemment remercier Firmin Fazeuilh, Christophe Mercier, Farid Medjoub et Benoît Fabregat pour l'énorme travail réalisé pour effectuer les désignations car il est très difficile de recueillir les disponibilités de nos JAJ et de gérer les défections de dernières minutes. C'est grâce à ce travail de l'ombre que nos championnats jeunes peuvent être arbitrés.

La commission remercie également l'ensemble des arbitres de la CTA pour la couverture des rencontres non couvertes par le pôle jeunes de la CTA.

4. FORMATIONS ET REGROUPEMENTS

Lors de la saison 2017-2018, plusieurs regroupements ont été organisés par le pôle jeunes de la CTA :

- un stage de rentrée à Livry-Gargan avec un support de deux tournois moins de 18 ans à Livry-Gargan et Aulnay-sous-Bois,
- un stage de rentrée avec comme support le tournoi de Montfermeil,
- un stage de rentrée à Savigny-sur-Orge,
- un stage interné à Eaubonne de deux jours avec comme support la première journée des ICT,
- un stage interné de deux jours à Tremblay avec comme support les tournois de Tremblay (moins de 15 et moins de 17 ans).

D'autres moments de formation ont également été proposés par le pôle Jeunes de la CTA aux JAJ de la ligue dans le cadre des rencontres des ICT. En collaboration avec le CTA de la ligue et les comités, ces rencontres ont servi de moments de formation détection des JAJ issus des comités.

Le même type de travail a été effectué dans le cadre du Grand prix des Yvelines les 28 et 29 avril 2018.

Ces compétitions ont permis de réaliser un travail de détection avec l'appui du CT Arbitrage et de l'équipe de détection JAJ :

- tournoi International de Tremblay-en-France, 28-29 octobre 2017 : 12 binômes
- intercomités territoriaux 1, 26-27 octobre (1 site) : 4 binômes
- intercomités territoriaux 2, 6-7 janvier (4 sites) : 8 binômes
- intercomités territoriaux 3, 26-27 janvier : (5 sites) : 8 binômes
- intercomités territoriaux 4, 17-18 février (2 sites) : 6 binômes
- intercomités nationaux 1, 10-11 mars (3 sites) : 9 binômes
- intercomités nationaux 2, 31-1er avril (5 sites) : 15 binômes
- stage sélections régionales, 18-19 février : 4 binômes
- Grand Prix des Yvelines, 28-29 avril : 16 binômes

Un total de 53 binômes a donc pu être observé. Chaque binôme est reparti avec des axes de travail.

La question d'utiliser ces compétitions comme support de formation pour les superviseurs, les animateurs et les accompagnateurs de JAJ.

D'autre part, 35 suivis et 40 accompagnements ont été réalisés auprès de nos JAJ sur des matches de championnat. Ce nombre de suivis est également globalement insuffisant mais notre difficulté à réaliser des suivis repose sur le fait que l'ensemble de nos bénévoles sont soit des arbitres en activités soit impliqués dirigeants dans des clubs. Leurs disponibilités sont donc limitées.

5. PASSERELLE DU PÔLE JEUNES VERS LE PÔLE ADULTES

Au cours de la saison, quatre binômes sont passés du pôle jeunes au pôle adulte en vue d'une intégration au pôle adulte la saison prochaine. Cette passerelle a permis à des jeunes d'évoluer en pré-national et en national 3 féminine.

6. ET EN DEHORS DE LA LIGUE ?

Tout au long de la saison, nos binômes ont été sollicités pour participer aux compétitions gérées par la CNJA:

• Finalités Championnat de France intercomités, 18-19-20 mai, Orléans :

Doucet – Jalenques (78) & Malidi – Muselli (94)

Accompagnateurs: Patrice Chabrerie (91) & Aïssame Mili (92)

• Finalités Challenge de France, 18-19-20 mai, Bourges :

Garnaud - Gaudin (95)

Accompagnateur: Farid Medjoub (77)

Quatre autres binômes du territoire ont été désignés sur des finalités nationales cette saison :

- · interligues fém. : Codet Milleret
- · interligues masc. : Caroupanapoule Kaya
- interpôles fém. : Dupont Fouilleul
- interpôles masc. : Croizier Medjoub

Ce sont donc sept binômes du territoire qui auront été sollicités par la fédération sur l'ensemble de la saison, ce qui récompense l'ensemble du travail mené par les comités et la ligue sur l'exercice en cours.

La saison a été globalement satisfaisante : très satisfaisante sur le plan des résultats / assez satisfaisante sur le plan quantitatif. Notre difficulté principale repose sur la motivation et la disponibilité des JAJ qui sont des joueurs parfois des entraîneurs et des adolescents.

Notre axe de progrès prioritaire réside dans le recrutement de juges arbitres superviseurs.

Sébastien Devay & Firmin Fazeuilh

PÔLE ADULTES

Il a été organisé 5 regroupements de pré-saison (2 à Savigny-sur-Orge, 2 à Bonneuil-sur-Marne). 2 rattrapages ont été faits (au Blanc-Mesnil et à Tremblay-en-France). La commission a également fait passer les tests au cas par cas aux juges-arbitres en reprise. Le format des stages de rentrée était d'une demi-journée avec tests, écrit et physique. 220 juges-arbitres adultes ont été validés.

Les juges-arbitres ont été répartis en deux groupes en fonction des choix des deux anciennes CRA.

- 1/ Les juges arbitres T1 sous la responsabilité de Franck Charpentier (32 binômes en septembre). Le groupe a arbitré principalement de la pré-nationale masc. et fém. mais aussi l'excellence masc., ainsi que toutes les délégation nationales (principalement de la N3F et quelques matches de N2F).
- 2/ Les juges arbitres T2 sous la responsabilité de Jean-Marie Lassalle (48 binômes en septembre pour les T2A et le T2B pour les arbitres solos). Le groupe a arbitré principalement de la PNF, de l'excellence masculine et féminine et les matches d'honneur M et F.

Un stage mi-saison a été organisé pour les JAT1 au Blanc-Mesnil le 17 décembre 2018. Il a été abordé plusieurs point en particulier le cadrage d'un match ainsi que le rituel de l'arbitre lors de son avant match.

JUGES ARBITRES T1N:

Cette saison 5 binômes JA T1 ont participé à l'opération T1N en collaboration avec le secteur Nord-Ouest et les différentes CTA du sec-

teur (Normandie, Pays de la Loire et Bretagne), qui permet à terme aux binômes après un contrôle continu d'intégrer le G4 fédéral et d'arbitrer des matches de championnat de France niveau N3M et N2F la saison prochaine. À l'heure de la rédaction du bilan, les noms des nouveaux promus n'ont pas été communiqués par la CCA.

MATCHES COUVERTS DURANT LA SAISON 2017-2018

total championnats adultes couverts par la CTA Île-de-France au 1/05/2018

	N3 M / N2 F	CDF N	N3 F	PN M	PN F	EXC M	HON M	EXC F	CDF R/D	CDL	total
à couvrir	6	3	85	180	151	269	360	357	88	145	1644
couvert CTA	6	3	85	179	151	268	349	342	86	144	1613
couvert AON / Del	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	3
couvert AOC	0	0	0	1	0	0	5	7	1	1	15
TAS joueur	0	0	0	0	0	1	4	6	0	0	11
% couvert CTA	100 %	100 %	100 %	99,4 %	100 %	99,6 %	96,9 %	95,8 %	97,7 %	99,3 %	98,1 %
dont binôme	6	3	83	179	117	250	211	51	68	126	1094
soit	100 %	100 %	97,7 %	99,4 %	77,5 %	92,9 %	58,6 %	14,3 %	77,3 %	86,9 %	66,6 %
	С	ouverture par g	roupes T1N & T	1		COL	uverture par gro	upes T1N, T1 &	T2		
		32 bir	nômes				60 binômes	ou monômes			
objectif 2018-2019	ojectif 2018-2019 100 % 100 % 100 % 100 % 100 %		100 %	98 %	98 %	100 %	100 %	99 %			
dont binôme	100 %	100 %	100 %	100 %	80 %	95 %	70 %	25 %	80 %	90 %	70 %
		couverture p	ar groupe T1		couverture po	ar groupe T2A	couverture par groupe T2 couverture tous groupes				
	22 binômes 32 binômes 40 binômes ou monômes							•			

Le taux de couverture des rencontres de la CTA Adultes est 98,1 %. Des soucis de grève, de blessures de dernière minute ne nous ont pas permis de couvrir à 100 % les rencontres en particulier sur la PNM.

OFFICIELS DE TABLE

La CTA a répondu présent aux sollicitations des clubs professionnels de la ligue pour la nomination d'officiels sur les tables de leurs matches de Coupe d'Europe. L'équipe constituée œuvre également sur les compétitions internationales qui se déroulent sur le territoire parisien : cette saison bon nombre ont participé aux matches du tournoi Razel-Bec à Coubertin, de la Golden League et de la Coupe de France à l'AccorHotels Arena. Groupe expérimenté et professionnel.

COUPE DE FRANCE (DÉSIGNATION CCA)

Plusieurs binômes de la CTA ont été désignés sur les 1/16^{es}, 1/8^{es}, ½ et ½ finale de Coupe de France régionale et départementale. Merci à eux pour leur disponibilité et pour le très bon niveau d'arbitrage proposé.

RELATIONS CCA / SECTEUR NORD-OUEST / CTA IDF

La CTA a répondu aux différentes solliciations de la CCA ainsi qu'à celles du secteur Nord-Ouest (réunions...).

CONSEIL DE PROMOTION

Un conseil de promotion sera organisé début juin afin de définir les nouveaux groupes pour la saison prochaine.

PÔLE FORMATION

OFFICIELS DE TABLE (MAX JOURNO)

La CTA a répondu aux demandes de la CCA d'aider les clubs nationaux à mettre à jour les listes des officiels de table et à les former.

NOMBRE DE FORMATEURS	2
NOMBRE DE RENOUVELLEMENT CARTE OT	34
NOMBRE DE FORMATIONS SUR LE TERRITOIRE	10
NOMBRE DE REÇU PAR CLUB	139
Aulnay HB	3
Blanc-Mesnil Sport HB	3
Cergy HB	2
Cesson-Vert-St-Denis HB	1
Chaville HB	2
Courbevoie HB	1

CSM Finances	7
CSM Puteaux	4
Élancourt-Maurepas HB	1
•	3
ES Sucy HB Étampois	
-	1
HBC Franconville	2
HBC Livry-Gargan	3
HBC Serris VE	14
HBC Val-De-Seine	2
Issy HB Masc.	4
Issy-Paris Hand	7
Le Chesnay YHB	1
Massy EHB	5
Montfermeil HB	3
Morsang-Fleury HB	1
Paris St-Germain HB	2
Paris SC	5
Paris UC	4
Plaisir HBC	6
Réveil de Nogent	1
Rueil AC	3
St-Gratien / Sannois HBC	1
Savigny HB 91	7
St-Michel Sports	4
Stade Français	1
Stade de Vanves	1
Torcy HB MLV	4
TU Verrières	1
US Alfortville	5
US Athis-Mons	1
US Créteil	1
US Ivry	3
US Lagny-Montévrain	1
US Ormesson	3
US Palaiseau	1
Villiers EC	12
Villemomble HB	2

JUGES-ARBITRES SUPERVISEURS (MARC DE SOUSA)

Deux formations ont été organisées (29 septembre 2017 à Bondy et 2 décembre 2017 à Chaville). Les objectifs de ces stages étaient de valider les acquis et d'avoir entre les JAS le même type de discours.

FORMATION JA T3 VERS LE T2

21 stagiaires ont suivi cette formation sur les samedis matins de mi-janvier à mi-février. La première partie s'est cloturée par un test écrit où tous les candidats ont été reçus. La partie pratique est en cours sur des matches d'honneur masculin, cette partie devra se terminer en septembre. Vu le nombre de candidats, nous avons eu des difficultés à coordonner les matches, les stagiaires et de nos superviseurs.

REMERCIEMENTS

Je remercie encore tous les juges-arbitres pour leur saison qu'ils soient départementaux, régionaux ou fédéraux ainsi que toutes les personnes de l'ombre qui œuvrent dans les CDA et dans la CTA au développement et à la qualité de l'arbitrage francilien.

Je vous souhaite à tous, une bonne assemblée générale.

Jean-Philippe Mennesson Président CTA

RAPPORT D'ACTIVITÉ CTF ARBITRAGE

1. Détection Territoriale JAJ 2017-2018 - Pôle Jeunes CTA

1.1 Equipe Projet 1 : Détection territoriale – Arbitrage

Au vu des résultats du travail de détection de la saison en cours, le recrutement des personnes ayant participées à la détection 2017-2018 a été réalisé. Ces personnes intègrent l'équipe de détection territoriale de l'arbitrage, pilotée par le CTF en lien étroit avec le Pôle Jeunes de la CTA, avec trois missions principales :

- gérer la détection au sein des comités (relai CTA)
- encadrer les compétitions de détections territoriales : tournoi de Tremblay, ICT, ICN, GP78, ...
- instaurer une dynamique de travail pérenne sur l'ensemble des saisons à venir.

Cette équipe est donc composée des personnes suivantes :

- Sébastien Devay, Firmin Fazeuilh, Cédric Testa, Rafik Heddid (CTA)
- Michael Abreu (75)
- Dominique Rivière, Farid Medjoub (77)
- Séverine Bouhours, Stéphane Gathercole (78)
- Aurore Rictio, Géraldine Thomas, Patrice Chabrerie (91)
- Aïssame Mili (92)
- Christophe Mercier, Thomas Sainte-Thérèse (93)
- Benoit Fabregat (94)
- Ghislaine Denys (95)

Le fonctionnement de cette équipe restera le même que la saison écoulée (voir stratégies de détection des compétitions), avec des moyens de rencontres et d'échanges à optimiser (groupe WhatsApp, visio-conférences, ...)

1.2 Bilan détection JAJ 2017-2018

- Tournoi international de Tremblay-en-France, 28-29 octobre 2017 : 12 binômes sollicités
- Intercomités territoriaux 1, 26-27 octobre 2017 (1 site) : 4 binômes sollicités
- Intercomités territoriaux 2, 6-7 janvier 2018 (4 sites) : 8 binômes sollicités
- Intercomités territoriaux 3, 26-27 janvier 2018 : (5 sites) : 8 binômes sollicités
- Intercomités territoriaux 4. 17-18 février 2018 (2 sites): 6 binômes sollicités
- Intercomités nationaux 1, 10-11 mars 2018 (3 sites) : 9 binômes sollicités
- Intercomités nationaux 2, 31-1er avril 2018 (5 sites) : 15 binômes sollicités
- Stages France U17 et sélections régionales, 22 décembre/18-19 février 2018 : 6 binômes sollicités
- Grand Prix des Yvelines, 28/29 avril 2018 : 16 binômes sollicités

Total de 51 binômes JAJ différents vus en six mois de détection

Sur l'ensemble des compétitions de détection de cette saison, nous avons utilisé la fiche d'évaluation suivante :

Rencontre: Ni	iveau:	Évaluateur :
---------------	--------	--------------

Items	++	+	+/-	_	Commentaires / justifications (éventuels)
A1 : capacité à sanctionner					
A2 : capacité à laisser jouer					
B1 : capacité à décoder le duel (att/def, marchers)					
B2 : capacité à détecter le 7 mètres					
C1 : capacité à bien se positionner					
C2 : capacité à adopter une attitude personnelle adaptée (gestuelle, attitude, com)					

NOMENCLATURE:

- + + : Excellente maîtrise / potentialité
- + : Maîtrise satisfaisante/convenable
- + / : certaines difficultés palpables
- : maîtrise insuffisante / grosses difficultés / manques

Attention, cela doit se faire par rapport à ce que l'on attend à ce niveau

Elle reste perfectible et sera sûrement modifiée à l'abord de la saison prochaine. Ceci nous a permis de parler un langage commun à nos juges-arbitres jeunes.

1.3 Bilan Tremblay, ICT, ICN - Stratégies de détection

1.3.1 Bilan du tournoi international de Tremblay-en-France, 28-29 octobre 2017

12 binômes vus sur cette compétition :

Chevallier – El Yousfi (77) / Biletic – Pernon (77) / Deslandes – Garret (78) / Bourbon – Gloux (78) / Moilleron – Visquenel (91) / Dias – Roblin (93) / Pellerzi – Lambert (93) / Malidi / Muselli (94) / Saada / Vijayakumaar (94) / Saidoun – Saulnier (94) / Garnaud – Gaudin (95) / Fouilleul – NDinga (95)

Stage interné en parallèle du stage des juges superviseurs territoriaux. La stratégie de détection était la suivante :

- 4 gymnases utilisés sur la compétition
- Binômes désignés sur un match de moins de 15 et un match de moins de 17. Le binôme ne change pas de gymnase
- Référents détection changent de salle à la demi-journée pour visualiser un maximum de binôme
- Juges superviseurs territoriaux restent dans leur gymnase sur l'ensemble de la journée pour évaluer la progression des binômes sur deux matches.
- Samedi soir : retour vidéo à l'hôtel avec les encadrants (19 rencontres ont été filmées sur l'ensemble de la compétition)
- Dimanche : mise en commun à l'issue de la journée pour procéder aux désignations des phases finales du lendemain (chaque binôme arbitre deux matches le dimanche, dont une demi-finale de classement).

Mobilisation de l'ensemble de l'équipe de détection pour cet évènement qui aura lieu le les 27 et 28 octobre 2018 prochain la saison prochaine. Une rencontre est à prévoir en amont pour organiser la stratégie à opérer et définir les missions de chacun au sein de l'équipe détection et celle des superviseurs.

Un « espace de stockage » sera conçu : il permettra de récupérer toutes les rencontres des compétitions de détections filmées.

1.3.2 Bilan des intercomités territoriaux (ICT)

18 binômes vus sur cette compétition qui comprenait quatre tours :

Georges – Guillomarch (75, ICT3) / Girard – Michaud (77, ICT1-2) / Duchon – Rodrigues (77, ICT4) / Doucet – Jalenques (78, ICT3-4) / Ternat – Vallat (78, ICT2) / Jasonne – Leborgne (91, ICT2) / Ferment-Vilcocq – Gioia (91, ICT3-4) / Aparicio – Marc (92, ICT2-3) / Diatta – Mikimi (93, IC1) / Nenko – Nenko (93, ICT2) / Dias – Roblin (93, ICT3) / Amare – Souare (93, ICT4) / Malidi – Muselli (94, ICT1-3) / Saidoun – Saulnier (94, ICT2-3-4) / Saada – Vijayakumaar (94, ICT3) / Demilleville – Duranty (95, ICT1-3) / Neyrat-Coquelle – Moussavi (95, ICT2) / Hadjab – Rahmani (95, ICT4)

Plusieurs configurations testées (stage interné, plusieurs matchs dans la journée, un match l'aprèsmidi, ...), toutes très enrichissantes pour les JAJ. Une réunion-bilan tenue la lundi 14 mai 2018 avec les PPF masculins et féminins pour organiser les éditions 2018-2019.

Stratégie de détection :

- sollicitation des comités départementaux par Rafik en lien avec le pôle jeunes de la CTA pour propositions de binômes,
- désignations de ces binômes sur les différents sites d'accueil des ICT,
- désignations de personnes ressources des comités franciliens en tant qu'accompagnateurs sur le principe suivant (1 site = 1 responsable de l'arbitrage),
- retour des fiches d'évaluations des binômes dans la semaine qui suit la compétition,
- compilation et envoi des fiches d'évaluations aux comités à l'issue du dernier tour.

Nécessité de rembourser les frais kilométriques des JAJ en déplacement, principe validé par Jean-Philippe Mennesson.

Quelques binômes du tournoi de Tremblay sollicités sur ces ICT, pour la plupart à fort potentiel.

1.3.3 Bilan des intercomités nationaux :

20 binômes vus sur cette compétition qui comprenaient deux tours :

- ICN-1, 10-11 mars 2018 :
 - site de Paris (75): Girard Michaud (77) / Jasonne Leborgne (91) / Aparicio Marc (92)
 - site de Noisy-le-Grand (93): Doucet Jalengues (78) / Demilleville Duranty (95) / Diatta Mikimi (93)
 - site de Saint-Maur (94) : Malidi Muselli (94) / Saidoun Saulnier (94) / Neyrat-Coquelle Moussavi (95)
- ICN-2, 31 avril 1er mai :
 - site de Paris (75): Girard Michaud (77) / Demarche Kergall (78-92) / Garnaud Gaudin (95)
 - Site de Lagny (77): Bourbon Gloux (78) / CREPIN/LECOCQ (93) / Saada Vijayakumaar (94)
 - Site de Mantes (78): Chevallier El Yousfi (77) / Ferment-Vilcocq Gioia (91) / Diatta Mikimi (93)
 - Site de Saint-Pierre-du-Perray (91) : Deslandes Garret (78) / Moilleron Visquenel (91) / Neyrat-Coquelle Moussavi (95)
 - Site du Plessis-Trévise (94): Biletic Pernon (77) / Doucet Jalenques (78) / Daroueche / Ducelier (94)

Stratégie de détection :

- sollicitation en lien avec les comités départementaux des meilleures paires vues lors des ICT, élargissement aux binômes vus à Tremblay pour les ICN-2 (problème de disponibilités des binômes sur le week-end de Pâques),
- désignations de trois binômes par plateau (2 matches arbitrés chacun),
- désignations de trois accompagnateurs par plateau,
- retour des fiches d'évaluations DTN dans la semaine qui suit la compétition,
- compilation et envoi des fiches à la DTN et aux comités départementaux.



Félicitations à l'équipe pour sa réactivité et son efficacité sur le retour des fiches d'évaluations qui a été remarquée et très appréciée par la fédération, comme en témoigne, entre autres, le graphique suivant envoyé par la DTN pour les retours de suivis des ICN-1.

L'ensemble des retours des ICN-2 sont parvenus à la fédération la semaine qui a suivi la compétition, ce qui a facilité le travail de recensement des binômes désignés sur ce deuxième tour. De ce fait, la DTN a accordé trois places au territoire Île-de-France pour la désignation de binômes aux finalités championnat de France et challenge de France des intercomités qui ont eu lieu les 18-19-20 mai à Orléans et à Bourges.

1.3.4 Autres stages:

- Regroupement France U17 (Saint-Brice-sous-Forêt): 22-23 décembre 2017
- 2 binômes vus : Caroupanapoule Kava / Garcia Malteste
- Regroupement sélections régionales (Eaubonne) : 18-19 février 2018
- 4 binômes vus : Furtos Morillon / Bernard Delmer / Codet Milleret / Biard Coquelle

1.4 Désignations finalités Inter-Comités (IC) – Inter-Ligues (IL) – Inter-Pôles (IP)

Suite aux différentes compétitions de détection, l'équipe de détection a validé les désignations suivantes pour les finalités challenge et championnat de France des intercomités :

- Finalités Championnat de France intercomités, 18-19-20 mai, Orléans :
 - Doucet Jalenques (78)
 - Malidi Muselli (94)

Accompagnateurs :

- Patrice Chabrerie (91)
- Aïssame Mili (92)
- Finalités Challenge de France, 18-19-20 mai, Bourges :
 - Garnaud Gaudin (95)

Accompagnateur:

- Farid Medioub (77)

Quatre autres binômes du territoire ont été désignés sur des finalités nationales cette saison :

- interligues fém. : Codet Milleret
- · interligues masc. : Caroupanapoule Kaya
- interpôles fém. : Dupont Fouilleul
- · interpôles masc. : Croizier Medjoub

Ce sont donc sept binômes du territoire qui auront été sollicités par la fédération sur l'ensemble de la saison, ce qui récompense l'ensemble du travail mené par les comités et la ligue sur l'exercice en cours.

1.5 Organisation du Grand Prix des Yvelines (78), 28-29 avril 2018

Compétition de détection utilisée par les PPF masculins et féminins pour préparer la saison n+1.

Cette compétition pourrait, tout comme le PPF, permettre de voir les binômes « n+1 » et ainsi préparer la saison prochaine.

Configuration des désignations :

- > Désignation d'un binôme par comité par jour : 2 binômes sur le week-end
- > Désignation d'un accompagnateur par comité par jour : 2 accompagnateurs sur le week-end

Les convocations sont envoyées aux binômes concernés par les comités, en mettant Séverine Bouhours (ADS 78, responsable compétition) et Rafik Heddid en copie pour compilation.

Binômes « n+1 » désignés sur le Grand Prix des Yvelines :

- > 75 : Canard Suriam & Djayou Mendende
- > 77 : Marion Marion & Afonso Gomes
- > 78 : Ziri Gojon & Nucci Faucon
- > 91 : Blouet-Damiron Tonnelet & Crabol Jury
- > 92 : Aparicio Marc
- > 93 : Preau Lafougere & Magassa Ngando
- > 94 : Daroueche Ducelier & Valentin Valentin
- > 95 : Kac Rausch & Rahmani Hadjab

1.6 Groupe Avenir 2018-2019

Le projet Groupe Avenir, évoqué lors de la dernière réunion du pôle jeunes de la CTA, devrait être amorcé dès septembre 2018, avec un stage de début de saison à l'entame de la saison prochaine avec les binômes concernés pour une présentation générale. Ce groupe aurait pour objectifs principaux :

- assurer la continuité du travail de détection que l'on mène avec les CD franciliens,
- accompagner les arbitres dans la logique de progression du parcours du JAJ
- orienter les désignations des JAJ sur les compétitions de détection type IL/IP et les inscrire au parcours de formation fédéral (CNJAJ)
- faciliter le passage de l'arbitrage jeune à l'arbitrage adulte : passerelle de décloisonnement
- préparer à l'opération T1N

La composition de ce groupe sera validée à l'issue de la saison lors du conseil de promotion du pôle jeunes de la CTA. Un noyau important de la détection 2017-2018 composera la première mouture de ce projet (12 à 15 binômes). L'ensemble des binômes seront tutorés, et seront sollicités sur plusieurs « micro-stages » sur l'ensemble de la saison sur le modèle suivant :

- 3 à 5 binômes désignés sur un championnat arbitré similaire, proximité géographique de l'ensemble des rencontres
- matches supervisés par un tuteur/superviseur territorial et filmés,
- retours vidéo le lendemain en plénière avec l'ensemble des JAJ et des conseillers.

Plusieurs configurations possibles : tuteur du binôme effectuant le suivi ou tuteur d'un autre binôme, sollicitation des juges superviseurs territoriaux, ...

D'autre part, nous partons du principe que les JAJ choisissent leurs tuteurs. S'ils se retrouvent en difficulté pour trouver une personne, la CTA s'engage à leur proposer un accompagnateur. Une rencontre est à prévoir en début de saison avec l'ensemble des tuteurs pour un travail commun sur l'accompagnement spécifique de ces binômes et ainsi, diffuser le même message aux membres de ce groupe.

2. Formation arbitrage 2017-2018 – Institut territorial de formation

2.1 Évaluations diagnostiques

2.1.1 Étude chiffrée de l'arbitrage en Île-de-France

2016-2017	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF	total
nb de licenciés compet + loisir + indépendant	2569	7758	7754	7802	6350	5054	7029	5389	19	49705
nb de clubs	8	43	41	41	24	27	33	28	0	245
nb équipes région	28	51	41	36	44	48	41	33	0	322
nb équipes national	6	11	5	12	15	16	22	7	0	94
nb écoles arbitrage labélisées	4	13	14	14	9	19	6	15	0	94
nb animateurs école arbitrage	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
nb accompagnateur JAJ	0	3	8	0	0	15	0	14	1	41
nb juge-arbitres départementaux (T3)	37	50	51	62	41	31	49	48	0	369
nb juge-arbitres régionaux (T1-T2)	12	30	26	27	30	43	54	27	5	254
nb juge-arbitres nationaux (G3-G4-G2-G1)	2	7	8	7	14	1	11	5	5	60
nb JAJ départementaux (T3)	60	164	123	95	66	78	215	30	0	831
nb JAJ régionaux (T1-T2)	28	23	62	91	58	77	43	131	0	513

Indicateurs clés :

> 245 clubs / 94 écoles d'arbitrage

> Nombre d'animateurs d'école d'arbitrage / accompagnateurs JAJ certifiés : 0

Nombre de JAJ T3: 831
Nombre de JAJ T1-T2: 513
Nombre de JA T3: 369
Nombre de JA T1-T2: 254
Nombre de JA nationaux: 60

2.1.2 Étude des forces et faiblesses de l'arbitrage en lle-de-France (SWOT)

Analyse interne :

	Forces	Faiblesses
Arbitrage	 Densité des clubs, niveaux de compétitions variés Progression de la labélisation des Ecoles d'Arbitres Diversité des comités départements Nombre de rencontres octroyées pour la détection des JAJ Nombreux supports de formation pratique pour les arbitres Nombre d'arbitres important Richesse des ressources humaines Motivation des encadrants Informatisation de l'arbitrage (iHand) Transparence entre les instances arbitrales 	 Dispersion des encadrants de la CTA sur le territoire, difficulté pour se réunir Disponibilité des acteurs de l'arbitrage Cumuls des fonctions des acteurs de l'arbitrage dans le handball Difficulté dans la réunification (« conservatisme ») Transition/harmonisation des compétences difficile Manque de rigueur de certains encadrants Manque d'harmonisation entre les différents CDHB Retard pris dans la mise en place du Projet Arbitrage

Analyse externe:

	Opportunités	Menaces
Arbitrage	 Développement du Grand Paris (Transports,) Championnat d'Europe Féminin de Handball (actions périphériques, médiatisation,) Attribution des J.O 2024 Siège de la FFHandball à Créteil avec la Ligue IDF: Maison du Handball Ressources humaines dans les clubs Décloisonnement des territoires (ressources mutualisés, synergies possibles) Partenariat avec La Poste, Journées de l'Arbitrage Reseaux sociaux (communication, lien avec et entre les arbitres/encadrants) Sport Scolaire (UNSS/USEP/FFSU) Mediatisation (TV, évenementiel,) Resultats EDF F/M (Volonté de féminisation de l'arbitrage) Reforme de l'arbitrage 	 Imposition de la réforme de l'arbitrage Cohérence des objectifs attendus QUID de l'investissement humain bénévole ? Ressources financières des clubs Ambiance délétère autour de l'arbitre et de l'arbitrage Investissement des arbitres en question Notion du temps (échéancier fédéral) Professionnalisation de l'arbitrage : QUID des bénévoles

Éléments significatifs :

- Réforme de l'arbitrage FFHandball
- Nombre d'arbitres important
- Professionnalisation de l'arbitrage
- Craintes et résistances au changement de système
- · Nouvelle organisation à mettre en oeuvre

- Disponibilité des acteurs de l'arbitrage
- · Harmonisation des formations à mettre en oeuvre
- · Retard sur la mise en oeuvre du projet

2.1.3. Objectifs opérationnels

- > Recruter, piloter et former une équipe projet pour dynamiser et promouvoir l'arbitrage
- > Harmoniser et professionnaliser les formations de l'arbitrage et des arbitres
- > Réintégrer l'ETR et créer des interrelations entraineurs/arbitres
- > Structurer une offre de formation à la destination des clubs :
 - · animateur d'école d'arbitrage
 - · accompagnateur de juge-arbitre jeune

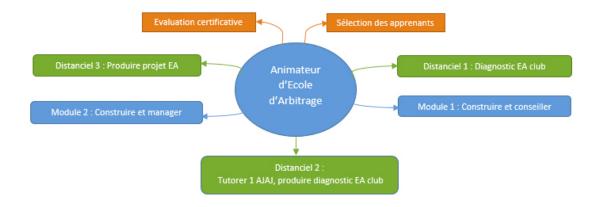
2.2 Élaborations des rubans pédagogiques

Sollicitation des ressources humaines du territoire (membres des commissions départementales d'arbitrage et de la commission territoriale d'arbitrage) pour l'élaboration de ces documents qui a eu lieu le samedi 27 janvier 2018 de 9h à 13h, au siège de la ligue à Bondy.

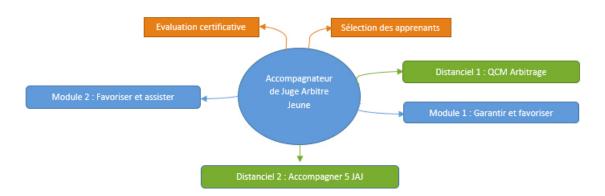
Stratégie de réunion :

- > Présentation du contexte territorial et fédéral
- > Deux groupes de travail : GRP AEA et GRP AJAJ, étude des référentiels métiers FFHandball
- > Trois questions orientent les groupes :
 - Qu'est-ce qu'un accompagnateur/animateur ?
 - · Quelles sont ses activités ?
 - · Quelles évaluations ?

2.2.1 Ruban pédagogique AEA:



2.2.2 Ruban pédagogique AJAJ:



Ces documents ont été validés par Daniel Deherme (CTS formation) et moi-même et ont été inclus aux demandes d'habilitations. Ils orienteront les programmes de formations des deux métiers concernés.

2.3 Programmes de formation

2.3.1 Animateur d'école d'arbitrage

Module 1

samedi 28 avril 2018

dimanche 29 avril 2018

créer un projet d'école d'arbitrage et conseiller des JAJ

9h-9h30	9h-10h
Présentation de la formation et des épreuves certificatives	Analyse vidéo HB / arbitrage
9h30-11h	10h-12h
Logique interne / Fondamentaux HB	Construire un projet d'école d'arbitrage (suite)
11h-12h	12h-13h
Tutorat de l'AJAJ	Bilan et commandes
12h-13h	
L'accompagnement des JAJ	
14h-16h	
Construire un projet d'école d'arbitrage	

Module 2

samedi 16 juin 2018

dimanche 17 juin 2018

construire un continuum de formation et manager les ressources de l'arbitrage

9h-10h	9h-10h
Retour sur les diagnostics	Analyse vidéo HB / arbitrage
10h-11h	10h-12h
Retour sur le tutorat de l'AJAJ	manager les ressources humaines et financières de l'école d'arbitrage
11h-13h	12h-13h
construire un continuum de formation	Bilan et perspectives (certification)
14h-16h	
construire et animer une séance de formation	

2.3.2 Accompagnateur de Juge-Arbitre Jeune

samedi 14 avril 2018

samedi 12 mai 2018

garantir et favoriser le développement et l'environnement du JAJ	favoriser et assister l'animateur d'école d'arbitrage et le JAJ
9h-9h30	9h-10h
Positionnement	Le rôle de l'accompagnateur de JAJ dans l'école d'arbitrage
Présentation de la formation et des épreuves certificatives	
9h30-10h15	10h-11h15
Règlementation et gestion administrative	Logique interne / Fondamentaux HB
10h15-11h45	11h15-12h
Préparer et aborder une rencontre	Analyse vidéo HB / arbitrage
11h45-13h	12h-13h
Le suivi des JAJ	La gestion de conflit

2.4 Budgets

2.4.1 Animateur d'école d'arbitrage

46 stagiaires

Total frais / nombre d'apprenants : 244 €

Prix fixé par le territoire : 160 € (84 € pris en charge par le territoire par stagiaire,)

2.4.1 Accompagnateur de juge-arbitre jeune

46 stagiaires /

Total frais / nombre d'apprenants : 73 €

Prix fixé par le territoire : 50 € (23 € pris en charge par le territoire par stagiaire,)

2.5 Dossiers d'habilitations FFHandball

L'ensemble des éléments ci-dessus ont été renseignés sur les demandes d'habilitations qui ont été envoyées à la fédération le 27 février 2018. Elles autorisent l'institut territorial de formation à dispenser les formations des deux métiers sur le territoire.

Après étude de ces documents par la fédération, l'habilitation nous a été accordée à la date du 15 avril 2018.

Le président de la ligue a signé et renvoyé les conventions fédérales le 17 avril 2018.

2.6 Équipe Projet 2 : formations territoriales – arbitrage

Elle a pour mission principale de dispenser les deux nouvelles formations mises en place sur le territoire. Elle est composée de salariés techniciens (CTF) et de bénévoles formateurs d'arbitres diplômés fédéraux du « Formateur de formateur », dispensé par l'Institut fédéral de formation et de l'emploi (IFFE).

Ils ont été recrutés pour leurs compétences et leurs expériences dans la formation de cadres. Cette diversité dans l'équipe a été voulue pour répondre à la nécessité de créer des interrelations entre les techniciens et les arbitres et innover les contenus de formation pour avoir les apports « Handball » les plus complets possibles.

Composition de l'équipe :

Formateurs	Diplômes
Fabrice Le Roy (CTF)	DESJEPS, EFJ Formateur IFFE
Farid Gherram (CTF)	DEJEPS HB, EIRJ
Frédéric Jury (CTF)	DEJEPS HB, Formateur IFFE
Bruno Boucherikha	Formateur IFFE
Séverine Bouhours	Formateur IFFE
Thomas Sainte-Thérèse	Formateur IFFE
Djamel Ouahbrache	Formateur IFFE (saison n+1)
Rafik Heddid	BPJEPS APT, DEJEPS HB (st), Formateur IFFE

Fonctionnement:

- > Formation AEA : Binôme de formateurs (technicien + arbitre)
 - Farid Gherram / Bruno Boucherikha → site d'Alfortville
 - Frédéric Jury / Séverine Bouhours → site de Boulogne-Billancourt
 - Fabrice Le Roy / Rafik Heddid → site du Blanc-Mesnil
- > Formation AJAJ : Formateur arbitre (IFFE)
 - Thomas Sainte-Therese → site de Bondy
 - Djamel Ouahbrache → site de Chaville
 - Rafik Heddid → site de Saint-Maur-des-Fossés

Trois regroupements prévus :

- 21 mars 2018 : présentation, préparation
- 3 mai 2018 : point d'étape d'entre deux modules
- Début de saison n+1 : bilan des formations

Les formateurs ont la liberté de la création des séquences de formations, en respectant le programme de formation défini au préalable.

2.7 Communication

En collaboration avec Nicolas Hachette, la stratégie de communication a été la suivante :

- 5 mars 2018 : envoi des fiches COM des deux offres de formations aux clubs via leurs adresses mails fédérales, précisant la priorité aux clubs nationaux
- Relance effectuée aux clubs deux semaines après la première communication
- Utilisation des réseaux sociaux (facebook)
- · Google Form à renseigner en ligne sur le compte de l'ITF
- 2 avril 2018 : fin de la communication et clôture des inscriptions.

2.8 Déploiement des formations 2017-2018

Après étude géographique des clubs nationaux en Île-de-France (cartographie ci-après), ouverture de trois sites pour chaque formation :

- > Animateur d'école d'arbitrage : Alfortville, Boulogne, Le Blanc-Mesnil
- > Accompagnateur de JAJ : Saint-Maur-des-Fossés, Chaville, Bondy

Stagiaires retenus pour la formation AEA: 39 candidats Stagiaires retenus pour la formation AJAJ: 47 candidats

2.9 Projection saison n+1

- > Bilan de formation saison n-1
- > Amélioration de la formation : gestion logistique, tutorat, positionnement (allègements)
- > Organisation des formations AEA/AJAJ saison n : étude de marché, conception d'un rétroplanning
- > Élargissement de l'offre de formation : clubs régionaux / départementaux
- > Communication aux clubs franciliens sur les offres de formations 2018-2019
- > Création de la formation juge-superviseur territorial (JST)

3. Missions fédérales - Fédération française de handball

Dans le cadre du Pacte de Développement signé avec la fédération, la ligue s'est engagée à détacher des personnes ressources (salariés) des ligues pour l'encadrement de l'arbitrage des compétitions fédérales suivantes, sous la responsabilité d'Alain Dessertenne (CTN) et Jérôme Briois (CTS) :

- > Finalités interpôles féminins : 3-7 février à Bourg-de-Péage (26)
- > Finalités interpôles masculins : 5-10 mars 2018 à Lyon (69) : détaché
- > Finalités interligues féminines : 4-6 avril 2018 à Bourg-de-Péage (26) : détaché
- > Finalités interligues masculines : 2-4 mai 2018 à Saint-Dié-les-Vosges (88)

3.1 Encadrement des compétitions IP-M/IL-F

Trois missions principales lors de ces deux compétitions :

· Accompagner les JAJ sur l'ensemble de la semaine

- · Conseiller les JAJ avant, pendant et après les rencontres
- Détecter les JAJ à fort potentiel

Outils utilisés : Logiciel Dartfish (séquençage des rencontres en direct), retours vidéos, séquences pédagogiques autour de thématiques définies au préalables, utilisation du kit oreillette lors des rencontres, ...

Équipes d'encadrement :

- > Finalités interpôles Masculins :
 - Alain Dessertenne (CTN)
 - · Jérôme Briois (CTS)
 - Pierre Vauchez (CTF Arbitrage Bourgogne-Franche-Comté)
 - Julien Mursh (CTF Arbitrage Grand-Est)
 - Boris Thiebault (CTF Arbitrage AURA)
 - Rafik Heddid (CTF Arbitrage IDF)
- > Finalités interligues Féminines :
 - Alain Dessertenne (CTN)
 - Jérôme Briois (CTS)
 - Hervé Vigor (CTS)
 - Titouan Picard (CTF Arbitrage Doubs)
 - · Loïc Weber (Arbitre G1)
 - Rafik Heddid (CTF Arbitrage IDF)

Rafik Heddid CTF Arbitrage

Rapport de la Commission de Discipline



Tout d'abord, nous avons une pensée amicale pour notre président, Claude Selaquet, qui se remet doucement de son opération et du parcours de soins, et à qui nous souhaitons un prompt rétablissement

En son nom, je tiens à remercier l'ensemble des membres de la commission de discipline qui ont été présents tout au long de l'année ainsi que les procureurs et instructeurs qui ont œuvré et apporté leur aide dans le développement des dossiers. L'activité a été très importante, des réunions ayant eu lieu pratiquement toutes les semaines

114 dossiers ont été traité durant la saison. Ce qui est considérable et montre aussi le sérieux du travail fait autour du respect des règlements.

On enregistre beaucoup de sanctions liées à des insultes et des intimidations envers les arbitres, surtout chez les jeunes qui utilisent facilement un langage cru pratiqué en dehors des terrains également.

La Commission a également fait face à des dossiers plus graves, qui ont entraîné des sanctions plus lourdes (fausse identité sur FdMe, notamment avec suspension d'un an, bousculade sur arbitre..). La commission n'a reculé sur aucune affaire.

Un pourcentage très faible de dossiers (3/114) est allé au jury d'appel de la Fédération, ce qui indique la qualité des décisions prises par la Commission, ainsi que l'excellente gestion administrative de ceux-ci.

Commission territoriale, nous sommes aussi attentifs à la délégation qui a été donnée aux sous-commissions territoriales. Où nous avons aussi vu quelques dossiers repris par le JA pour vice de forme.

Un point négatif à signaler. L'absence des arbitres convoqués en commission. Certes, il n'est pas facile d'être présent à 18h30 à Bondy, mais certains ne sont même pas joignables par téléphone, ce qui empêche tout débat contradictoire et risque de faire capoter certains dossiers. Deux arbitres ont été sanctionnés pour ces faits dans l'année. Remercions Jean-Philippe Mennesson, président de la CTA, pour son aide dans son domaine en rappelant tous les arbitres à leur devoir.

Excellente saison 2018-2019 pour toutes et tous.

pour la commission, Pascal Guille secrétariat de la CTD

Rapport de la Commission des Réclamations et Litiges



Suite à la fusion des deux ligues, le Président Georges Potard m'a confié la Présidence de la CTRL de la ligue Île-de-France.

Le premier 'travail' a été de constituer la commission.

J'ai souhaité continuer l'aventure avec tous les membres de l'ex-ligue PIFO qui m'ont accompagné depuis deux mandats et qui ont accepté de continuer l'aventure, mis à part un membre sollicité pour être secrétaire général de la ligue (ce poste si important ne se refuse pas) ainsi qu'un nouveau membre du 91. Au total 9 personnes de cette ancienne ligue

Par le bouche à oreille d'amis de l'ex-ligue IFE, 6 licenciés de cette ancienne ligue m'ont été proposés.

Pour moi, l'important n'était pas d'avoir un nombre égal de membres issus des anciennes ligues mais je voulais avoir à faire à des membres motivés, étant partie prenante dans nos travaux.

Avant d'officialiser la composition de la commission, j'ai réuni tous les membres proposés courant avril 2017 afin que chacun se connaisse, se présente, que je puisse me faire une idée des tâches qui pourraient être attribuées (vice-président, secrétaire ...) et surtout que je précise le fonctionnement que je souhaitais mettre en place.

J'ai donc pu transmettre au Bureau Directeur les membres de la commission avec leur fonction.

J'attache une grande importance aussi bien aux débats qu'aux décisions que nous devons prendre et même si parfois les décisions ne satisfont pas les clubs, nous les prenons en fonction des éléments à notre disposition et des règlements en vigueur.

Toutes nos décisions sont motivées et les raisons figurent dans le compte rendu. Les décisions sont contestables auprès de l'instance supérieure, le jury d'appel de la FFHandball. À ce jour sur deux dossiers contestés, un seul a trouvé grâce auprès de cette instance.

On peut admettre que tous les clubs ne soient pas au fait des règlements car ils sont compliqués et parfois il faut chercher la règle adaptée (d'autant que parfois il y en a plusieurs), nous-mêmes étant parfois à la recherche de la décision appropriée (d'où la mise en délibéré systématique) mais il faudrait que les clubs qui posent une réclamation amènent des éléments tangibles, ne le font pas sur un 'coup de sang', respectent les règles de dépôt d'une réclamation et ne perdent pas inutilement pas les droits de consignation. Néanmoins nous accueillerons toujours les clubs dans leurs contestations.

Tous les membres de la commission qui ont siégé avec moi durant cette saison ont fait preuve de professionnalisme, de sérieux et chacun a pu apporter ses compétences, le tout dans un climat de convivialité et comme chaque saison je tiens à les en remercier.

La commission a commencé ses travaux courant juillet 2017 pour se terminer avec deux dossiers le 14/05/18 juste avant la rédaction de ce compte rendu.

Le bilan de la CTRL pour la saison 2017-2018 fait apparaître à mi-avril 2018 le traitement de 18 dossiers. Cela représente bien entendu une augmentation par rapport aux saisons précédentes, le nombre de licenciés étant largement supérieur.

Nous avons traité, comme généralement, des cas de fautes techniques supposées, des cas de COC (y compris ceux afférents à des matches non terminés par décision des arbitres). Nous avons traité un cas de non délivrance d'une licence, des joueurs non qualifiés.

Les deux comités 75 et 93 nous ont confié le traitement de leurs dossiers. Le comité 78 nous a demandé de traiter deux dossiers par souci d'équité.

Je vais terminer ce compte rendu en remerciant particulièrement deux personnes

- Pascal Guille qui fait un travail remarquable concernant le secrétariat de la commission. Les fonctions de réception des dossiers, d'envoi des convocations et des comptes rendus suite aux rédactions effectuées par la commission, c'est Pascal, la préparation des dossiers avant une audience c'est toujours lui sans jamais de problème
- Corinne Delage qui va nous quitter courant mai 2017 pour rejoindre la région bordelaise où l'attend son avenir professionnel. Merci à Corinne qui est dans la commission depuis que j'ai pris la présidence de cette commission. Corinne nous a apporté ses grandes connaissances, sa logique, sa bonne humeur. Je me suis souvent demandé comment elle faisait pour prendre des notes et en même temps poser des questions aux requérants. Elle nous manquera sûrement.

Quelques éléments statistiques à fin-mai 2018 constituant le travail de la commission

Nombres d'audiences à la ligue	9
Nombre total de dossiers traités	18
Nombre total de dossiers déclarés irrecevables	3
Nombre de dossiers avec appel au Jury d'appel FFHandball	1
Confirmation de la décision CTRL	1
Attente de décision du Jury d'appel	0
Nombre de dossiers concernant la COC territoriale, COC 75, 93, 78	8
Nombre de dossiers cassant la décision COC	2
Nombre de dossiers confirmant la décision COC	6
Nombre de dossiers concernant la CTA, CDA 75, CDA93	3
Nombre de dossiers confirmant la faute technique	2
Nombre de dossiers rejetés pour faute technique non avérée	1
Nombre de matches non terminé 3	
Matches à terminer pour le temps restant	3
Matches à rejouer dans la totalité	0
Divers	2
Courrier au club car ne concerne pas la CTRL	1
Différent club / licencié	1

Bonne fin de saison à tous et bonne assemblée générale.

Robert Dujardin Président de la CRL

Rapport de la Commission des Statuts et de la Règlementation



La commission remercie tous les clubs pour leur investissement et pour les contacts fructueux et cordiaux qui ont eu lieu durant cette saison. Et elle espère avoir répondu à leurs attentes.

Division contribution mutualisée des cubs au développement (CMCD)

Le paramétrage de Gest'hand a été effectué ce qui a permis au club de pouvoir suivre leur CMCD.

Les contrôles ont été effectués fin décembre et fin février.

	au 31 décembre 2017	au 28 février 2018	au 10 mai 2018
Clubs sans défaillance	60	61	73
Clubs avec 1 domaine défaillant	31	30	25
Clubs avec 2 domaines défaillants	9	9	3
Clubs avec 3 domaines défaillants	3	3	2
Clubs avec 4 domaines défaillants	0	0	0
% des clubs défaillants 2017/2018	41 %	40 %	29 %
% des clubs défaillants 2016/2017 (PIFO)	55 %	44 %	
Défaillances Domaine Sportif	2	2	2
Défaillances Domaine Technique	5	5	4
Défaillances Domaine Arbitrage (*)	31	31	26
Défaillances Domaine Jeunes Arbitres (*)	22	22	5

^(*) Exclu le nombre des arbitrages

Conventions

Pour les conventions, au jour de la déclaration de ce bilan d'activité, il reste à examiner les dossiers de convention (création/renouvellement) en application de la réglementation.

Marie-José Gaudefroy Présidente de la CSR

Division équipements

Cette première saison a été l'occasion de se familiariser avec la démarche de classement des salles et équipements et d'intégrer une nouvelle procédure mise en place, en deux temps, par la FFHandball. Désormais, la constitution du dossier incombe au club qui documente le dossier dans Gest'hand, le responsable régional restant en support (conseils pour la documentation, vérification du dossier, visite sur place, mesure d'éclairage) avant transmission informatisée à la FFHandball.

Il faut noter que plusieurs clubs semblent abandonner la démarche devant la complexité des pièces à rassembler qui ne semble pas en adéquation avec leur niveau de pratique (local anti-dopage, essais du revêtement de sol, par exemple).

Quelques communes ont sollicité la sous-commission en amont de lourds travaux de remise à niveau voire de création de nouvelles salles, c'est une situation qu'il faut saluer car les contacts établis ainsi évitent des difficultés après-coup.

Principales actions menées au cours de la saison :

Nous avons ouvert une petite vingtaine de dossiers de classement, à l'avancement différencié.

(Taverny – Argenteuil – Beynes – Bois-Colombes – Bonnières – Boulogne-Billancourt – Buc – Champigny-sur-Marne (2 salles) – Flins-sur-Seine – Issy-les-Moulineaux – Magny-en-Vexin – Paris 17^e Saussure – Paris Vignoles – Plaisir – St-Michel-sur-Orge – Valenton – Vanves – Villepreux).

Recommandations pour la saison prochaine :

- 1. Dès qu'un club a connaissance de projet de réalisation (ou rénovation) d'une nouvelle salle dans sa commune ou intercommunalité, nous lui conseillons de se rapprocher des propriétaires (ville ou interco) pour établir un lien avec la ligue afin d'anticiper sur les « exigences » à prendre en compte.
- 2. Le classement des salles est précisément exposé dans les Règlements généraux (annuaire fédéral Art 145 et suivants); nous demandons aux clubs de s'en imprégner car les responsables de clubs dans leur grande majorité sont étonnés lorsqu'on leur présente les dispositions à prendre en compte.

Marc Érard responsable de la division équipements

Rapport de la

Commission Communication & Marketing

Première année d'existence pour cette jeune commission qui pose encore les fondations de son fonctionnement et de ses missions.

La priorité du travail sur cette saison a été le développement du site internet de la ligue <u>www.handball-idf.com</u> et l'animation de sa page facebook.

Nous devrons sur les saisons prochaines travailler, en cherchant tout d'abord à recruter de nouveaux membres, sur la mise en œuvre d'actions diverses pour permettre à la ligue, aux comités et aux clubs d'île de France de bénéficier de davantage d'exposition, tout en augmentant les contenus multimédias pour s'adresser à l'ensemble de notre public licencié francilien.

LES ACTIONS MENÉES SUR LA SAISON 2017-2018 :

1- Création et animation du site internet www.handball-idf.com

Nous avons souhaité mettre en place un site internet résolument interactif pour répondre au besoin d'information de chaque intervenant du handball francilien (joueur/ arbitre/dirigeant/entraîneur/ parent/monde scolaire...).

Je remercie Nicolas Hachette pour son action permanente de mise à jour, qui colle au plus près de l'actualité des commissions qui nous donnent de la matière.

Le site permet très facilement et très rapidement d'accéder à de nombreux contenus :

- PV de commissions, règlements, tarifs
- carte interactive de recherche d'un club
- présentation des offres de pratique
- planning des réunions
- planning des sélections et listes des joueurs retenus
- annonces clubs
- catalogue Institut de formation qui fonctionne déjà très bien (nombreuses inscriptions en ligne)



Statistiques de fréquentation du site internet



5 pages les plus consultés - nombre de clics via le module d'accueil

Actualités les plus consultées

Title	Hits	Created
Championnat de France moins de 18 ans 2018-2019 – ayant-droits et barragistes	4787	14/05/2018 - 14:56
Finalités des championnats régionaux plus de 16 ans	3465	16/04/2018 - 12:13
Inter-comités 2017-2018	2796	27/10/2017 - 09:21
Challenge régional des moins de 13 ans – J4 masc. & J3 fém.	2423	13/04/2018 - 09:25
Les poules seniors région avec numérotation sont connues l	2290	07/07/2017 - 13:47
Formation animateur BabyHand	2003	16/03/2018 - 12:11
Circulaire COC de début de saison	1773	13/09/2017 - 15:02
Brassages régionaux jeunes (week-end du 23-24/09)	1752	18/09/2017 - 16:12
Composition provisoire des groupes d'arbitres	1713	18/07/2017 - 12:46
Labellisation 2017 des Écoles de hand	1711	15/03/2018 - 11:34

2- Page Facebook de la ligue Île-de-France



Nous avons généralement des publications qui touchent entre 3000 et 5000 personnes, mais de nombreuses publications ont connu des pics assez fabuleux, avec des records atteints pour les publications COC.

3- Page Youtube

Pour le moment elle n'est pas active. Il faut qu'on réfléchisse pour se doter d'images de qualité, mais aussi qu'on démultiplie les sources de vidéos pour avoir du contenu.

PERSPECTIVES

1 • Site internet

Améliorer les contenus multimédias *via* la page Youtube. Remplir les trous ou rubriques incomplètes notamment en développant les relations avec les commissions (arbitrage, CMCD).

2 • Page Facebook

Augmenter les contenus multimédias avec davantage de diffusions en direct (tirages au sort, matches, séances techniques en direct ou en résumé élargi).

4 · Contenus multimédias

Nous devons nous doter de contenus de qualité pour alimenter la page Youtube, puis le site internet et la page Facebook en déclinaison. Nous allons essayer de mettre 3 sociétés en concurrence à cet effet pour couvrir entre 4 et 6 événements franciliens par an avec des images en HD, interviews et clips produits à 100 %.

D'autres événements en direct pourront être filmés via des smartphones ou caméra HD dont la ligue devrait se doter.

5 • Communication externe

Une vingtaine de radios franciliennes existent et sont demandeuses de contenus. Il existe également des TV locales qui attachent une grande importance au sport. Des communiqués de presse seront diffusés pour inciter ces médias à se déplacer sur les gros événements du handball francilien. Nous pourrons également tenter de décrocher des interviews avec des techniciens ou responsables.

6 • Ressources humaines

Si nous voulons être sur tous les terrains, pour relater des événements, publier des matches, diffuser les soirées techniques sur Youtube, faire des interviews d'acteurs du handball, il faudrait que nous étoffions l'équipe de la commission. Toute candidature est donc la bienvenue.

7 • Partenariats

Nous pouvons envisager de mettre en place des partenariats sous forme d'échange-marchandises, en contrepartie de visibilité sur les supports de communications de la Ligue (site internet, page facebook, maillots des sélections, PLV sur événements, journal...). Dans cette optique, un appel d'offres permettrait de décrocher le meilleur partenariat possible, notamment auprès des équipementiers. D'autres partenaires plus classiques de type grandes entreprises devront être elles démarchées via un dossier de partenariat. Il serait également intéressant de proposer à des entreprises de parrainer des jeunes polistes. Prise en charge de leurs études, stage dans l'entreprise pour les sensibiliser au double projet, et pourquoi pas contrat d'image si le joueur passe professionnel. Une partie du dossier de partenariat proposera cette option.

Bon été à tous et restez connectés !

Isabelle Pénafiel présidente de la CCM



PROJETS

code couleur des modifications règlementaires

texte = texte supprimé texte = texte modifié / ajouté

Projet de la Commission d'Organisation des Compétitions



RÈGLEMENT DE LA COMMISSION TERRITORIALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1. LE CODE DU SPORTIF

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

- · se conformer aux règles de jeu
- · respecter les décisions de l'arbitre
- · respecter adversaires et partenaires
- · refuser toute forme de violence et de tricherie
- être maître de soi en toutes circonstances
- · être loyal dans le sport et dans la vie
- · être exemplaire, généreux et tolérant

2. LE FAIR-PLAY

Pas de sport sans fair-play

Être fair-play, c'est attacher plus d'importance au sport qu'à la victoire

Le fair-play, c'est non seulement le respect de la règle écrite, mais aussi celui de la règle non écrite.

Gagner c'est bien! Gagner à tout prix c'est moche!

Gagnant ou perdant mais toujours fair-play.

La victoire sur autrui c'est bien

La victoire sur soi-même c'est mieux

Le bien le plus precieux du sport c'est le fair-play.

Fais-nous rêver en jouant	Respectes strictement les	Respectes l'arbitre	Respectes les adversaires comme tes	Bannis la violence de ton	Acceptes la défaite	Fais-nous rêver, montre-nous ta	
fair-play	règles de jeu	sans contester	partenaires	comportement	en ayant tout donné	solidarité	l
Que le beau jeu rime avec paix	Et rends tes supporters heureux	Pour nous montrer ta loyauté	Et laisses tes colères aux ves- tiaires	Restes maître de toi à tout moment	Et fêtes ta victoire avec solidarité	Alors nos rêves seront réalité	

ARTICLE 36 : CATÉGORIES D'ÂGES DE LA LIGUE ÎLE-DE-FRANCE POUR LA SAISON 2017-2018 2018-2019 :

- Masculins : moins de 13, moins de 15, moins de 17 & moins de 20 ans
- Féminins : moins de 13, moins de 15 & moins de 18 ans

catégories	années d'âges autorisées	surclassement autorisé en championnat régional				
plus de 16 ans masculins	2000 2001 et avant	2001 2002 (dans le respect de l'article 36.2.5 des RG FFHandball)				
plus de 16 ans féminines	2000 2001 et avant	2001 et 2003 (dans le respect de l'article 36.2.5 des RG FFHandball)				
moins de 20 ans masculins	1998, 1999, 2000, 2001, 2002	Aucun				
moins de 18 ans féminines	2000, 2001, 2002, 2003	Aucun 2004 (dans le respect de l'article 36.2.6 des RG FFHandball)				
moins de 17 ans masculins	2001, 2002, 2003, 2004	Aucun				
moins de 15 ans masculins & féminines	2003, 2004, 2005, 2006	Aucun				
moins de 13 ans masculins & féminines	2005, 2006, 2007, 2008	Aucun				



Ligue Île-de-France de Handball

Projet n° 12 – Mise à jour : 10/06/2018

CALENDRIER MASCULIN – SAISON 2018-2019

Par défaut toutes les dates libres dans le calendrier peuvent servir de report, y compris celles pendant les vacances scolaires, même s'il n'est pas noté "R" dans la grille

	Années d'âges						PLUS DE 16 ANS						MOINS DE 20 ANS	18 ANS	17	NS DE ANS		MOINS D 15 ANS		MOINS DE 13 ANS		ndrier
			_	_	1		001 et av			_			99-00-01-02			-03-04		04-05-0		2006-07-08	E.	TR
Dates	Congés Evènement	CF PROD2	CF N1	CF N2	CF N3	Coupe France	Pré- Nat.	Excel	Honn A/B	Coupe d	le la ligue	Coupe France		Ch Fr -18	Inter Pôle	Champ Rég	Inter Ligue	Champ Rég	Inter Com	Rég	2004	2005
Nbre d'équipe par poule		14	16	12	12	National	2x8	10	10	Nat	Reg	Reg/Dep		6		8		8				
WE 19-août-2018	Eté																					
WE 26-août-2018	Eté																					
WE 02-sept-2018						TP																
WE 09-sept-2018		CDL	1			1					1/128			1								
WE 16-sept-2018		1	2	1	1		1	1	1					2								
WE 23-sept-2018		2	3	2	2		2	2	2					3		Bra						
WE 30-sept-2018		3	4	R	R	2	R	R	R			1		4				Bra				
WE 07-oct-2018		4	5	3	3		3	3	3					5		Del 1		Del 1				
WE 14-oct-2018		5	6	4	4		4	4	4					6		Del 2		Del 2				
WE 21-oct-2018	Toussaint	6	7	5	5		5	5	5					7		Del 3		Del 3				
WE 28-oct-2018	Toussaint		R	R	R	3					1/64			R					RI			
WE 04-nov-2018	Toussaint	7	8	6	6		R	R	R			2		R								
WE 11-nov-2018		8	R	R	R	4	6	6	6					8		1		1				
WE 18-nov-2018		9	9	7	7		7	7	7				1	9		2		2		l		
WE 25-nov-2018		10	10	8	8		8	8	8					10		3		3				
WE 02-déc-2018		11		R	R	1/32	R	R	R			3				R		R		1		
WE 09-déc-2018	EHF EURO	12		R	R					1/16	1/32								R2			
WE 16-déc-2018	2018	CDL		R	R	1/16						4										
WE 23-déc-2018	Noel	13				-,																
WE 30-déc-2018	Noel																					
WE 06-jany-2019	Noel						R9	R9	R9													
WE 13-jany-2019	11001			R	R		9	9	9	1/8		1/32		1		4		4				
WE 20-janv-2019			11	9	9		10	10	10	1/0		1/52		2		5		5				
WE 27-janv-2019			12	10	10		11	11	11					R		6		R	R3			
			13	1	11		12	12	12					3		7		6	Ko	2		
WE 03-févr-2019		- 14		11		1/8												7				-
WE 10-févr-2019		14	14	12 D	12 D	1/6	13	13	13			64		4 D		8		8				
WE 17-févr-2019	Trianna			R	R			14 D14	14	1/4	1/1/	Sect		R		R						
WE 24-févr-2019	Hiver	16 17		R	R 13		R14	R14	R14		1/16			R								
WE 03-mars-2019	Hiver		1 D	13		***								R					n.			
WE 10-mars-2019	Hiver	18	R	R	R	1/4		R	R					R	- 1				R4			
WE 17-mars-2019		19	2	14	14	1	1	15	15		1		<u> </u>	5	-	9	.	9		<u> </u>		-
WE 24-mars-2019		20	3	15	15		2	16	16	<u> </u>			ļ	6		10		10		ļ		
WE 31-mars-2019		21	4	16	16	L	3	17	17		<u> </u>		-	7	 	- 11	.	R	N1	-		<u> </u>
WE 07-avr-2019		22	5	17	17	1/2	4	18	18	L	L		-	8	 	12	.	11				<u> </u>
WE 14-avr-2019	70.0	R	R	R	R		5			1/2	1/8	-		R		R		12		3		
WE 21-avr-2019	Printemps	23	6	R	R		R					Zone		R					N2			
WE 28-avr-2019	Printemps	24	7	18	18									9								
WE 05-mai-2019	Printemps	25	8	19	19									10					GP78			
WE 12-mai-2019		26	9	20	20		6	F1	FI		ļ		<u> </u>	<u> </u>		<u> </u>	1			<u> </u>		<u> </u>
WE 19-mai-2019			10	21	21		7	F2	F2					TF		13		13				
WE 26-mai-2019			11			Fin						Fin				14		14				
WE 02-juin-2019			12	22	22	.	8	F3	F3		ļ			Fin		Fin		Fin		Fin		L
WE 09-juin-2019				Fin	Fin				ļ	ļ	1/4 + 1/2					BarCF			Fin			
WE 16-juin-2019										Fin	Fin											
WE 23-juin-2019																						
WE 30-juin-2019	Eté																					<u> </u>

DD : Délayages dép.	Jours fériés	2018	2019
	Toussaint	01/11	
ID : Interdépartementaux	Loussaint	01/11	1/18
IL: Interligue	Armistice	11/1	1/18
D : Délayage	Pâques	21/04	4/19
R : Régionale	Lundi de Pâques	22/04	4/19
BarCF: Barrage CF-18	Fête du travail	01/05	5/19
FA: Finale Aller	Victoire 1945	08/05	5/19
FB: Finale Retour	Ascension	30/05	5/19
TF: Tour Final	Pentecôte	10/00	ó/19
ETR : Journée de détection territoriale			

Vacances scolaires :									
Reprise le lund	i 3 septembre 2018	Hiver:	Fin des cours le samedi 23 février 2019						
Toussaint	Fin des cours le samedi 20 octobre 2018		Reprise des cours le lundi 11 mars 2019						
	Reprise des cours le lundi 5 novembre 2018	Printemps:	Fin des cours samedi 20 avril 2019						
Noël:	Fin des cours le samedi 22 décembre 2018		Reprise des cours le lundi 06 mai 2019						
	Reprise des cours le lundi 7 janvier 2019	Eté:	Fin des cours le samedi 6 juillet 2019						



Ligue Île-de-France de Handball

Projet n° 12 – Mise à jour : 10/06/2018

CALENDRIER FÉMININ – SAISON 2018-2019

Par défaut toutes les dates libres dans le calendrier peuvent servir de report, y compris celles pendant les vacances scolaires, même s'il n'est pas noté "R" dans la grille

	Années d'âges PLUS					S DE ANS					M	IOINS E 18 ANS)E		MOI!	NS DE ANS		MOINS DE	Cale	ıdrier	
						es en 20	01 et av	ant			1	2001-02-03					-05-06	T = .	2006-07-08	E'	ΓR
Dates	Congés Evènement	CF D2	CF N1	CF N2	Coupe France	N3 Reg	Pré-Nat.	Exc	Coupe d	e la ligue	Coupe France	Ch Fr -18	Champ Rég	Inter Pôle	Inter Ligue	Champ Rég	Champ géo	Inter Com	Champ Rég	2004	2005
Nbre d'équipe par poule	Diction in the state of the sta	14	12	12	National	8	10	10	Nat	Reg	Dep/Reg	6	8	Tok	Ligat	6	geo	Com	g		
WE 19-août-2018	Eté																				
WE 26-août-2018	Eté																				
WE 02-sept-2018					TP																
WE 09-sept-2018		1			1					1/128		1									
WE 16-sept-2018		2	1	1		1	1	1				2									
WE 23-sept-2018		3	2	2		2	2	2				3									
WE 30-sept-2018		R	R	R	2	R	R	R			1	R				Bra					
WE 07-oct-2018		4	3	3		3	3	3				4	Del 1			Del 1					
WE 14-oct-2018		5	4	4		4	4	4				5	Del 2			Del 2					
WE 21-oct-2018	Toussaint	6	R	R	1/64	5	5	5				6	Del 3			Del 3					
WE 28-oct-2018	Toussaint	7	5	5					1/16	1/64		7						R1			
WE 04-nov-2018	Toussaint		R	R	1/32	R	R	R			2	R									
WE 11-nov-2018		8	6	6		6	6	6				8	1			1					
WE 18-nov-2018			7	7	1/16	7	7	7				9	2			2					
WE 25-nov-2018			8	8		8	8	8				10	3			3					
WE 02-déc-2018						R	R	R			3		R			R			1		
WE 09-déc-2018	EHF EURO								1/8	1/32								R2			
WE 16-déc-2018	2018										4										
WE 23-déc-2018	Noel																				
WE 30-déc-2018	Noel																				
WE 06-janv-2019	Noel	9	R7	R7		R9	R9	R9													
WE 13-janv-2019		10	9	9		9	9	9			1/32	1	4			4					
WE 20-janv-2019		11	10	10		10	10	10				2	5			5					
WE 27-janv-2019		12	11	11		11	11	11				3	6			R		R3			
WE 03-févr-2019		R	R	R		12	12	12				R	R	1		6			1		
WE 10-févr-2019		13	12	12		13	13	13				4	7			7					
WE 17-févr-2019		14	13	13		14	14	14			Sect	R	8			8					
WE 24-févr-2019	Hiver	R	R	R	1/8	R14	R14	R14		1/16	- Sect	R	,								
WE 03-mars-2019	Hiver	R	14	14								R									
WE 10-mars-2019	Hiver	1	15	15			R	R				5						R4			
WE 17-mars-2019	111101	2	R	R		1	15	15	1/4			6	9			9					
WE 24-mars-2019		R	R	R		2	16	16				R	R10		1	10					
WE 31-mars-2019		3	16	16	1/4	3	17	17	1			7	10		1	l		N1			
WE 07-avr-2019			17	17	1/2	4	18	18				R	R		1						
WE 14-avr-2019		4	R	R		5			1/2	1/8		R	11		H	P1			2		
WE 21-avr-2019	Printemps	R	R	R		R				-70	Zone	R						N2			
WE 28-avr-2019	Printemps	5	18	18								8									
WE 05-mai-2019	Printemps	6	19	19								9						GP78			
WE 12-mai-2019	Trintemps	7	20	20		6	F1	F1				10	12			P2		G1 78			
WE 19-mai-2019		8	21	21		7	F2	F2				10	13			P3					
WE 26-mai-2019		•	21	21	Fin		r Z	F 2			Fin	TF	13		-	P3			1		
					rin						rm	- 11	14		-	r4			P.		
WE 02-juin-2019			22 Fin	22 Fin		8				1/4 + 1/2		F						Fin	Fin		
WE 09-juin-2019			rm	rm					 			F						rm			
WE 16-juin-2019					<u> </u>				Fin	Fin											<u> </u>
WE 23-juin-2019																					
WE 30-juin-2019	Eté																				

ID:	Interdépartementaux	Jours fériés	2018 2019
BA:	Barrage Aller	Toussaint	01/11/18
BR:	Barrage Retour	Armistice	11/11/18
IL:	Interligue	Pâques	21/04/19
D:	Délayage	Lundi de Pâques	22/04/19
R:	Régionale	Fête du travail	01/05/19
FOT:	Finale Outre Mer	Victoire 1945	08/05/19
FA:	Finale Aller	Ascension	30/05/19
FB:	Finale Retour	Pentecôte	10/06/19
ETR:	Journée de détection territoriale		

Vacances scolaire	Vacances scolaires:											
Reprise le lundi 3	septembre 2018	Hiver:	Fin des cours le samedi 23 février 2019									
Toussaint	Fin des cours le samedi 20 octobre 2018		Reprise des cours le lundi 11 mars 2019									
	Reprise des cours le lundi 5 novembre 2018	Printemps:	Fin des cours samedi 20 avril 2019									
Noël:	Fin des cours le samedi 22 décembre 2018		Reprise des cours le lundi 06 mai 2019									
	Reprise des cours le lundi 7 janvier 2019	Eté:	Fin des cours le samedi 6 juillet 2019									

RÈGLEMENTS PARTICULIERS DE LA COC ÎLE-DE-FRANCE

TITRE 1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Hormis les règlements particuliers décrits ci-dessous, les articles 75 à 110 des règlements généraux de la FFHandball sont la seule référence pour l'organisation des compétitions sur la ligue Île-de-France, en application de leur article 1er: « Les présents règlements sont de droit ceux de tous les clubs, comités, ligues et des licenciés de la FFHandball. Toute disposition contraire aux présents règlements est nulle. »

TITRE 2 - RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Préambule

Les articles des règlements généraux suivants sont aménagés sur le territoire d'Île-de-France. Pour en simplifier la lecture, chaque aménagement fait référence à l'article des règlements généraux dont il dépend, s'il existe.

Les tarifs des pénalités financières liées à des sanctions sportives ont été aménagés sur le territoire d'Île-de-France, aussi, lorsqu'un article des règlements généraux de la FFHandball fait référence « au guide financier de l'annuaire fédéral », vous devez vous reporter au guide financier de la commission sportive du territoire d'Île-de-France (point 2b des présents règlements). En cas d'omission dans le guide financier sportive de ligue, c'est le tarif du guide financier de l'annuaire fédéral qui s'applique.

A – Aménagement des règlements généraux de la FFHandball :

Article 87 : durée des matchs et règles de jeu

_	JOUEURS PARTICIPANTS	TAILLE BALLONS	TEMPS DE JEU	AVERTISSEMENT	EXCLUSION
	plus de 16 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
MAGOUU INIO	moins de 20 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
MASCULINS	moins de 17 ans	58-60 T3	2 x 30'	Х	2'
	moins de 15 ans	54-56 T2	2 x 25'	X	2'
FÉMININES	moins de 18 ans	54-56 T2	2 x 30'	Х	2'
FÉMININES	moins de 15 ans	50-52 T1	2 x 25'	X	2'

JOUEURS PA	ARTICIPANTS	то	URNOIS À 3 CLU	BS	TOURNOIS À 4 CLUBS			
masc.	fém.	temps de jeu	avertissement	exclusion	temps de jeu	avertissement	exclusion	
plus de 16 ans	plus de 16 ans	2 x 25'	X	2'	2 x 15'	X	1'	
moins de 20 ans	-	2 x 25'	X	2'	2 x 15'	X	1'	
moins de 17 ans	moins de 18 ans	2 x 20'	Х	2'	2 x 12'	Х	1'	
moins de 15 ans	moins de 15 ans	2 x 20'	Х	2'	2 x 12'	X	1'	
moins de 13 ans	moins de 13 ans	2 x 15'	Х	1'	2 x 10'	Х	1'	

- Série de jets de 7 m : Voir article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales
- · Organisation de tournois : voir articles 3.4 du règlement général des compétitions nationales

Article 90 : Délégués territoriaux

Les commissions d'organisation des compétitions s'assurent du bon déroulement de celles-ci.

À cette fin, elles ont la possibilité de désigner, à leur initiative ou sur la demande d'un club (attention la demande devra être faite au minimum 15 jours avant le match concerné), un déléqué officiel.

Les délégués désignés par la commission d'organisation des compétitions, à la demande des clubs, sont à la charge des clubs demandeurs. Le délégué officiel remplit un rôle d'accompagnateur. À cet égard il doit adresser dans les 48 heures un rapport à la commission d'organisation des compétitions compétente, quelles que soient les conditions dans lesquelles s'est déroulée la rencontre. Une place lui est réservée à la table de marque. Le délégué officiel ne peut se substituer à un accompagnateur de juge-arbitre jeune ou à un juge-superviseur d'arbitre.

En aucun cas, le délégué officiel ou tout autre officiel ou tout élu ne peut intervenir sur le déroulement d'une rencontre. Les juges-arbitres restent seuls responsables de la direction du jeu.

Le délégué fait l'objet d'un défraiement (indemnité forfaitaire et forfait kilométrique) selon les barèmes votés en assemblée générale régionale chaque saison ou par le bureau directeur hors assemblée générale. Ce défraiement est à la charge du club sanctionné (dans le cas d'un huis clos), du club demandeur ou de l'instance organisatrice (en cas de désignation d'un délégué à l'initiative de la commission d'organisation des compétitions).

Article 92 : Situations particulières relatives à l'arbitrage en ligue Île-de-France à appliquer sur les matchs jeunes et adultes

Si le ou les juges-arbitres désigné(s) par la commission territoriale d'arbitrage ne se présente(nt) pas, il y a lieu d'appliquer les procédures décrites ci-après. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité pour les deux équipes.

Cas particuliers (catégorie de moins de 13 ans à moins de 20 ans) : si aucun arbitre n'est désigné par la commission territoriale d'arbitrage ou si les arbitres désignés ne sont pas présents à l'heure du match, le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver un arbitre de son club, le cas échéant, application du règlement ci-dessous.

Si les juges-arbitres désignés ne sont pas présents 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre, les officiels responsables doivent prendre les mesures nécessaires conformément aux dispositions décrites ci-dessous pour procéder à leur remplacement. La ou les personnes désignées dans ces conditions n'officient que si les juges-arbitres officiels ne sont pas présents, en tenue et prêts à officier à l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Le remplacement des juges-arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match.

- · S'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre officiel neutre, solliciter son concours,
- En cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout juge-arbitre officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
- À défaut de tout juge-arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur).

Article 93 : formalités administratives préalables à une rencontre régionale

La saisie des conclusions de match se fait exclusivement par informatique via Gest'Hand (www.gesthand.net).

Chaque club recevant ou organisateur est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la COC d'Île-de-France au plus tard 30 jours avant la date prévue de la rencontre en précisant le lieu exact et l'horaire.

Pour les compétitions se déroulant sur plusieurs phases, la COC informera les clubs des délais maximum d'envoi des conclusions de match lorsque le délai d'un mois serait impossible à respecter.

Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai règlementaire fixé au 2^e alinéa.

La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.

En cas de non observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision de d'application de la sanction (article 152 des règlements généraux).

Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'hand) 8 jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré perdant du match par pénalité.

Cette sanction entraîne les pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux (article 109).

Dans le cas où le club visiteur est sans nouvelle du club recevant ou organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la COC IDF dans un délai de 15 jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

En cas de modification (date, lieu, horaire) sollicitée par l'un des deux compétiteurs en deçà du délai de 30 jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHandball. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC.

Sanction : match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante (prévue dans l'article 109 des règlements généraux).

Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre.

Article 94.1.3. : modification de date, d'horaire et de lieu d'une rencontre

Toute demande de modification de date (et/ou d'horaire et/ou de lieu) doit être formulée uniquement par Gest'Hand (<u>www.gesthand.net</u>). Le club demandeur, lors de sa demande en ligne, doit :

- préciser le motif de la demande et envoyer le justificatif par mail à la COC ;
- proposer une nouvelle date de rencontre (et/ou d'horaire et/ou de lieu).

Le club adverse doit répondre, également via Gest'Hand, au plus tôt, et obligatoirement avant 7 jours, à cette demande. En cas de refus, il doit préciser le motif de son refus également en ligne.

La COC IDF ne traitera pas les demandes de report envoyées par mail.

Si le motif ne rentre pas dans les cas définis par l'article 94.1 des règlements généraux, la COC se réserve le droit de refuser le report.

La COC IDF se réserve le droit d'appliquer le montant figurant au guide financier de la commission sportive pour toutes les demandes de report ne rentrant pas dans les cas définis dans l'article 94.1.1. des règlements généraux.

En cas de report accepté, la COC se réserve le droit de déterminer une date limite à ce report.

Article 98.6.1 : officiels de table

Le club recevant a l'obligation de fournir un officiel de table de marque majeur pour toutes les compétitions territoriales, s'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club.

De plus, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national (N3 régionale féminine & pré-nationale masculine), le club visiteur devra fournir un secrétaire de table.

En l'absence de cet officiel de table de marque, après un premier avertissement :

- le club recevant sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive ;
- le club visiteur, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national, sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive.

Article 105 : communication des résultats

Les clubs sont tenus de transmettre les résultats de leurs équipes par le logiciel FdMe (sauf cas de force majeure) avant 12 heures le lundi. Sauf pour certaines compétitions jeunes pour lesquelles le jour et l'heure limite de la communication des résultats sont précisés dans le règlement particulier de la compétition (exemple : lors des brassages et délayages, la COC demande aux clubs recevants d'envoyer la ou les FdME avant le dimanche soir 20h).

Article 107 : modalités de classement

Voir articles 3.3.1, 3.3.2, 3.3.3, 3.3.4 du règlement général des compétitions nationales.

107.1: Points attribués

- · match gagné: 3 points,
- · match nul: 2 points,
- · match perdu: 1 point,
- match perdu par forfait ou pénalité: 0 point (goal-average 0-20 pour les masculins et pour les féminines, pour un match d'une durée de 2 x 30mn).

107.2 : Egalité entre deux clubs

En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre en matches aller et retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des deux matches,
- 2. en cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire,
- 3. si égalité parfaite après application des alinéas 1 et 2, le score est ramené à 0-0 et il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs aux buts (voir règlement fédéral)

107.3 : Egalité entre plusieurs clubs

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1. par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
- 2. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
- 3. par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
- 4. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 5. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
- 6. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

107.4 : Egalité entre deux clubs ou plusieurs clubs issus de deux ou plusieurs poules différentes

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1. par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 2. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 3. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
- 4. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

B - Guide des sanctions financières de la commission sportive

Cf. guide financier, page 113.

Championnat plus de 16 ans féminins et masculins : une équipe qui fera forfait dans les 3 dernières journées de sa compétition sera pénalisée d'une amende de 300 €.

C - Horaire des rencontres

Les matches se jouent obligatoirement aux jours et heures suivants :

Pour les plus de 16 ans féminins et masculins :

- le samedi entre 15:00 et 19:00 (début des matches) pour les moins de 20 ans;
- le samedi soir entre 18:00 et 21:00 (début des matches) ou avant 18:00 en accord entre les deux clubs;
- le dimanche entre 10:00 et 16:00 (début des matches) ou avant 10:00 en accord entre les deux clubs;
- après entente et accord écrit entre les deux clubs : le vendredi soir entre 20:00 et 21:00 (début du match);
- en semaine aux mêmes horaires que vendredi soir après entente et accord écrit entre les deux clubs.

Pour les championnats jeunes féminins et masculins (hors moins de 13 ans) :

- le samedi après-midi entre 15:00 et 18:00 (début des matches);
- le dimanche entre 10:00 et 16:00 (début des matches) ou avant 10:00 en accord entre les deux clubs;
- après accord écrit entre les deux clubs, il sera possible de programmer les rencontres à partir de 14:00 le samedi.

La COC se réserve le droit de valider l'horaire d'une rencontre sans accord d'un des deux clubs si elle le juge nécessaire.

Attention, sur la dernière journée de phase de poules, la COC se réserve le droit d'imposer l'horaire du samedi soir à 20h30 pour les matchs pouvant impliquer une descente ou une montée de division en fin de saison.

D - Équipes réserves

1. Définition

Sauf si cela est précisé dans un article du règlement particulier, le terme « équipes réserves » englobe les équipes 1B, 1C, 1D, etc.

- l'équipe 1B est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe première;
- l'équipe 1C est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 1B.

2. Statuts des équipes réserves

Accession au plus haut niveau (championnat de France) avec comme restrictions les articles 108.2.4 et 108.2.5 concernant l'accession d'une équipe réserve en championnat de France. Elles participent au titre de l'épreuve où elles évoluent.

3. Accession en régional

L'équipe réserve évoluant au plus haut niveau départemental doit présenter sur chaque feuille de match :

- 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins;
- 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminins.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

4. Dispositions particulières concernant les équipes masculines (obligations jeunes nés entre 1995 et 2001)

- L'équipe réserve évoluant en championnat pré-national masculin a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 5 joueurs minimum de 17 à 23 ans (nés entre 1994 et 2000).
 - * Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière (attention également à l'article 108.2.5 des règlements généraux).
- Une équipe réserve participant au championnat excellence a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 4 joueurs minimum de 17 à 23 ans (nés entre 1994 et 2000).
 - * Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.
- Une équipe réserve participant au championnat honneur a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans (nés entre 1994 et 2000).
 - * Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

5. Dispositions particulières concernant les équipes féminines (obligations jeunes nées entre 1995 et 2001)

- L'équipe réserve évoluant en championnat N3 régional a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 4 joueuses minimum de 17 à 23 ans.
 - * Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière (attention également à l'article 108.2.5 des règlements généraux).
- L'équipe réserve évoluant en championnat pré-national féminin a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueuses minimum de 17 à 23 ans (nées entre 1994 et 2000).
 - * Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière (attention également à l'article 108.2.5 des règlements généraux).
- Une équipe réserve participant au championnat excellence a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans (nées entre 1994 et 2000).
 - * Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière

6. Limitation d'équipes réserves par poule (quota)

Le nombre d'équipes réserves évoluant en championnat régional sera limité à 6 équipes maximum pour une division de 16 équipes, 8 équipes pour une division de 20 équipes, 12 équipes maximum pour une division de 30 équipes, 16 équipes pour une division de 40 équipes. La COC répartira ces équipes du mieux que possible dans les poules de chaque division. à 5 équipes maximum par poule de 12, 4 équipes maximum par poule de 10, 3 équipes par poule de moins de 10 équipes.

Si ce quota dans les poules de pré-nationale ou d'excellence est dépassé par la descente et/ou l'accession d'une équipe réserve (ou plusieurs équipes réserves), l'équipe réserve (ou les équipes réserves) la (ou les) moins bien classée(s) sera (seront) descendue(s) automatiquement dans la poule inférieure, même si son (leur) classement ne la (les) mettai(en)t pas en position de descente.

Si ce quota dans le championnat de plus bas niveau régional est dépassé par la descente ou l'accession de département d'une équipe réserve (ou plusieurs équipes réserves), l'équipe réserve (ou les équipes réserves) la (les) moins bien classée(s) sera (seront) descendue(s) automatiquement en département, même si son (leur) classement ne la (les) mettai(en)t pas en position de descente.

La COC territoriale d'Île de France sera seule souveraine pour traiter tout autre cas non prévu ci-dessus.

TITRE 3 - CHAMPIONNATS ADULTES

A - Championnats masculins (plus de 16 ans) saison 2018-2019

1. Pré-nationale

Composition

2 poules de 10 8 équipes en matches A/R, puis deuxième phase avec matches de classement aller/retour entre équipe de même classement, soit 20 matches dans la saison. play-offs et play-downs avec résultats acquis de la première phase entre les 4 premiers et les 4 derniers de chaque poule.

Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition, l'équipe classée première suivant classement officiel, déclarée championne de ligue, accède au championnat de France de Nationale 3, l'équipe classée deuxième suivant classement officiel accède à la Nationale 3.

Les équipes classées de la 3° à 14° place sont maintenues en fonction des descentes éventuelles de championnat de France
Les 6 équipes classées de la 15° à la 20° place sont reléguées en excellence régionale

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de ligue et accèdera au championnat de France Nationale 3. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France Nationale 3
- L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également au championnat de France National 3. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France Nationale 3
- Les équipes classées de la 3º à la 14º place se maintiennent en championnat pré-national (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 15º à la 16º place sont reléguées en championnat excellence régional.

	PRÉ-NATIONALE MASCULINE							
	1 ^{re} phase en matches A/R 2° sur 2 poules géographiques en ma							
poule 1	poule 2		plays-offs		plays-downs			
1	1		1		5			
2	2		1		5	montent en Nationale 3		
3	3	4	2	2		se maintiennent en pré-nationale		
4	4		2		6	descendent en excellence		
5	5		3		7			
6	6		3		7			
7	7		4		8			
8	8		4		8	(voir tableau des montées et descentes, page 56)		

2. Excellence

Composition

3 poules de 10 équipes en match aller/retour, puis classement par poule de 3, soit 20 matches.

2º phase (matches de classement)

Sur 2 matches secs sur 3 dates, la numérotation dans les poules de 4 avec un exempt sera faite de la manière suivante :

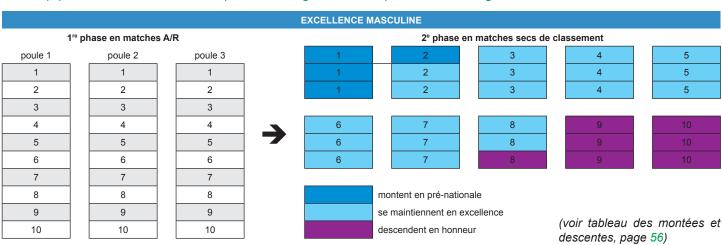
- 1. 1^{re} équipe ayant le plus de points dans sa poule classée à la même position; en cas d'égalité de points, le meilleur *goal-average* général dans la poule de chacune des équipes concernées, puis la meilleure attaque sera pris en compte.
- 2. 2º équipe ayant le plus de points dans sa poule classée à la même position; en cas d'égalité de points, le meilleur *goal-average* général dans la poule de chacune des équipes concernées, puis la meilleure attaque sera pris en compte.
- 3. 3e équipe
- 4. Exempt

Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition, l'équipe classée première est déclarée championne d'excellence régionale et accède au championnat de prénationale. Les équipes classées à la 2° et à la 3° place (et à la 4° place si moins de 5 descentes de N3) accèdent également au championnat de prénationale.

Les équipes classées de la 5° à la 22° place sont maintenues (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France). Les équipes classées de la 23° à la 30° place sont reléguées en championnat honneur régional.

- L'équipe classée première est déclarée championne d'excellence régionale er accède au championnat de pré-nationale. Si cette dernière ne peut accèder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat pré-nationale.
- Les équipes classées à la 2° et à la 3° place (et à la 4° place si moins de 5 descentes de N3 sinon se maintiendra en excellence régionale) accèdent également au championnat de pré-nationale. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat pré-nationale.
- Les équipes classées de la 5^e à la 23^e place se maintiennent en championnat excellence régional (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 24^e à la 30^e place sont reléguées en championnat honneur régional.



3. Honneur

Composition

4 poules de 10 équipes, première phase sur 18 journées, seconde phase match de classement en aller simple entre la poule A et la poule B pour obtenir un classement de 1 à 40, soit 21 matches dans la saison.

2º phase (matches de classement)

Sur 3 matches secs sur 3 dates, la numérotation dans les poules de 4 sera faite de la manière suivante :

- 1. 1^{re} équipe ayant le plus de point dans sa poule classée à la même position; en cas d'égalité de points, le meilleur *goal-average* général dans la poule de chacune des équipes concernées, puis la meilleure attaque sera pris en compte.
- 2. 2º équipe ayant le plus de point dans sa poule classée à la même position; en cas d'égalité de points, le meilleur *goal-average* général dans la poule de chacune des équipes concernées, puis la meilleure attaque sera pris en compte.
- 3. 3° équipe ayant le plus de point dans sa poule classée à la même position; en cas d'égalité de points, le meilleur *goal-average* général dans la poule de chacune des équipes concernées, puis la meilleure attaque sera pris en compte.
- 4. 4e équipe

Titre, accession et relégation

Le titre de champion d'honneur régional sera attribué au vainqueur du match de classement entre les 4 premiers des poules; celui-ci accède au championnat d'excellence, accompagné des équipes classées de la 2° à 6° place (si moins de 5 descentes de N3).

Pour obtenir un classement de 1 à 40 (montées-descentes) la COC établira le classement en fonction des résultats obtenus dans les matchs de classement.

Les équipes classées de la 7º-à 30° place se maintiennent en honneur fonction des descentes éventuelles de N3 et les équipes classées de la 31º à la 40° place sont relégués en championnat déprtemental.

À la fin de la compétition,

- L'équipe classée première est déclarée championne d'honneur régionale er accède au championnat excellence régional. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat excellence régional.
- Les équipes classées de la 2^e et à la 8^e place (et à la 9^e place si moins de 5 descentes de N3 sinon se maintiendra en honneur régionale) accèdent également au championnat de excellence. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat excellence régional.
- Les équipes classées de la 10^e à la 27^e place se maintiennent en championnat honneur régional (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 28e à la 40e place sont relégués en championnat départemental.

				HONNE	UR MASCULIN	NE							
	1 ^{re} phase en r	natches A/R					2º phase	en n	natches secs de	class	ement		
poule 1	poule 2	poule 3	poule 4		1		2		3		4		5
1	1	1	1		1		2		3		4		5
2	2	2	2		1		2		3		4		5
3	3	3	3		1		2		3		4		5
4	4	4	4										
5	5	5	5		6		7		8		9		10
6	6	6	6	7	6		7		8		9		10
7	7	7	7		6		7		8		9		10
8	8	8	8		6		7		8		9		10
9	9	9	9										
10	10	10	10					mo	ntent en exceller	nce			
				_				se	maintiennent en	excell	ence		
(voir tablea	u des montées e	t descentes, p	age <u>57</u>)					des	scendent en char	mpioni	nat départer	nent	:al

B - Championnats féminins (plus de 16 ans) saison 2017-2018 2018-2019

1. N3 Régionale

Composition

2 poules de 8 équipes en matchs aller/retour puis play-offs et play-downs avec résultats acquis de la première phase entre les 4 premiers et les 4 derniers de chaque poule.

Titre et accession et relégation

À la fin de la compétition :

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de ligue et accède au championnat de France Nationale 2. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France Nationale 2.
- L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également au championnat de France National 2. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France Nationale 2
- Les équipes classées de la 3º à la 14º place se maintiennent en championnat N3 régional (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 15^e à la 16^e place sont reléguées en championnat pré-national.

N3 RÉGIONALE 1re phase en matches A/R 2º phase en matches A/R sur 2 poules géographiques poule 1 plays-downs poule 2 plays-offs 2 2 5 montent en Nationale 2 3 3 2 6 se maintiennent en N3R 2 6 4 4 descendent en pré-nationale 5 5 7 6 6 3 8 7 7 4 (voir tableau des montées et descentes, page 57) 8 8 4

42. Pré-nationale

Composition

2 poules de 8 équipes en matchs aller/retour puis *play-offs* et *play-downs* avec résultats acquis de la première phase entre les 4 premiers et les 4 derniers de chaque poule.

2 poules de 10 équipes en match aller/retour soit 18 matches, puis classement entre les équipes classées à la même place dans chaque poule en match aller/retour pour obtenir un classement de 1 à 20, soit 20 matches dans la saison.

2º phase (matches de classement)

Sur matches aller/retour sur 2 dates, réparties de la manière suivante :

- 1. 1^{re} équipe ayant le moins de points dans sa poule classée à la même position; en cas d'égalité de points, le moins bon *goal-average* général dans la poule de chacune des 2 équipes concernées, puis la moins bonne attaque sera pris en compte.
- 2. 2º équipe ayant le plus de points dans sa poule classée à la même position; en cas d'égalité de points, le meilleur *goal-average* général dans la poule de chacune des 2 équipes concernées, puis la meilleure attaque sera pris en compte.

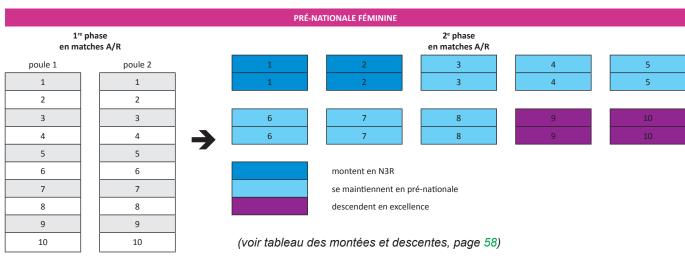
En cas d'égalité parfaite à l'issue des deux matches, les deux clubs devront procéder aux jets de 7m directement sur place du match retour. (Voir article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales).

Titre et accession

À la fin de la compétition, l'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de ligue et accède au championnat N3 régionale. L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également à la N3 régionale.

Les équipes classées aux places 3 à 12 suivant le classement officiel, accèdent au championnat N3 régionale suivant les descentes de N3 nationale sinon seront maintenues en pré-nationale, les équipes classées de 13 à 16 sont maintenues en pré-nationale.

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de pré-nationale et accède au championnat N3 régional. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat N3 régional.
- Les équipes classées à la 2º et 3º place suivant le classement officiel (et la 4º place si moins de 5 descentes de N2) accèdent également au championnat N3 régional. Si une ou plusieurs de ces dernières ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière accèderont au championnat N3 régional.
- Les équipes classées de la 5^e à la 16^e place se maintiennent en championnat pré-national (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 17^e à la 20^e place sont reléguées en excellence régional.



23. Excellence

Composition

4 2 poules de 10 équipes en matches aller/retour soit 18 matches, puis classement par poule de 4 en matches secs afin d'obtenir un classement de 1 à 40, soit 21 matches dans la saison entre les équipes classées à la même place dans chaque poule en match aller/retour pour obtenir un classement de 1 à 20, soit 20 matches dans la saison.

2º phase (matches de classement)

Sur matches aller/retour sur 2 dates, réparties de la manière suivante :

- 1. 1^{re} équipe ayant le moins de points dans sa poule classée à la même position; en cas d'égalité de points, le moins bon *goal-average* général dans la poule de chacune des 2 équipes concernées, puis la moins bonne attaque sera pris en compte.
- 2. 2e équipe ayant le plus de points dans sa poule classée à la même position; en cas d'égalité de points, le meilleur *goal-average* général dans la poule de chacune des 2 équipes concernées, puis la meilleure attaque sera pris en compte.

En cas d'égalité parfaite à l'issue des deux matches, les deux clubs devront procéder aux jets de 7m directement sur place du match retour. (Voir article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales).

Titre et accession

À la fin de la compétition, l'équipe classée première est déclarée championne d'excellence régionale.

Les équipes classées à la première place de chaque poule suivant le classement officiel, accèdent au championnat N3 régionale.

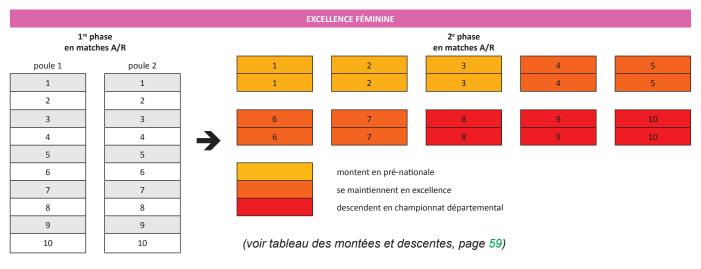
Pour obtenir un classement de 1 à 40 (montées-descentes) la COC établira le classement en fonction des résultats obtenus dans les matchs de classement.

Les équipes classées de la place 5 à la place 20 suivant classement officiel, accèderont au championnat pré-nationale en fonction des descentes de N3 Nationale, sinon seront maintenues en excellence région.

Les équipes classées de la place 21 à la place 32 suivant classement officiel, se maintiennent en excellence en fonction des descentes de N3 Nationale, sinon réintègrent leur département.

Les équipes classées de la place 33 à la place 40 suivant classement officiel, réintègrent leur département.

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne d'excellence régionale et accède au championnat pré-national. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat prénational.
- Les équipes classées de la 2e à la 5e suivant le classement officiel (et la 6e place si moins de 5 descentes de N2) accèdent également au championnat pré-national. Si une ou plusieurs de ces dernières ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière accèderont au championnat pré-National.
- Les équipes classées de la 7^e à la 14^e place se maintiennent en championnat excellence régional (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 15^e à la 20^e place sont reléguées en département.



C - Grille des montées et descentes

1. Tableaux des montées & descentes – plus de 16 ans masculins – saison 2017-2018 2018-2019

M = montée / R = reste / D = descente

Nbre de descente(s) de N3	0	1	2	3	4	5	6
	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
PRÉ-NATIONALE	8							
FIRE-NATIONALL	9							
	10						D	D
	11					D	D	D
	12				D	D	D	D
	13			D	D	D	D	D
	14		D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D
début de saison s	uivante	16	16	16	16	16	16	16
Nbre de descente(s		0	1	2	3	4	5	6
	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
EXCELLENCE	15							
	16							
	17							
	18						_ D	D
	19		-		 		D	D
	20				D	D D	D D	D D
	22			D	D D	D D	D D	D
	23		D	D	D D	D D	D D	D
	23	D	D	D	D	D D	D	D
	25	D	D	D	D	D	D	D
	26	D	D	D	D	D	D	D
	27	D	D	D	D	D	D	D
	28	D	D	D	D	D	D	D
	29	D	D	D	D	D	D	D
	30	D	D	D	D	D	D	D
début de saison s		30	30	30	30	30	30	30
dobut de saison s	J	•		•	-		•	

Nbre de descente(s)	de N3	0	1	2	3	4	5	6
()	1	M	М	М	M	M	М	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	М	М	M
	4	M	M	M	M	M	М	М
	5	M	M	М	M	M	М	М
	6	M	M	М	M	M	M	М
	7	M	M	M	M	M	M	M
	8	M	M	M	M	M	M	M
	9	M	M	M	M	M	M	
	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							
	19							
	20							
HONNEUR	21							
	22							D
	23						D	D
	24					D	D	D
	25				D	D	D	D
	26			D	D	D	D	D
	27		D	D	D	D	D	D
	28	D	D	D	D	D	D	D
	29	D	D	D	D	D	D	D
	30	D	D	D	D	D	D	D
	31	D	D			D		
	32	D	D	D D	D D	D	D D	D D
	33	D	D	D	D	D	D	D
	34	D	D	D D	D	D D	D D	D
	35	D	D		D			D
	36	D D	D D	D	D	D D	D	D
	37			D	D		D	D
	38	D	D	D	D	D	D	D
	39 40	D D						
début de saison su								
uebut de saison su	ivante	40	40	40	40	40	40	40
Nbre de descente(s)	de N2	0	1	2	3	4	5	6
		15	15	15	15	15	15	15
	75	1	1	1	1	1	1	1
	77	2	2	2	2	2	2	2
., .	78	2	2	2	2	2	2	2
montées depuis	91	2	2	2	2	2	2	2
championnats départementaux	92	2	2	2	2	2	2	2
	93	2	2	2	2	2	2	2
	94	2	2	2	2	2	2	2
	95	2	2	2	2	2	2	2

2. Tableaux des montées & descentes – plus de 16 ans féminins – saison 2017-2018 2018-2019

M = montée / R = reste / D = descente

Nbre de descente(s) de N2	0	1	2	3	4	5	6
·	1	M	M	M	M	M	M	М
	2	M	M	M	M	M	M	М
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
N3 RÉGIONALE	8							
N3 REGIONALE	9							
	10						D	D
	11					D	D	D
	12				D	D	D	D
	13			D	D	D	D	D
	14		D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D
début de saison s	uivante	16	16	16	16	16	16	16
Nbre de descente(s) de N2	0	1	2	3	4	5	6
	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
PRÉ-NATIONALE	10							
	11							
	12						D	D
	13					D	D	D
	14				D	D	D	D
	15			D	D	D	D	D
	16	ъ.	D	D	D	D	D	D
	17	D	D	D	D	D	D	D
	18	D	D	D	D	D	D	D
	19	D	D	D	D	D	D	D
	20	D	D	D	D	D	D	D
début de saison s	uivante	20	20	20	20	20	20	20

Nbre de descente(s)	de N2	0	1	2	3	4	5	6
	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	M
	5	M	M	M	M	M	M	M
	6	M	M	M	M	M	M	
	7							
	8							
	9							
EXCELLENCE	10						D	D
EXCELLENCE	11					D	D	D
	12				D	D	D	D
	13			D	D	D	D	D
	14		D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D
	17	D	D	D	D	D	D	D
	18	D	D	D	D	D	D	D
	19	D	D	D	D	D	D	D
	20	D	D	D	D	D	D	D
début de saison su	ivante	20	20	20	20	20	20	20
Nbre de descente(s)	de N2	0	1	2	3	4	5	6
		8	8	8	8	8	8	8
	75	1	1	1	1	1	1	1
montées depuis championnats départementaux	77	1	1	1	1	1	1	1
	78	1	1	1	1	1	1	1
	91	1	1	1	1	1	1	1
,	92	1	1	1	1	1	1	1
	93	1	1	1	1	1	1	1
	94	1	1	1	1	1	1	1
	95		1	1	1	1	1	1

3. Généralités masculins et féminines

- a. La COC territoriale IDF est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions régionales et de la composition des poules régionales.
- b. Les clubs qui ne désirent pas être repêchés devront le signaler avant le 15 juin.
- c. Le club repêché devra confirmer son engagement par courriel sous 24 heures après la publication des poules provisoires, faute de quoi il sera remplacé.
- d. En cas de défection après la publication des poules, la COC procédera aux remplacements éventuels sur la base du classement établi et pourra procéder à des modifications d'équipes dans la composition des poules.
- e. Tout cas exceptionnel non prévu dans ce règlement particulier sera étudié et validé souverainement par la COC territoriale IDF.

4. Repêchage masculins et féminins

Les places d'accession et de relégation sont définies en fonction des classements sportifs définitifs, établis par rapport à la grille officielle des montées et descentes.

Toute accession ou relégation supplémentaire, pour quelque motif que ce soit (équipe reléguée administrativement, équipe ne respectant pas les quotas, équipe réserve ne pouvant pas monter, etc.) fera l'objet d'un repêchage ou d'une descente supplémentaire.

Repêchage ligue - comité

- La COC n'acceptera comme promu qu'une seule équipe par département qui ne pourra pas être classée au-delà de la troisième place de son championnat départemental.
- Chaque comité se réserve le droit d'appliquer ses propres règlements de qualification pour la ou les accessions au championnat régional (en respectant l'article D3 défini plus haut). Toutefois si un comité décide de refuser une ou plusieurs de ses places d'ayant droit, il ne pourra pas repêcher de lui-même un descendant de son comité rétrogradé du championnat régional en fin de saison : cela donnera lieu à un repêchage régional.
- Le repêchage en régional privilégiera les premiers relégables des poules régionales, sans demande explicite de repêchage des clubs concernés, jusqu'au complet remplissage de la poule régionale.

Repêchage régional (N3 régionale - pré-nationale / pré-nationale - excellence / excellence - honneur)

La COC procédera au repêchage dans l'ordre suivant :

- 1. le premier relégable de la poule supérieure;
- 2. puis le premier non accédant de la poule inférieure;
- 3. puis le deuxième relégable de la poule supérieure;
- 4. puis le deuxième non accédant de la poule inférieure;
- 5. et ainsi de suite, si nécessaire, et alternativement, jusqu'au complet remplissage de la poule supérieure.
- Si, dans cet ordre défini, une équipe est sanctionnée par la CMCD, elle ne pourra pas prétendre à être repêchée.

D - Composition des poules

N3 RÉGIONALE FÉMININE							
POULE 1	POULE 2						
1	1						
2	2						
3	3						
4	4						
5	5						
6	6						
7	7						
8	8						



PRÉ-NATIONALE MASCULINE							
POULE 1	POULE 2						
1	1						
2	2						
3	3						
4	4						
5	5						
6	6						
7	7						
8	8						



PRÉ-NATIONA	LE FÉMININE
POULE 1	POULE 2
2 3	2 3
5	5
6 7	6 7
8 9	8 9
10	10

	EXCELLENCE MASCULINE	
POULE 1 1 2 3 4 5 6 7	POULE 2 1 2 3 4 5 6 7	POULE 3 1 2 3 4 5 6 7
9 10	9 10	9 10

EXCELLENG	CE FÉMININE	3
POULE 1 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	POULE 2 1 2 3 4 5 6 7 8 9	EXC CHAMPIONNAT ILE-DE-FRANCE

	HONNEUR M	IASCULINE		
POULE 1 2 3 4 5 6 7 8 9		F 1 2 3 4 5 6 7 8 9	POULE 2	HI CHAMILE-DI
POULE 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		F 1 2 3 4 5 6 7 8 9	POULE 4	

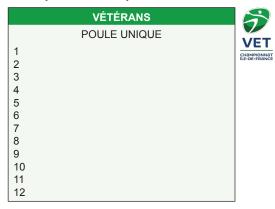


E - Championnat vétérans saison 2017-2018 2018-2019

Spécificités de ce championnat

- âge : à partir de 35 ans (3 joueurs de moins de 35 ans autorisés par match).
- · licence joueur plus de 16 ans obligatoire
- · impossibilité de participer à un autre championnat sur une même semaine de compétition
- · championnat mixte
- but marqué par féminine compte double
- taille ballon: 3
- · classement officiel disponible sur le site de la FFHandball
- · repas ou collation fin de match organisé par le club recevant.

Composition de la poule



TITRE 4 - CHAMPIONNATS JEUNES

A - Forfait

Un club qui déclare forfait après la diffusion des poules définitives mais avant le début du championnat se verra pénalisé d'une amende de 250 €.

De plus, hors le championnat moins de 20 ans et championnat de France moins de 18 ans, si un ayant droit comité déclare forfait une fois qualifié pour les délayages régionaux pour les raisons ci-dessus, la COC se réserve le droit de refuser l'engagement de ce dernier sur l'année N+1.

B - Nombre d'équipes d'un même club en championnat

Les équipes réserves ne sont pas autorisées à évoluer au niveau régional.

C – Mode de remplacement des équipes jeunes si un comité ne peut pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux

1. Un comité ne peut fournir la totalité des équipes demandées

Dans l'éventualité où un comité ne pourrait pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux jeunes, les places vacantes seront proposées, dans l'ordre, aux comités ayant le plus grand nombre de licenciés de la catégorie d'âge concernée, décompte arrêté à la date de la dernière assemblée générale de la ligue Île-de-France.

2. En cas de forfait d'une équipe à la suite du point A

- > Une équipe déclarant forfait avant la première phase de championnat régional, sera remplacé par un club de son comité d'attache ou à défaut suivant le règlement C1 ci-dessus.
- > Une équipe déclarant forfait entre la première phase et deuxième phase de championnat régional, sera remplacée par l'équipe classée immédiatement derrière elle dans sa poule de première phase régionale.
- > Une équipe déclare forfait entre la deuxième phase et troisième phase, ou entre la troisième phase et la quatrième phase, de championnat régional, elle ne pourra être remplacée, il y aura donc un exempt dans la poule à la place de l'équipe déclarée forfait.

D - Championnat régional moins de 20 ans masculins

La formule sera établie en fonction de l'inscription des équipes

Titre

À la fin de la compétition, l'équipe classée première de la poule excellence suivant le classement officiel sera déclarée championne de ligue moins de 20 ans.; l'équipe classée première de la poule Honneur suivant classement officiel sera déclarée championne d'honneur régionale.

E - Championnat de France moins de 18 ans féminins de la saison N+1

Engagement à la demande des clubs, pas de critère de sélection avec validation de la COC IDF dans la limite de 18 clubs ou ententes. Mode d'attribution des places dans l'ordre :

- 1. Une place par comité (soit 8 places), sauf si désistement du comité.
- 2. Les autres ayants droits n'ayant pas été choisi par les comités :
 - chaque club ou entente postulant devra présenter une fiche d'évaluation envoyée fin mars par la ligue et à rendre à une date déterminée par la COC IDF;
 - Les comités devront valider chaque candidature de leur département et vérifier les informations présentes sur les fiches d'évaluation et remplir la colonne « sélection ».
 - · La COC IDF remplira les fiches critères moins de 18 ans fém. à l'aide des fiches d'évaluation retournées par les comités

La COC territoriale réunira les fiches de critères et sélectionnera les fiches ayant obtenus le plus de points dans la limite de 18 - N (N étant les ayants droit comité du point 1). Les autres dossiers non sélectionnés ne seront pas présentés par la ligue IDF en championnat national féminin pour l'année N+1.

La COC se réserve le droit d'organiser des barrages entre les derniers ayants droits retenus dans les 18 clubs et les premiers recalés si le nombre de points entre ces clubs est inférieur ou égal à 10.

Attention, si l'année N+1 la COC s'aperçoit que la fiche d'évaluation d'un club ne correspond pas à celle remplie lors de la sélection à l'année N, la COC se réserve le droit de ne pas accepter le dossier du club concerné pour l'année N+2. (la COC ne pénalisera pas un club ayant subi des départs pour cause de mutation).

F - Championnat de France moins de 18 ans masculins de la saison N+1

1. Mode de qualification

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 18 ans masculins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 18 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour le club lui-même.

Mode d'attribution des places dans l'ordre :

- 1) Le vainqueur (et uniquement le vainqueur) du championnat élite région moins de 17 ans de la saison N est qualifié pour le championnat de France de la saison N+1 (place d'ayant droit de l'IDF) (soit 1 place).
- 2) Les clubs évoluant en poule haute du championnat de France moins de 18 ans masculins lors de la deuxième phase seront qualifiés d'office s'ils respectent la règle ci-dessous :
 - présent soit au moins en championnat moins de 17 ans élite de la saison N ;
 - présent soit en moins de 15 ans élite ET en moins de 17 ans région.
 - À noter : dans le cas où aucune des équipes engagées en championnat de France moins de 18 ans d'un comité ne conserverait pas la place d'ayant droit à la ligue IDF deux ans de suite, ce comité ne serait pas représenté la troisième année.
- 3) Les autres ayants droits n'ayant pas été choisi par les comités : pour la saison N, un club qui a conservé la place pour la ligue IDF en championnat de France pour la saison suivante (c'est-à-dire : qui, lors de la saison N, a évolué en championnat de France ou finit dans les 3 premiers du challenge de France), ET:
 - qui a une équipe moins de 17 ans qui a évolué en championnat élite ;
 - ou qui a une équipe moins de 15 ans ayant évolué en élite régionale et une équipe moins de 17 ayant évolué en région. si pas assez de place d'ayant droit, un barrage (dont la modalité sera définie en COC Territoriale) entre les équipes concernées aura lieu pour déterminer les accédants.

Une place pour le ou les comités non représentés dans les points 1 et 2 sauf si désistement de son comité, à choisir suivant la règle ci-dessous :

- soit au moins en championnat moins de 17 ans élite de la saison N;
- soit en moins de 15 ans élite ET en moins de 17 ans région.

À noter : dans le cas où aucune des équipes engagées en championnat de France moins de 18 ans d'un comité ne conserverait pas la place d'avant droit à la lique IDF deux ans de suite, ce comité ne serait pas représenté la troisième année.

- 4) Les autres ayants droits n'ayant pas été choisi par les comités : pour la saison N, un club qui a conservé la place pour la ligue IDF après le challenge championnat de France pour la saison suivante (c'est-à-dire : qui, lors de la saison N, a évolué en championnat de France et finit dans les 3 premiers du challenge de France), ET :
 - qui a une équipe moins de 17 ans qui a évolué en championnat élite ;
 - ou qui a une équipe moins de 15 ans ayant évolué en élite régionale et une équipe moins de 17 ayant évolué en région.
 Si pas assez de place d'ayant droit, un barrage (dont la modalité sera définie en COC Territoriale) entre les équipes concernées aura lieu pour déterminer les accédants.

45) Les places restantes seront alors disputées par une compétition sportive à définir par la COC IDF.

2. Critères à respecter pour inscription au délayage championnat de France moins de 18 ans :

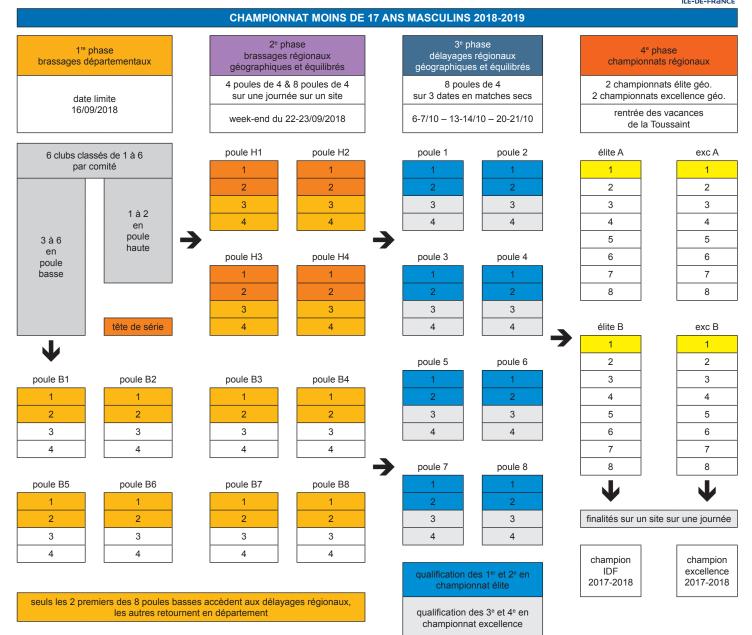
- a. Pour participer aux délayages de championnat de France moins de 18 ans pour la saison N+1, il faut, soit avoir participé au championnat de France de la saison N, soit avoir participé au championnat régional moins de 17 ans de la saison N.
- b. La COC territoriale IDF pourra refuser sur avis motivé l'engagement de l'une ou l'autre des équipes présentées.
- c. La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres, tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

G - Championnat régional moins de 17 ans masculins

Titre

À la fin de la compétition, l'équipe gagnante du match de classement entre les deux poules d'élite, sera déclarée championne de ligue moins de 17 ans et accède au championnat de France moins de 18 ans de la saison suivante; l'équipe gagnante du match de classement entre les deux poules d'excellence sera déclarée championne d'excellence régionale.



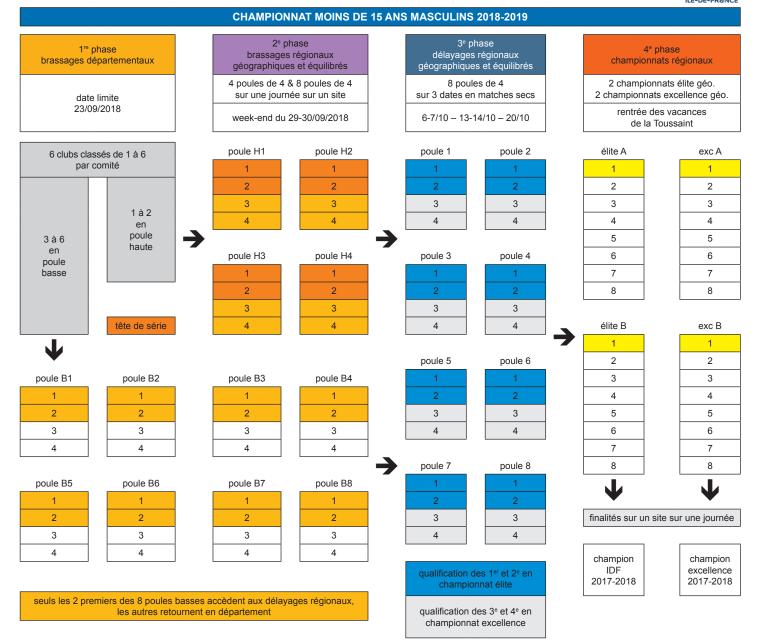


H - Championnat régional moins de 15 ans masculins

Titre

À la fin de la compétition, l'équipe classée première de la poule élite suivant classement officiel, sera déclarée championne de ligue moins de 15 ans; l'équipe classée première de la poule excellence suivant classement officiel sera déclarée championne d'excellence régionale.





I – Championnat régional moins de 18 ans féminines

Titre

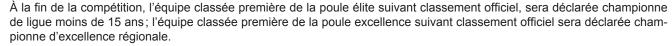
À la fin de la compétition, l'équipe classée première de la poule élite suivant le classement officiel, sera déclarée championne de ligue moins de 18 ans ; l'équipe classée première de la poule excellence suivant le classement officiel sera déclarée championne d'excellence régionale.



C	HAMPIONNAT MOINS DE 1	8 ANS FÉMININES 2018-201	9
1 ^{re} phase brassages départementaux	2º pl délayages géographique	nase régionaux s et équilibrés	4º phase championnats régionaux
date limite		de 4 sur matchs secs	1 championnat élite 1 championnats excellence
23/09/2018	6-7/10 – 13-14	/10 – 20-21/10	rentrée des vacances de la Toussaint
	poule 1	poule 2	élite
	1	1	1
	2	2	2
	3	3	3
	4	4	4
			5
	poule 3	poule 4	6
	1	1	7
	2	2	8
	3	3	
4 clubs ou conventions	4	4	•
ologoán do 1 à 4			excellence
par comité	poule 5	poule 6	1
	1	1	2
	2	2	3
	3	3	4
	4	4	5
			6
	poule 5	poule 6	7
	1	1	8
	2	2	
	3	3	
	4	4	
		tualification des 1ers en championr	
		lualification des 2 ^{es} en championn es 3 ^{es} et 4 ^{es} réintègrent leur dépar	

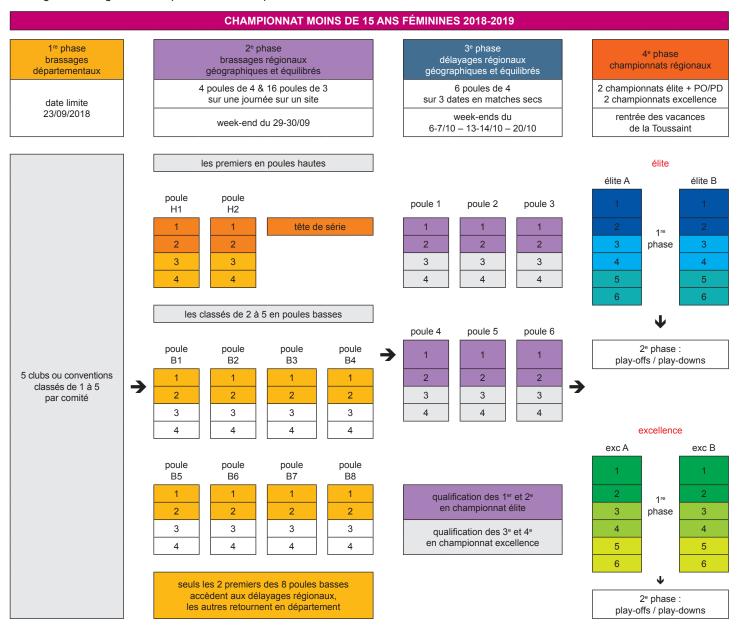
J - Championnat régional moins de 15 ans féminines

Titre





Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.



K - Tournoi régional moins de 13 ans masculins & féminines (même formule de compétition)

Titre

À la fin de la compétition, l'équipe vainqueur de la finale sera déclarée championne de ligue.

À noter : les finalités masculines et féminines se jouent sur un même site le même jour.

Formule de jeu

Formule de jeu adapté suivant le règlement prévu par l'ETR. Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.

		TOURNOI F	RÉGIONAL M	OINS DE 13 ANS MA	SCULINS & FÉN	IININS *		
75 8 clubs	77 8 clubs	78 8 clubs	91 8 clubs	92 8 clubs	93 8 clubs	94 8 clubs	95 8 clubs	dans dpts
2 clubs 77 2 clubs 93	2 clubs 77 2 clubs 94	2 clubs 78 2 clubs 95	2 clubs 78 2 clubs 91	1 club ax	2 clubs 93 1 club 75 1 club 95	2 clubs 75 1 club 92 1 club 94	2 clubs 91 2 clubs 94	1 ^{re}
2 clubs 77 2 clubs 91	2 clubs 77 1 club 93 1 club 95	2 clubs 78 2 clubs 92	2 clubs 78 1 club 92 1 club 95	2 clubs 92 1 club 95 1 club 75	2 clubs 94 1 club 75 1 club 93	2 clubs 75 1 club 93 1 club 94	2 clubs 91 2 clubs 92	journée
A 2 premiers & 2 deuxièmes	B 2 premiers & 2 deuxièmes	C 2 premiers & 2 deuxièmes	D 2 premiers & 2 deuxième		F 2 premiers & 2 deuxièmes	G 2 premiers & 2 deuxièmes	H 2 premiers & 2 deuxièmes	2 ^e journée
		1 2 premiers / 2 deuxièmes	2 2 premiers 2 deuxième		4 poule suivant COC IDF			3° journée
			A 2 premiers 2 deuxième					4 ^e journée
			F	FINALITÉS				5° journée
tour comités avant le 19 octobre brassages organisés par les départements pour fournir 64 équipes avant le 15 octobre 2017								
ter tour	aur une date pendent l'Eure féminin 16 tourneis à 4.2 quelifiés per tournei							

tour comi-	avant le 19 octobre	brassages organisés par les départements pour fournir 64 équipes avant le 15 octobre 2017			
tés					
1 ^{er} tour	sur une date, pendant l'Euro féminin	16 tournois à 4, 2 qualifiés par tournoi			
2e tour	sur une date à définir	8 tournois à 4, 2 qualifiés par tournoi			
3e tour	sur une date à définir (week-end des vacances de Pâques)	4 tournoi à 4, 2 qualifiés par tournoi			
4e tour	samedi à définir	2 tournois à 4 puis finalités le lendemain			
5e tour	dimanche à définir (même week-end que 4e tour)	2 ½ finales & finale + "petite" finale			

^{*} pour les féminines, les poules pourront être réajustées par la COC IDF sur le 1er et 2e tour en fonction du nombre d'ayants droit fournis par les comités car aucun repêchage ne sera appliqué si un comité ne fournit pas tous ses ayant-droits.

Organisation du 5^e tour :

Match 1 : 1/2 finale croisée féminine Match 2 : 1/2 finale croisée féminine Match 3 : 1/2 finale croisée masculine Match 4 : 1/2 finale croisée masculine Match 5 : finale perdants féminine Match 6 : finale perdants masculine Match 7 : finale vainqueurs féminine

Match 8: finale vainqueurs masculine

TITRE 5 - COUPE DE LA LIGUE - RÈGLEMENT PARTICULIERS

Article 1 - La coupe de la ligue

Organisée par la ligue Île-de-France, la coupe de la ligue est ouverte à tous les clubs du territoire, en règle avec la ligue et leur comité départemental et concerne les catégories plus de 16 ans masculines et plus de 16 ans féminines.

Deux niveaux seront organisés :

- · la coupe de la ligue des nationaux ;
- la coupe de la ligue des régionaux.

Article 2 - Règle de participation

Hormis les clubs nationaux, chaque club ne peut engager qu'une seule équipe dans chacune des catégories ouvertes à la coupe de la ligue.

Un club évoluant en championnat de France masculin ou féminin, hors secteur élite (Pro), pourra (sans obligation) engager une équipe en coupe de la ligue des nationaux. Il aura également la possibilité d'engager une autre équipe dans la coupe de la ligue des régionaux.

Un club évoluant évoluant en championnat régional masculin ou féminin pourra (sans obligation) engager une équipe en coupe de la ligue des régionaux.

Tout joueur ou toute joueuse ayant participé à un tour en coupe de la ligue des nationaux ne pourra plus participer en coupe de la ligue des régionaux. Tout joueur ou toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux.

Les joueuses et joueurs évoluant en championnat de France moins de 18 ans pourront choisir le niveau de la coupe de la ligue où ils veulent évoluer, en respectant les règlements de l'alinéa précédent.

Tous les joueurs ou joueuses de moins de 18 ans ayant participé à 6 matchs en championnat de France plus de 16 ans ne pourront plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Article 3 - Conclusion

Les conclusions de match sont à établir sur Gest'hand. Les dérogations ne seront accordées que par la COC de la lique.

Article 4 - Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Article 5 - Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

Article 6 - FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées sauf les licences de type C.

Article 7 - Phases de la coupe de la ligue

- · La coupe de la ligue des nationaux se déroulera comme suit :
 - le tour préliminaire sera à jouer avant les vacances de la Toussaint.
 - les 1/16e de finales seront à jouer avant les vacances de Noël.
 - les 1/8° et 1/4 de finales seront à jouer avant les vacances d'hiver.
 - − les ½ finales seront à jouer avant les vacances de Pâques.
- La coupe de la ligue des régionaux se déroulera sur 4 phases :
 - phase départementale concernant les 1/128e et 1/64e de finales qui seront à jouer avant les vacances de la Toussaint.
 - phase entre départements limitrophes concernant les 1/32e de finales qui seront à jouer avant les vacances de Noël.
 - phase où les clubs se déplaceront sur une distance maximale de 70 km concernant les 1/16° à jouer avant les vacances d'hiver et les 1/8° de finales à jouer avant les vacances de Pâques.
 - Phase de toute l'Île-de-France concernant les ¼ de finales et ½ finales qui se dérouleront sur une même journée (à l'instar des finalités de secteur ou de zone de la coupe de France – temps de jeu 2 x 25 mn).

Les finales de la coupe de la lique des nationaux et coupe de la lique des régionaux auront lieu sur le même week-end au mois de juin.

Article 8 - Vainqueurs de coupe

Les vainqueurs de la coupe de la lique des nationaux ou de la coupe de la lique des régionaux recevront une coupe à titre définitif.

Article 9 - Forfait

Toute équipe déclarant forfait à partir des 1/4 de finale se verra refuser l'engagement en coupe la saison suivante.

TITRE 6 - GRILLE DES COMPÉTITIONS

	13 OU 14 ÉQUIPES								
ALLER			ı	RENCONTRES	3			RETOUR	
1 ^{re} journée	14/1	13/2	3/12	11/4	5/10	9/6	7/8	14 ^e journée	
2º journée	1/13	12/14	2/11	10/3	4/9	8/5	6/7	15 ^e journée	
3º journée	1/12	11/13	14/10	9/2	3/8	7/4	5/6	16º journée	
4º journée	11/1	10/12	13/9	8/14	2/7	6/3	4/5	17º journée	
5º journée	1/10	9/11	12/8	7/13	14/6	5/2	3/4	18 ^e journée	
6º journée	9/1	8/10	11/7	6/12	13/5	4/14	2/3	19 ^e journée	
7º journée	1/08	7/9	10/6	5/11	12/4	3/13	14/2	20º journée	
8º journée	7/1	6/8	9/5	4/10	11/3	2/12	13/14	21 ^e journée	
9º journée	1/6	5/7	8/4	3/9	10/2	14/11	12/13	22 ^e journée	
10º journée	5/1	4/6	7/3	2/8	9/14	13/10	11/12	23º journée	
11º journée	1/4	3/5	6/2	14/7	8/13	12/9	10/11	24º journée	
12 ^e journée	3/1	2/4	5/14	13/6	7/12	11/8	9/10	25º journée	
13º journée	1/2	14/3	4/13	12/5	6/11	10/7	8/9	26º journée	

	11 OU 12 ÉQUIPES									
ALLER			RENCO	NTRES			RETOUR			
1 ^{re} journée	12/1	7/6	5/8	9/4	3/10	11/2	12 ^e journée			
2 ^e journée	1/11	2/9	8/3	4/7	6/5	10/12	13º journée			
3º journée	1/10	9/11	7/2	3/6	5/4	12/8	14e journée			
4 ^e journée	9/1	8/10	11/7	2/5	4/3	6/12	15 ^e journée			
5º journée	1/8	7/9	10/6	5/11	3/2	12/4	16 ^e journée			
6º journée	7/1	6/8	9/5	4/10	11/3	2/12	17º journée			
7º journée	1/6	8/4	5/7	3/9	10/2	12/11	18 ^e journée			
8º journée	5/1	4/6	7/3	2/8	11/10	9/12	19 ^e journée			
9º journée	1/4	3/5	06/2	8/11	10/9	12/7	20º journée			
10 ^e journée	3/1	2/4	11/6	7/10	9/8	5/12	21 ^e journée			
11º journée	1/2	4/11	10/5	6/9	8/7	12/3	22e journée			

	9 OU 10 ÉQUIPES								
ALLER		ı	RENCONTRES	3		RETOUR			
1 ^{re} journée	10/1	9/2	3/8	7/4	5/6	10 ^e journée			
2º journée	1/9	8/10	2/7	6/3	4/5	11 ^e journée			
3º journée	1/8	7/9	10/6	5/2	3/4	12 ^e journée			
4º journée	7/1	6/8	9/5	4/10	2/3	13 ^e journée			
5º journée	1/6	5/7	8/4	3/9	10/2	14 ^e journée			
6º journée	5/1	4/6	7/3	2/8	9/10	15 ^e journée			
7º journée	1/4	3/5	6/2	10/7	8/9	16 ^e journée			
8º journée	3/1	2/4	5/10	9/6	7/8	17 ^e journée			
9º journée	1/2	10/3	4/9	8/5	6/7	18 ^e journée			

7 OU 8 ÉQUIPES								
ALLER		RENCO	NTRES		RETOUR			
1 ^{re} journée	8/1	7/2	3/6	5/4	8º journée			
2º journée	1/7	6/8	2/5	4/3	9º journée			
3º journée	1/6	5/7	8/4	3/2	10 ^e journée			
4º journée	5/1	4/6	7/3	2/8	11 ^e journée			
5º journée	1/4	3/5	6/2	8/7	12 ^e journée			
6º journée	3/1	2/4	5/8	7/6	13 ^e journée			
7º journée	1/2	8/3	4/7	6/5	14º journée			

5 OU 6 ÉQUIPES								
ALLER		RENCONTRES RETOUR						
1 ^{re} journée	2/6	1/4	3/5	6º journée				
2º journée	6/3	4/2	5/1	7º journée				
3º journée	5/4	1/6	2/3	8º journée				
4º journée	3/1	2/5	6/4	9º journée				
5º journée	1/2	4/3	5/6	10º journée				

3 OU 4 ÉQUIPES								
ALLER	RENCO	RETOUR						
1 ^{re} journée	1/4	2/3	4º journée					
2º journée	3/1	4/2	5º journée					
3º journée	1/2	3/4	6º journée					

	TOURNOI À 4 ÉQUIPES						
1 journée	1/2	3/4	1/3	2/4	1/4	2/3	

TOURNOI À 3 ÉQUIPES						
1 journée	1/2	1/3	2/3			

Projets de la Commission d'arbitrage



Modification et harmonisation de la grille kilométrique et de la grille d'indemnité d'arbitrage de la CTA

GRILLE KILOMÉTRIQUE

Personnes concernées : juges-arbitres adultes / juges-arbitres jeunes / juges-superviseurs territoriaux / juges-délégués territoriaux

Ancienne grille

Kms A/R (trajet le plus rapide)	Forfait ou montant au km
0 à 50	17€
51 à 100	33 €
101 à 150	49 €
> à 150	0,30 € du km

Grille proposée

Kms A/R (trajet le plus rapide)	Forfait ou montant au km
0 à 60	20 €
61 à 120	40 €
121 à 170	55 €
> à 170	0,31 € du km

Rappels:

L'indemnité kilométrique inclut les frais de péage et de parking et il ne peut être remboursé qu'une seule indemnité de déplacement par arbitre, par jour et par club recevant. Le point de départ du calcul est le domicile de l'arbitre s'il réside en Île-de-France sinon c'est l'adresse du club de l'arbitre (ou du siège du comité ou de la ligue si arbitre neutre) qui devra être obligatoirement retenue.

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Personnes concernées : juges-arbitres adultes / juges-arbitres jeunes / juges-superviseurs territoriaux / juges-délégués territoriaux désignés par la CTA ou COC / Accompagnateur JAJ

Ancienne grille

Niveau de prestation	Indemnité
Pré-nationale masculine	40 €
Pré-nationale féminine	40 €
Excellence masculine	35 €
Excellence féminine	35 €
Honneur masculine	35 €
Compétitions jeune	30 €
Supervision (tous niveau)	54 €
Délégation (tous niveau)	25 €

Grille proposée

Niveau de prestation	Indemnité
N3 régionale féminine	45 €
Prénationale masculine	45 €
Prénationale féminine	45 €
Excellence masculine	40 €
Excellence féminine	40 €
Honneur masculine	35 €
Coupe de la ligue	35 €
Match amical désigné par CTA	30 €
Compétitions jeune / Interpôles	30 €
Tournoi jeune à 3 équipes	15 € / match
Tournoi jeune à 4 équipes	10 € / match
Supervision d'évaluation	25 €
Supervision grille fédérale	40 €
Accompagnateur JAJ (forfait)	30 € par ½ journée
Délégation (tous niveau)	30 €

Jean-Philippe Mennesson Président CTA

Projet de la Commission des Statuts et de la Règlementation



Règlement CMCD (contribution mutualisée des clubs au développement) 2018-2019

PRÉAMBULE

Le présent règlement de la CMCD concerne l'ensemble des clubs du territoire d'Île-de-France qui évoluent en compétitions régionales de son périmètre.

Selon les principes énoncés par la fédération française de handball, ce règlement est propre à la ligue Île-de-France et ses modalités d'applications, telles que les dispositions, objectifs et sanctions, sont indépendantes de celles qui peuvent exister dans toute autre structure.

La CMCD régionale est indépendante des CMCD nationale et départementale. En conséquence un(e) licencié(e) comptabilisé(e) en CMCD nationale ou départementale peut être comptabilisé(e) en CMCD régionale

TITRE 1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce règlement s'applique intégralement aux clubs pour leurs équipes des catégories des plus de 16 ans, masculines et féminines.

Pour comprendre l'essentiel

La mutualisation demandée au travers de la CMCD consiste à l'apport par chaque club des éléments nécessaires au bon déroulement de l'activité et à son développement sur les plans sportif et technique. Pour cela, la CMCD comporte deux volets, le socle de base qui constitue le minimum requis, et le seuil de ressources qui évalue les moyens structurels du club. Chacun de ces deux volets se décline en domaines (sportif, technique, école d'arbitrage).

L'engagement associatif des licenciés du club contribue à l'atteinte des objectifs.

Enfin, la défaillance de l'un ou l'autre domaine (voire des deux) expose le club à des sanctions.

Qui est concerné ?

L'équipe de référence d'un club, est l'équipe du club évoluant au plus haut niveau du championnat National ou Régional. Un club peut donc avoir deux équipes de référence, l'une masculine l'autre féminine. Si c'est le cas, les deux équipes sont soumises à la CMCD. Les tableaux ci-dessous récapitulent les différentes situations, notamment des équipes dites « réserves ».

	CMCD des équipes féminines (le niveau N3 est régional)								
niveau de l'équipe de référence	niveau de l'équipe réserve 1C (et suivantes)	celle-ci est-elle soumise à la CMCD régionale ?							
national (min. N2)	non	national (min. N2)	non	régional (max. N3)	oui				
national (min. N2)	non	régional (max. N3)	oui	régional	oui				
régional (max. N3)	oui	régional	oui	-	-				

CMCD des équipes masculines (le niveau N3 est national)								
niveau de l'équipe de référence	celle-ci est-elle soumise à la CMCD régionale?	niveau de l'équipe réserve 1B	celle-ci est-elle soumise à la CMCD régionale ?	niveau de l'équipe réserve 1C (et suivantes)	celle-ci est-elle soumise à la CMCD régionale ?			
national	non	national	non	régional	oui			
national	non	régional	oui	régional	oui			
régional	oui	régional	oui	-	-			

Un suivi rigoureux et un accompagnement des clubs

La commission puise ses informations de Gest'hand, auprès des commissions territoriales et départementales pour documenter son propre tableau de suivi. Elle examine régulièrement la situation des clubs et les tient informés, au moyen de courriers d'information ou d'alerte, des anomalies détectées.

Au-delà du simple contrôle, elle entretient avec les clubs un climat constructif pour améliorer les situations de défaillance et/ ou rectifier des informations qui s'avèrent inexactes après vérification.

Points particuliers

La commission CMCD régionale étudie les cas particuliers non prévus au règlement lorsqu'ils sont justifiés par des circonstances exceptionnelles ou légitimes (exemple : blessure d'un arbitre...).

Dans ce cas précis, aucun club tiers ne pourra contester les décisions prises par la commission.

TITRE 2 - SOCLE DE BASE

2.1 Domaine sportif

Pour chaque équipe soumise, le club doit avoir engagé au plus tard le 30 novembre une équipe de moins de 13 ans, ou moins de 15 ans ou moins de 18 ans. Il peut s'agir d'une équipe engagée en championnat départemental ou régional et doit comprendre au moins 7 joueurs ou joueuses de même sexe que l'équipe de référence.

2.2 Domaine technique

Pour chaque équipe de pré-nationale ou N3 régional fém. soumise, le club doit disposer d'un entraineur régional.

Pour chaque équipe d'éxcellence ou d'honneur soumise le club doit disposer d'un animateur handball.

Le club qui ne possèderait pas l'entraineur ou l'animateur demandé, pourrait le remplacer par un entraineur ou animateur en formation sur validation de la commission technique régionale ou départementale et sous réserve qu'il obtienne le niveau requis.

Une licence blanche ne peut pas être comptabilisée en socle de base.

Une même personne titulaire à la fois d'une carte d'entraineur en cours de validité et d'une carte d'animateur elle aussi en cours de validité ne peut compter qu'une seule fois.

2.3 Domaine arbitrage

Pour chaque équipe soumise, le club doit présenter un arbitre de grade régional validé par la CRA qui doit assurer au minimum 12 prestations sur désignation de la CRA. Ces prestations sont constituées par des arbitrages de matches en catégorie plus de 16 ans ou moins de 20 ans masculin et/ou plus de 16 ans féminin et des matches du championnat de France jeunes ainsi que des matches de coupe de France (ne sont pas pris en compte les arbitrages effectués dans le championnat «Sport en entreprise»)

Le club qui ne possèderait pas l'arbitre régional au début de la saison, peut le remplacer par un arbitre départemental en formation d'arbitre régional sur validation de la CRA et sous réserve qu'il obtienne son grade d'arbitre régional.

Pour cette année de transition, si un club est soumis à la CMCD régionale pour une équipe de N3 régionale fém. et 1 autre équipe régionale féminine, il lui sera demandé, pour ces 2 équipes d'avoir 2 arbitres dont 1 de niveau au moins régional.

Les dates de disponibilité fournies à la CTA par les arbitres doivent être réparties de façon égale sur les trois tiers de la saison sportive. Une licence blanche ne peut être comptabilisée en socle de base.

L'arbitre du socle de base peut être comptabilisé dans les ressources du club.

En cas de mutation d'arbitre, le club d'accueil qui souhaite bénéficier des prestations de l'arbitre muté(e) doit présenter l'accord écrit du club quitté dans le mois qui suit la date de qualification.

Exception: les arbitres nouvellement promus au grade régional après une formation au cours de la saison ne sont pas soumis à la règle des 12 arbitrages.

Précision : Pour la répartition des arbitrages, et pour éviter les confusions, la notion de «tiers de saison» est préférée aux trimestres car ces derniers, inspirés par le calendrier scolaire, ne correspondent pas à notre réalité sportive.

- Le 1^{er} tiers de la saison cours jusqu'à fin novembre (en cas de non-respect du nombre d'arbitrage, compensation obligatoire au 2^e tiers et avertissement au club)
- Le deuxième jusqu'à fin février (en cas de non-respect du nombre d'arbitrage, compensation obligatoire au 3° tiers. Si le retard du 1er tiers de saison n'est pas rattrapé, l'arbitre devra fournir à la CRA une (des) date(s) supplémentaire(s) pour le 3° tiers de saison, il verra par conséquent son objectif individuel passer de 12 à 12+X (X étant le nombre de match en retard)
- · Le troisième s'étend jusqu'à la fin de la saison

Avertissement : les rencontres moins de 13, moins de 15, moins de 17 ans et moins de 18 ans arbitrées par des juges-arbitres âgés de plus de 23 ans ne sont pas pris en considération, celles-ci devant être arbitrées en priorité par des JAJ âgés de 14 à 18 ans

2.4 Domaine école d'arbitrage Juge Arbitre Jeune

Les juges arbitres jeunes doivent être nés/nées en 1999, 2000, 2001, 2002, et 2003 & 2004. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Pour chaque équipe soumise, le club doit présenter deux juges arbitres jeunes ayant effectué(e)s un minimum de 6 arbitrages dont au moins 2 par tiers de saison.

Ces juges-arbitres jeunes peuvent être :

- JAJ régional
- JAJ départemental
- JAJ club

Un jeune juge-arbitre jeune du socle de base peut être comptabilisé dans les ressources du club.

Un jeune juge-arbitre jeune de 17 ou 18 ans, titulaire d'une licence blanche ne peut être comptabilisé en socle de base mais peut l'être dans le seuil de ressources.

En cas de mutation de jeune juge-arbitre jeune, le club d'accueil qui souhaite bénéficier des prestations du (de la) jeune juge-arbitre jeune muté(e) doit présenter avant le 31 décembre de la saison en cours l'accord écrit du club quitté.

Lors de tournois et/ou de rencontres « sur plateaux », les prestations d'un même juge-arbitre jeune ne pourront être comptées plus d'une fois.

2.5 Dispositions en cas de carence du socle de base

En cas de carence du socle de base au 31 mai de la saison en cours, l'équipe concernée commencera la saison suivante (en 1^{re} phase si *play-offs / play-downs*) avec un handicap déterminé ainsi :

• si elle est intégrée à une poule de 8 équipes, pénalité de 5 points pour une défaillance dans un domaine, et de 7 points si elle est défaillante dans deux domaines ou plus;

- si elle est intégrée à une poule de 10 équipes, pénalité de 6 points pour une défaillance dans un domaine, et de 8 points si elle est défaillante dans deux domaines ou plus;
- si elle est intégrée à une poule de 12 équipes, pénalité de 7 points pour une défaillance dans un domaine, et de 9 points si elle est défaillante dans deux domaines ou plus.

En cas de défaillance du socle de base une deuxième année de suite, le club se verra pénalisé de 4 points supplémentaires qui seront retirés dès la fin de saison.

TITRE 3 - SEUIL DE RESSOURCES

Le seuil de ressources est un indicateur qui mesure l'engagement des clubs en matière de développement, de formation et de structuration.

Des points sont attribués pour les domaines sportif, technique et école d'arbitrage ; une valeur cible minimum est fixée pour chaque domaine et un objectif est assigné pour la totalité des trois. L'implication dans le domaine associatif rapporte des points qui peuvent participer à l'atteinte de l'objectif.

Si toutes les cibles des domaines sont atteintes le seuil de ressources global l'est également, le club est alors en conformité.

3.1 Domaine sportif

		cib	ole	
	points	pré-nationale & N3 régionale	excellence & honneur	
équipe de jeune du même sexe que l'équipe de référence moins de 13, moins de 15, moins de 17, moins de 20 ans *	40 pts par équipe			
équipe de jeune de l'autre sexe que l'équipe de référence moins de 13, moins de 15, moins de 17, moins de 20 ans *	20 pts par équipe			
équipes de jeunes en région	30 pts			
équipes de jeunes en national	70 pts	140 points	110 points	
label école de handball bronze	20 pts			
label école de handball argent	40 pts			
label école de handball or	80 pts			

3.2 Domaine technique

		cib	le
	points	pré-nationale & N3 régionale	excellence et honneur
animateur handball	30 pts		
entraîneur régional	50 pts]	
entraineur inter-régional	70 pts]	
entraineur fédéral	100 pts]	
cadre titulaire d'un BEES handball ou d'un brevet professionnel (BP) sport collectif mention handball	50 pts]	
cadre formateur au sein de l'ETR (hors cadre d'état)	30 pts	140 points	110 points
animateur handball en formation	30 pts		
entraineur régional en formation	30 pts		
entraineur interrégional en formation	30 pts		
entraineur fédéral en formation	40 pts]	
Bonus par cadre féminin	5 pts / pers.]	

Une même personne titulaire à la fois d'une carte d'entraineur en cours de validité et d'une carte d'animateur, également en cours de validité, ne peut compter qu'une seule fois.

3.3 Domaine arbitrage

		cib	le
	points	pré-nationale & N3 régionale	excellence et honneur
juge-arbitre stagiaire	30 pts		
juge-arbitre départemental	50 pts		
juge-arbitre régional	70 pts		
juge-arbitre national	100 pts		
juge-arbitre observateur superviseur	30 pts		
délégué national ou territorial	30 pts		
fonctionnement reconnu d'une école d'arbitrage labellisée	50 pts	100 mainta	00 mainta
bonus école d'arbitrage label bronze	15 pts	100 points	80 points
bonus école d'arbitrage argent	30 pts		
bonus école d'arbitrage or	60 pts		
bonus juge-arbitre en formation départementale	10 pts	1	
bonus juge-arbitre en formation régionale	20 pts	1	
bonus juge-arbitre en formation nationale	30 pts	1	
bonus juge-arbitre féminin	5 pts / pers.	1	

Ne sont pris en compte que les juges-arbitres validés par leur instance.

3.4 Domaine Jeunes Arbitres

		cib	le
	points	pré-nationale & N3 régionale	excellence et honneur
juge-arbitre jeune club	20 pts		
juge-arbitre jeune départemental	40 pts		40 points
juge-arbitre jeune régional	60 pts		
juge-arbitre jeune national	100 pts	60 points	
animateur école d'arbitrage	80 pts	ou points	
accompagnateur sur match	80 60 pts		
fonctionnement reconnu d'une école d'arbitrage labellisée	50 pts		
bonus juge-arbitre jeune féminin	5 pts		

3.5 Domaine associatif

La dimension du club et l'implication de ses membres dans le fonctionnement des instances apportent des points qui pourront venir palier une insuffisance dans les domaines précédents et contribuer ainsi à l'atteinte de l'objectif.

Dans le cadre de la CMCD (équipes soumises) le club verra ses licences comptabilisées par genre (masculin ou féminine). Si le club ne dispose d'équipe soumise à la CMCD que dans un genre, c'est le nombre total de licenciés qui sera pris en compte.

licence pratiquants	1 point par tranche de 20 entamée
licence événementielles	1 point par tranche de 100 entamée
licences dirigeants(es)	1 point par tranche de 5 entamée
licences loisirs	1 point par tranche de 20 entamée
officiels de table	10 pts (minimum de 7 matches en championnat national ou régional)
licences jeunes dirigeant(es)	1 point par licence
membres élus dans une structure FFHandball, ligue ou comité	30 points
membres dans une commission FFHandball, ligue ou comité	30 points
un bonus est attribué à chaque dirigeante féminine ci-dessus.	10 points par personne concernée

3.6 Objectif à atteindre et pénalités éventuelles

L'objectif est d'atteindre d'une part la cible de chacun des domaines et d'autre part le seuil de ressources global de :

- 440 points pour une équipe en pré-national ou N3 régionale féminine
- 340 points pour une équipe en excellence ou en honneur

Si toutes les cibles des domaines sont atteintes le seuil de ressources global l'est également, le club est alors en conformité.

Afin de ne pas pénaliser brutalement un club qui serait défaillant dans un ou plusieurs domaines mais qui serait performant dans un autre, il est établi un handicap progressif comme suit :

- Si le club est défaillant dans un des quatre domaines, le seuil global à atteindre est majoré de 20 %. (528/408 pts)
- Si le club est défaillant dans deux des quatre domaines, le seuil global à atteindre est majoré de 40 %. (616/476pts)
- Si le club est défaillant dans trois des quatre domaines, le seuil global à atteindre est majoré de 60 %. (704/508pts)

Dans le cas où le club atteint le seuil global de ressources ainsi majoré, il est considéré en conformité.

Dans le cas où le club n'atteint pas le seuil global de ressources réévalué, il lui est possible d'ajouter des points d'engagement associatif. Si l'ajout de ces points ne lui permet toujours pas d'atteindre le seuil de ressources global, il n'est pas en conformité et sera pénalisé au début de la saison suivante de 3 points par domaine défaillant.

Propositions de résolutions CSR:

RÉSOLUTION CSR 1 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA LIGUE

TITRE 2 - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 8 - Principes

8.6 - Vote électronique

Sous réserve du respect des dispositions de la recommandation de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relative à la sécurité des système de vote électronique, dans sa version en vigueur, le président de la ligue Île-de-France peut recourir au vote électronique à distance des membres de l'Assemblée Générale.

Le recours aux différentes modalités de prise de décision susmentionnées ne peut être envisagé que s'il n'a pas pour effet de priver les personnes intéressées de la possibilité d'être entendues lorsque cette possibilité est garantie par un règlement fédéral.

8.67 – Autres participants

Les membres du conseil d'administration non représentants de leur association affiliée assistent à l'assemblée générale régionale, avec voix consultative.

Peuvent également assister à l'assemblée générale régionale, avec voix consultative les conseillers techniques sportifs et, sous réserve de l'autorisation du président, les agents salariés de la ligue.

TITRE 3 – ADMINISTRATION

SECTION 1 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 12 – Fonctionnement

12.2 – Quorum

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres, dont le président ou un vice-président, est présent. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Les votes par procuration ou par correspondance ne sont pas admis. Toutefois, en cas de situation exceptionnelle ou pour répondre à l'urgence, le président de la ligue peut procéder à une consultation écrite (fax, courrier postal, courrier électronique) téléphonique ou par vidéo-conférence, des membres du conseil d'administration.

Sous réserve du respect des dispositions de la recommandation de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relative à la sécurité des système de vote électronique, dans sa version en vigueur, le président de la ligue Île-de-France peut recourir au vote électronique à distance des membres du Conseil d'Administration. Le recours aux différentes modalités de prise de décision susmentionnées ne peut être envisagé que s'il n'a pas pour effet de priver les personnes intéressées de la possibilité d'être entendues lorsque cette possibilité est garantie par un règlement fédéral

Le conseil d'administration peut alors valablement délibérer à condition que le *quorum* défini précédemment à l'alinéa précédent soit respecté.

12.4 - Autres participants

Assistent également aux séances du conseil d'administration, avec voix consultative les conseillers techniques sportifs, les présidents de comité qui ne sont pas « membres élus » du CA et, sous réserve de l'autorisation du président, les agents rétribués de la ligue, ainsi que toutes personnes ressources dont la présence est jugée utile.

RÉSOLUTION CSR 2 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA LIGUE

TITRE 2 - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 8 - Convocation, role et mission

8.1 - Convocation

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an dans les conditions prévues par les articles 12.1 et 12.2 des statuts.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués au moins deux semaines avant la date fixée et reçoivent l'ordre du jour établi par le bureau directeur.

Peuvent également assister aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative les conseillers techniques sportifs, les présidents de comité qui ne sont pas « membres élus » du CA et, sous réserve de l'autorisation du président, les agents rétribués de la ligue, ainsi que toutes personnes ressources dont la présence est jugée utile.



DOSSIER FINANCIER

Résultat ligue Île-de-France (2017)

### PRAISE PROMISE 1.00 1.	LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL – COMI DEPENSES					PTE DE RÉSULTATS 2017 vs BUDGET 2017 RECETTES				
TERRITOR SERVICE 1	SECRETARIAT				10 516			ET 17		
RABLE RESOURCE STATUTANT SANATAINES 1	ITIMBRES / AFFRANCHISSEMENTS		10 000 11 000		9 282 11 298 1 295 3 298	ENGAGEMENTS	81 450		88 872	
100 100	FRAIS PERSONNEL TICKETS RESTAURANT	686 750		649 538	9 279	SENIORS FILLES LIGUE CORPO		450		70 802 720
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	REMUNERATIONS CHARGES SOCIALES ET TAXE S/SALAIRES MEDECINE DU TRAVAIL TODMATTON OF TRAVAIL		169 000		159 164 1 953	COUPF DF France		4 600 12 800		13 253
73 AGAINES REP CONTROL REQUESTMENTS 1 10 0 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	CONGES a PAYER INDEMNITES au personnel		3 000 1 750		-4 707 4 525	CORPOS		1 000		400 1 870
1.57 000 1.724 136 1.525	STAGIAIRES RIF	27 100	7 500	8 580						
## 19 000 125 SEPONES FRANCIUNS 10	LOC PHOTOCOPIEUR LOC SATAS et telephones LOC INFORMATIQUE		8 300 5 600 13 200		5 927 2 653 0					
AFFILE FIRE CLUIS OPENS ESPONSE FRANCUEN OPENS ESPONSE OPENS ESPONSE FRANCUEN OPENS ESPONSE OPENS ESPON	AFFIL/LICENCES PAPILLONS MUTATIONS	1 157 00	960 000	1 195 88	982 918	LICENCES VENTE LICENCES VENTE DOSSIERS MUTATIONS	1 665 000 1	410 000	1 724 1 3	l 468 760
DECOMPTIONS 1	AFFIL FFHB CLUBS	462 000	47 000	568 133	57 313	VENTE TIMBRES/Cotis ARBITRES	179 200	5 000	212 726	
DECOMPTIONS 1	THEREDGENIENT DOLE CENTININ	.02 000	230 000 130 000 6 000		174 178 190 265 8 000	PARENTS EAUBONNE PARENTS CER FEMININ PARENTS CHATENAY	275 200	179 200		203 699
COMMANDEST FIGURE COMMAND FIGUR			8 000 8 000		8 036	PARENTS CER GARCONS				9 027
14 15 15 15 15 15 15 15	DPLCMT CHATENAY DPLCMT CADRES POLES MEDICAL POLES		16 000 15 000 32 000		8 877					
PREAD TAGES DIGUESTS 1 000 12 000 13 13 14 000 13 13 15 000 13 14 100 14 000 15 000 13 14 100 14 000 15 000	STAGES ARBITRES ET SUIVIS	212 500	20 000	137 645	11 451 12 077	FORMATION PARTICIP STAGE FORM cadres dt Tibv PART STAGE IOUEUR	72 000	20 000	58 341	33 305 23 970
13 23 3 25 25 25 25 25 25	ORGAN STAGES ioueurs et cadres FORMATION DEJEPS ORGAN INTERLIGUES		85 000 7 500		75 068 4 581	VAE ET PSC REMUNERATION DEJEPS		1 000		250 816
MANIFESTATIONS EVENEMENTIEL MACHELL SUBJUDEMENTS MA	RECOMPENSES					FFHR Prof Formation inter notes Mondial	685 934	199 000	669 891	194 560
MANIFESTATIONS EVENEMENTIEL MATERILE/Squipus entitlets 12 000 MARTERILE/Squipus entitlets 13 000 MARTERILE/Squipus entitlets 14 000 MARTERILE/Squipus entitlets 15 000 MARTERILE/Squipus entitlets 16 000 MARTERILE/Squipus entitlets 16 000 MARTERILE/Squipus entitlets 17 000 MARTERILE/Squipus entitlets 18 000 MARTERILE/Squipus entitlets 18 000 MARTERILE/Squipus entitlets 18 000 MARTERILE/Squipus entitlets 18 000 MARTERILE/Squipus entitlets 19 000 MARTERILE/Squipus entitlets 19 000 MARTERILE/Squipus entitles/Squipus entitles/Squipus entitles/Marterile/Squipus entitles/Marterile/M	FADTE EMPLOI ET DEVELOPPEMENT INTERVENTIONS DIVERSES	37 708	51 500 6 268	52 500	52 500 0	CNDS DVLT/ HCAP/ JEUNES VILLE DE PARIS FINALITES DRISCS PARIS BOP		117 000 8 000 45 000	1	84 131 8 000 42 000
### STATE OF COLORS OF COL	MANIFESTATIONS EVENEMENTIEL MATERIELS/équipements	146 600	12 000	218 648	21 836	MANIFFSTATIONS hors subv	25 000		2 165	2 165
TRIVITES CATES France ET ULTRA MARINS	MONDIAL 2017 peripheriques et billets ENGAGEMENTS COUPE DE France ET LIGUE BILLETS manifestations TOLENDIC SERVES LITIS		4 000		82 660 5 100 3 165	Participation ESSONNE pour TIGIPES (dont CG91) Participation FFHB pour TIGIPES Participation SEINE ET MARNE pour TIGIPES TOURNOL HINDES EERANINGES EERAN		12 000 3 000		0
18 000 23 670 23 670 23 670 25 670 2	TIRY		6 000		9 872 69 395 1 249	TOURING JUNIONS FEINININES FFIIB		U		U
ENTRE LIER LUCADY BONDY IN IVER AND CONTROL OF THE MACHINES CONTROL OF THE MA	SOUTIEN MANIFESTATIONS LOCALES		16 000 18 000		1 700 23 670					
1 100 3 200 1 3 3 3 3 3 3 3 3 3	EDG/GDF énergie non stockée ENTRETIEN LOCAUX BONDY INT/EXT	91 960	11 500 12 460	75 813	15 112	PARTICIPATION CHARGES GESTION Ave et FRAIS COURRIER CONTRIBUTION développement arbitrage	39 480	34 500 4 980	30 414	30 414
COLOUT C	MAINTENANCE FAX+telephone+ MACHINES ASSURANCES		5 000 11 000		1 895 8 429	PENALITES et droits divers DROITS APPEL RECLAMATIONS DENALITES	17 000	10 000	11 960	11 960
DEPLACEMENTS FRAIS BENEVOLES FRAIS DEPLACEMENTS et CTR FRAIS DEPLACEMENTS et CTR FRAIS DEPLACEMENTS et CTR FRAIS DEPLACEMENTS FRAIS DEP	LIOCALIX	43 280		29 539		LOCATIONS	37 270			270
DPLCT DISCIPLIANCE DPLCT DISCIPLIANCES DPLC DISCIPL	LOCATION SALLES HOMEBOX DEMENAGER A BONDY +droits mutation LOCATION LOCAUX MALAKOFF		1 500 15 000 23 280		0	LOCATIONS		25 270 12 000		25 200 10 800
DPLCT DISCIPLIANCE DPLCT DISCIPLIANCES DPLC DISCIPL	DEPLACEMENTS FRAIS BENEVOLES FRAIS BENEVOLES DEDIACEMENTS of CTP	113 000	25 000		2 871					
FRAIS COM TECHNIQUE FRAIS CA/8B/CRGO/INFOR/LITIG FRAIS CA/8B/CRGO/INFOR/LITIG FRAIS CA/8B/CRGO/INFOR/LITIG FRAIS COM TECHNIQUE FRAIS DIVERS FRAIS CA/8B/CRGO/INFOR/LITIG FRAIS COM TECHNIQUE FRAIS CA/8B/CRGO/INFOR/LITIG FRAIS COM TECHNIQUE FRAIS COM TECHNIQUE FRAIS CA/8B/CRGO/INFOR/LITIG FRAIS COM TECHNIQUE FRAIS SECRET ARIAT / DONS DIVERS FRAIS SECRET ARIAT / DONS DIVERS FRAIS ECRET ARIAT / DONS DIVERS FRAIS SECRET ARIAT / DONS DIVERS FRAIS ECRET ARIAT / DONS DIVERS FRAI	DPLCMT TECHNIQUE DPLCMT CA/BD/AG DPLCT DISCIPLINE		2 500 7 500		2 444 7 584					
FRAIS COM TECHNIQUE FRAIS CA/8B/CRGO/INFOR/LITIG FRAIS CA/8B/CRGO/INFOR/LITIG FRAIS CA/8B/CRGO/INFOR/LITIG FRAIS COM TECHNIQUE FRAIS DIVERS FRAIS CA/8B/CRGO/INFOR/LITIG FRAIS COM TECHNIQUE FRAIS CA/8B/CRGO/INFOR/LITIG FRAIS COM TECHNIQUE FRAIS COM TECHNIQUE FRAIS CA/8B/CRGO/INFOR/LITIG FRAIS COM TECHNIQUE FRAIS SECRET ARIAT / DONS DIVERS FRAIS SECRET ARIAT / DONS DIVERS FRAIS ECRET ARIAT / DONS DIVERS FRAIS SECRET ARIAT / DONS DIVERS FRAIS ECRET ARIAT / DONS DIVERS FRAI	DPLCMTS SPORTIVE +corpo DPLCMT TRESORERIE/FINANCES DPLCMT ARBITRAGE		3 000		558 1 602					
FRAIS COC/CORPOS+CSR FRAIS COC/CORPOS+CS COC/CORPOS+CS COC/CORPOS+CS COC/CORPOS+COC/COC/COC/COC/COC/COC/COC/COC/COC/COC			11 000 20 000		5 920	DIVERS	34 560	3.000	21 916	2 202
19 500 36 439 CARTONS/ECUSSONS ARBITRES 200 GO 15 000 15 000 17 992 DONS BENEVOLES 25 000 2 877 10 05	FRAIS DISCIPLINE FRAIS COC/CORPOS+CSR FRAIS COM COMMUNICATION / DEVELOPPEMENT		4 500		2 289	COMPTE VENTE LOCAL PRESTATIONS DE SERVICES CPAM				1 145 3 018
CHARGES GESTION COURANTE Reprise subvention RIDF non obtenue Stages impacés Arbitrage Débiteurs divers 83 850 2 605 Régularisation (Lubs 2 605 Régularisation (LIFZ/AHF 7 233 Regularisation (LIFZ/AHF 7 233 Regularisation DEFSONNE) 93 534 63 44 8 00 9 63 44 9 8 00 9 7 99 TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION 3 062 528 3 171 850 TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION 2 927 694 3 061 113 PERTES SUR VMP Impôt sur les bénéfices Amortissements 24 984 5 197 8 FERRISE SUR PROVISION DEPR. VMP PERTE SUR EXPLOITATION 1 823 1 823 1 823 1 824 1 825 1 825 1 826 1 826 1 827 1 827 1 828 1 828 1 828 1 828 1 828 1 829 1 8	DIVERS AG ET AGE et CAMPAGNE IMPOTS LOCAUX ET FONCIERS	19 500	15 000	36 439	13 609 17 992	CARTONS/ECUSSONS ARBITRES		200 360		0
Stages impavés Arbitrage 2 605 Régularisation LIFE/AHF 7 233 Regularisation personnel 63 44; 8 00; 9 233 Regularisation personnel 8 00; 9 238 Regularisation personnel 8 00; 9 24 984 TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION 2 927 694 3 061 11; 9 24 984 PERTES SUR VMP 24 984 PRODUITS FINANCIERS REPRISE SUR PROVISION DEPR. VMP 1 823 25 220 25 220 Amortissements 17 670 PERTE SUR EXPLOITATION 134 834 131 545			3 000 1 500	02.575	2 227 2 610			220	02.527	11 052 1 048
Débiteurs divers 31 070 Débiteurs divers 4 795 TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION 3 062 528 3 171 850 TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION 2 927 694 3 061 113 PERTES SUR VMP 24 984 PRODUITS FINANCIERS 1 823 Impôt sur les bénéfices 5 197 REPRISE SUR PROVISION DEPR. VMP 25 220 Amortissements 17 670 PERTE SUR EXPLOITATION 134 834 131 545	Stages impavés			83 850	42 942 2 605	Régularisation clubs			93 534	17 291 63 445
PERTES SUR VMP 24 984 PRODUITS FINANCIERS 1 823 Impôt sur les bénéfices 5 197 REPRISE SUR PROVISION DEPR. VMP 25 220 Amortissements 17 670 PERTE SUR EXPLOITATION 134 834 131 545	Débiteurs divers		3 062 528		31 070	Débiteurs divers	2	927 694	3	4 795
<u>Amortissements</u> 17 670 <u>PERTE SUR EXPLOITATION</u> 134 834 131 54:	PERTES SUR VMP			24 984		PRODUITS FINANCIERS			1 823	
	Amortissements TOTAL GENERAL	:	3 062 528	17 670	3 219 701	PERTE SUR EXPLOITATION	2			131 545 3 219 701

Bilan actif

LIDFHB Etats de synthèse au 31/12/2017

	5 .	Amortissements	Net au	Net au
	Brut	Dépréciations	31/12/17	31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	488	488		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 169		6 169	2 860
Constructions	346 317	246 686	99 630	
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	266 334	248 058	18 276	5 171
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 806		3 806	3 806
ACTIF IMMOBILISE	623 114	495 233	127 881	11 837
Stocks				
Matières premières et autres approv.	4 672		4 672	
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 485 358		1 485 358	667 929
Autres créances	36 133		36 133	66 259
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	813 863		813 863	317 585
Charges constatées d'avance	416 169		416 169	251 842
ACTIF CIRCULANT	2 756 196		2 756 196	1 303 614
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 379 310	495 233	2 884 077	1 315 452

Bilan passif

LIDFHB Etats de synthèse au 31/12/2017

	Net au	Net au
	31/12/17	31/12/16
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	1	
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 279 577	422 012
	35 342	422 012
Report à nouveau		5.057
RESULTAT DE L'EXERCICE	-131 545	5 357
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 183 374	427 369
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	50 524	50 524
FONDS DEDIES	50 524	50 524
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	4 400	3 800
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	744 712	377 148
Dettes fiscales et sociales	122 219	64 055
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	122.5	
Autres dettes	2 286	
Instruments de trésorerie	2 200	
Produits constatés d'avance	776 562	392 556
DETTES	1 650 179	837 558
Ecarts de conversion - Passif	1 000 179	007 330
ECARTS DE CONVERSION		
LOAI II O DE CONTENDION		
TOTAL DU PASSIF	2 884 077	1 315 452
I O I AL DU PASSIF	2 004 077	1 313 452

Compte de résultat

LIDFHB Etats de synthèse au 31/12/2017

	du 01/01/17		du 01/01/16		Simple :	
	au 31/12/17	%	au 31/12/16	%	Variation en valeur	%
V	12 mois	0.04	12 mois	0.00		47.50
Ventes de marchandises	7 174	0,24	13 690	0,89	-6 516	-47,59
Production vendue	2 280 358	77,18	1 153 427	74,75	1 126 931	97,70
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	666 601	22,56	376 001	24,37	290 600	77,29
Reprises et Transferts de charge	1 048	0,04	9 390	0,61	-8 343	-88,84
Cotisations						
Autres produits	105 930	3,59	5 106	0,33	100 824	NS
Produits d'exploitation	<u>3 061 112</u>	103,60	<u>1 557 614</u>	100,94	<u>1 503 498</u>	<u>96,53</u>
Achats de marchandises	1 140 522	38,60	609 437	39,49	531 085	87,14
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières			8 500	0,55	-8 500	-100,00
Autres achats non stockés et charges ext	1 191 819	40,34	640 446	41,50	551 373	86,09
Impôts et taxes	35 928	1,22	5 694	0,37	30 235	531,01
Salaires et Traitements	420 642	14,24	205 876	13,34	214 766	104,32
Charges sociales	208 301	7,05	69 116	4,48	139 185	201,38
Amortissements et provisions	17 669	0,60	7 360	0,48	10 309	140,08
Autres charges	174 637	5,91	1 608	0,10	173 029	NS
Charges d'exploitation	<u>3 189 519</u>	107,95	<u>1 548 037</u>	100,32	<u>1 641 482</u>	106,04
RESULTAT D'EXPLOITATION	-128 407	-4,35	9 577	0,62	-137 984	NS
Opérations faites en commun						
Produits financiers	27 044	0,92			27 044	
Charges financières	24 984	0,85			24 984	
Résultat financier	<u>2 060</u>	<u>0,07</u>			<u>2 060</u>	
RESULTAT COURANT	-126 347	-4,28	9 577	0,62	-135 924	NS
Produits exceptionnels			1 818	0,12	-1 818	-100,00
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel			<u>1 818</u>	<u>0,12</u>	<u>-1 818</u>	-100,00
Impôts sur les bénéfices	5 198	0,18	6 038	0,39	-840	-13,91
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-131 545	-4,45	5 357	0,35	-136 902	NS
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						

Page n°1

CABINET / Dossier n°00688

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels 2017 qui ont été établis par les dirigeants de l'Association.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

T. Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'activité

Indépendance des exercices.

- II. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
- Les autres méthodes utilisées sont les suivantes : Ш.

Amortissements: Ils sont calculés selon le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

Produits constatés d'avance :

Nous constatons dans ce poste les produits significatifs qui financent l'ensemble de la saison sportive et donc leurs quotes-parts pour la période du 1 Janvier 2018 au 31 Mai 2018.

Licences: Il s'agit de la quote-part des 5/12 du total du tarif des licences appelées aux comités en fonction du nombre de licenciés 2016/2017, des recettes pour couvrir la saison administrative jusqu'au 31 mai 2018 et des subventions FFHB et DRJS pour des actions à venir.

> Montant licences: 565 491.67 Euros Montant frais correspondance : 10 350.00 Euros Montant Part parents pôles : 132 720.00 Euros Montant projet territorial: 50 000.00 Euros Montant aide emploi: 18 000.00 Euros

Charges constatées d'avance :

<u>Licences</u>: Il s'agit de la quote-part des 5/12 du montant total des licences appelées par la FFHB en début de saison.

Montant: 405 259.86 Euros.

- IV. Mise à disposition gratuite de biens et services : le temps accordé à votre activité par le personnel bénévole et le personnel mis à disposition n'est pas valorisé.
- V. Le montant des subventions perçues se décompose de la manière suivante :

CNDS: 121 000 Euros CRIF Développement : 200 000 Euros CRIF Emploi: 29 300.02 Euros CRIF Formation: 111 900 Euros FFHB Mondial: 30 000 Euros Subvention Emploi: 5 131.29 Euros FFHB emploi: 83 500 Euros FFHB projet territorial: 77 770 Euros Ville de Paris: 8 000 Euros

- a) Les subventions reçues pour l'année civile 2017 ne font pas l'objet d'un retraitement en fonction de leurs objectifs ou de la périodicité sportive car les charges correspondantes sont comptabilisées en 2017 sauf pour le projet territorial et les aides à l'emploi.
- b) Les emplois correspondant à ces subventions ne sont pas comptabilisés de manière spécifiques mais dans les comptes par nature de dépenses.
- VI. Evènements marquants survenus durant l'exercice.

Dans le cadre de la procédure de fusion entre la ligue PIFO et la ligue LIFE approuvée par les assemblées générales respectives des deux associations, la méthode comptable adoptée a été de regrouper les actifs et les passifs pour leurs valeurs nettes comptables en date du 1 Janvier 2017.

Réalisation du budget 2017 - note de synthèse

Dans un budget 2017 contraint par l'homogénéisation de l'essentiel des tarifs des deux ex ligue (sauf engagements et droits de mutation plus de 18 ans), nous nous étions engagés devant votre assemblée générale ordinaire de juin 2017, à boucler cette année 2017 sur une impasse budgétaire de près de 135 KE (134 834 € très exactement).

La mission est accomplie, avec une réalisation en ligne parfaite en son total avec nos prévisions, soit un déficit de 131545 € contre notre prévision cotée à 134834 euros.

Bien sûr dans le détail des lignes, on relève quelques écarts avec nos vœux et la réalité, et l'ensemble aboutit à une heureuse compensation finale ente les recettes et les dépenses. Côté dépenses, on notera les principaux mouvements non conformes à nos attentes dans les licences, les formations les manifestations, les locaux, et les déplacements.

Ce contexte nous a permis d'absorber sans drames des charges de gestion courante ainsi que des produits idoines – autrement dit procéder à un « nettoyage » en règle de comptes qui n'avaient pas été traités précédemment – tout en restant dans le cadre que nous avions fixé collectivement. Et, si notre situation financière est évidement obérée de quelques 113 876 €, compte tenu des amortissements comptables de 17 670 euros auxquels nous avons procédé, elle n'en reste pas moins encore correcte compte tenu de nos besoins.

Pourtant ces besoins de financement de notre trésorerie sont parfois importants. De ce point de vue, nous devons regretter qu'un certain nombre de nos clubs n'aient pas joué le jeu qui consistait à régler leurs licences par dixième à compter d'octobre 2017. Malgré des relances en février, une trentaine n'ont même pas daigné répondre au trésorier, et nous avons dû passer par la menace règlementaire de non ré-affiliation en cas de débit financier, afin de régulariser la situation à la veille de notre présente assemblée générale. Ce n'est pas correct et nous devons répéter que ni les comités, la ni la ligue ne sont les banquiers des clubs. Ceux qui rencontrent des difficultés créant des besoins de délais de paiement doivent, a minima, les solliciter auprès du trésorier général. C'est une règle de notre vivre ensemble! Cette situation est d'autant plus anormale que nous avons rendu près de 145000 € à une centaine de clubs, suite à l'alignement des tarifs ex-lique IFE sur ceux de l'ex-lique PIFO, soit une moyenne de près de 1500 € par club!

ZOOM SUR LES DEPENSES: 3220 KE CONTRE 3063 KE PRÉVUS

Secrétariat : moins 5,4 KE

L'approvisionnement en fournitures administrative est resté très raisonnable, alors que nous avons reporté la mise en œuvre de l'évolution de notre site internet vers un site plus marchand (capable de gérer les processus d'achat de formation), en n'engageant que la moitié de la prévision de la ligne budgétaire concernée.

Frais de personnel : moins 37,2 KE

Le Président et la vice-présidente chargée des RH ayant accepté de continuer à assumer toute la charge administrative, nous avons pu volontairement repousser l'embauche du directeur ou de la directrice de la ligue, économisant ainsi quelques dizaines de milliers d'euros. Parallèlement :

- · nous supportons quelques indemnités dues à des départs de collaborateurs (dont un sur deux seulement avaient été anticipé),
- · l'accès au bénéfice des tickets restaurants pour tout le personnel a été réalisé en divisant par deux la facture prévisionnelle,
- · nous avons pu embaucher, dès septembre, la responsable du nouveau site d'accession du pôle féminin à Chatenay,
- quant aux stagiaires demandés par la Région IDF dans le cadre des conventionnements qui nous lient à elle, ils se révèlent plus onéreux que prévu car nous avons souhaité allonger le temps minimum de 2 mois à 4 voire plus de présence de certains stagiaires dans nos locaux.

Location équipement : moins 18,5 KE

La ligne location informatique est un doublon budgétaire.

Les licences plus 38,9 KE

L'élément remarquable pour notre exploitation 2017 reste l'évolution du nombre de licences, nos clubs ayant continué à accueillir encore plus d'*afficionados*, sans doute attirés par nos excellents résultats internationaux et leur activisme dans le développement, malgré le déficit en disponibilité des structures. Au total, nous enregistrons un surcroit de coût d'achat des papillons, et l'activité mutations entre les clubs qui ne se dément pas pour enregistre au total près de 39 000 € supplémentaires à régler à la fédération.

Pôles espoirs: plus 106,1 KE

Notre charge des pôles espoirs est impactée, côté garçons, par quelques stagiaires en moins, alors que côté féminin, l'ouverture du site d'accession de Chatenay a vu arriver 9 pensionnaires supplémentaires. L'aide aux athlètes des pôles enregistre des factures parents impayées depuis quelques saisons et qui n'avaient pas fait l'objet d'un traitement adéquat.

Formations: moins 74,9 KE

L'activité formative sur l'arbitrage, formation des accompagnateurs et des tuteurs d'arbitres dans les clubs voulue par la mise en œuvre de la future organisation de l'arbitrage, a été préparée (ingénierie pédagogique) au dernier trimestre 2017. Les actions de formation proprement dites se déploieront au cours de l'année 2018. Ainsi s'explique la sous-utilisation des budgets consacrés. Sur les interligues, il s'agit d'une prévision erronée.

Manifestations évènementiel : plus 72 KE

Si le « Georges-Iltis » dans l'Essonne a disparu des compteurs, la DTN peinant à trouver des candidats étrangers, les finalités des championnats de France (méto/ultramarins) ont vu leur coût augmenter, mais avec compensation fédérale et, surtout, les dépenses engagées sur les opérations autour du Mondial 2017 (82,67 KE) ont dû être comptabilisée sur 2017 année de l'évènement sur le territoire (notamment des achats de billets fin 2017 pour un évènement se déroulant en janvier 2018).

Services: moins 16 KE

Un petit surcout en entretien des locaux de Bondy est compensé (en quelque sorte) par un surcout en entretien de l'informatique (nos machines fatiguent) parallèlement à un heureuse limitation des honoraire (moins 10 KE), les missions notamment des experts comptables ayant été moins longues que prévu.

Locaux: moins 13,7 KE

Grand merci aux bénévoles et au personnel qui ont permis un déménagement de Malakoff à Bondy par nos propres moyens, donc à un prix nul.

Déplacements : moins 36,5 KE

Les déclarations des bénévoles sont très nettement en dessous de la prévision (– 22,1 KE), certains de nos bénévoles étant passés sur le système indemnitaire direct, impactant en partie l'augmentation de la ligne destinée aux frais CA/BD/ etc.

Charges de gestion courante 83,85 KE

Nous constatons ici le manque à gagner sur près de 43 KE de subventions régionales de 2016 ex-ligue IFE, dont nous n'avons pas retrouvé l'exécution qui aurait justifié leur règlement par l'institution régionale. Parallèlement, nous avons dû passer par pertes et profits des créances irrécouvrables compte tenu de leur ancienneté, ce nettoyage des comptes clients n'ayant pas été régulièrement réalisé par l'administration précédente.

Dans ces opérations, nous avons aussi dû liquider des valeurs mobilières acquises par l'ex-ligue IFE et dont la dépréciation avait été heureusement correctement provisionnée (voir reprise en recettes).

ZOOM SUR LES RECETTES: 3 061 KE CONTRE 2 928 KE PRÉVUS

Affiliations; plus 20 KE

Meilleur rendement que prévu sur les recettes des affiliations

Engagements: plus 7 KE

Abonnements journal FFHandball et engagements coupe de France étant repris dans les affilliations.

Licences: plus 59,1 KE

Cette augmentation est remarquable puisque nous avons aligné les tarifs ex life sur ceux de l'ex-ligue PIFO. Le coût en trésorerie est de près de 145 KE dont l'impact sur la consommation du budget 2018 est limité à 85 KE, compte tenu du cut off qui permet de reporter comptablement 5 douzième des recettes du début de saison sur l'année civile suivante, afin d'alimenter comptablement les recettes de la fin de saison allant de janvier à fin mai. Rappelons qu'il en est de même sur les dépenses. Autrement dit, 60 KE sont reportées et impacteront automatiquement nos recettes licences 2018.

Pôles: plus 33,5 KE

Conséquence notable de l'entrée des jeunes filles au site d'accession de Chatenay ouvert en septembre 2017.

Formations: moins 13.6 KE

Effet miroir des informations notées sur les dépenses sur ce même chapitre. Côté DEJEPS, nous négocions avec le CREPS la valorisation de notre activité.

Subventions: moins 16 KE

Nous avons reçu du CNDS 32 KE de moins que notre demande, parallèlement à un bonus de +21 KE de la fédération et + 24,3 KE (aide à l'emploi) de la part de la Région IDF.

Manifestations: moins 22,8 KE

Conséquence de l'annulation du « Georges-Iltis ».

Participations charges: moins 9 KE

Contribution arbitrage glissée dans les affiliations.

Divers: moins 12,6 KE

Nous notons que les dons bénévoles se sont limités à 2,9 KE contre 25 budgétés (voir note sur ce chapitre côté dépenses), et la mise à disposition (11 KE) d'un temps de travail partagé d'une collaboratrice avec le CD93.

Produits de gestion courante : 93.5 KE

Régularisations de comptes divers.

Le résultat final de moins 131545 euros vient donc diminuer directement le niveau de nos fonds propres. À fin décembre 2017, ces fonds propres sont à 1183 KE, soit légèrement au-dessus de 4 mois de fonctionnement, ce qui reste très raisonnable.

Georges Potard Robert Nicolas

Président de la ligue Île-de-France Trésorier Général de la ligue Île-de-France

Intervention du commissaire aux comptes : il présentera son rapport lors de l'Assemblée générale.

Projet de budget ligue Île-de-France (2018)

### SCREPTANT CHARGES 10 25 2 000 APPLIATIONS 10 255 APPLIATIONS APPLIATIONS 10 255 APPLIATIONS				L – PROJET DE BUDGET 2018	CONCO 2047	hudest 2010
### SEASON CONTROL 1997 19		35 689	39 500	AFFILIATIONS RECEITES		
14 15 16 17 18 18 18 18 18 18 18	FOURN Aves et PHOTOCOPIES TIMBRES / AFFRANCHISSEMENTS TELEPHONE (dont technique) COTISATIONS/ABONNEMENTS INTERNET ET NOUVEAU SITE	10 516 9 282 11 298 1 295 3 298	11 000 10 000 12 000 1 500 5 000			
TOP 1 1 1 1 1 1 1 1 1	FRAIS PERSONNEI TICKETS RESTAURANT REMUNERATIONS CHARGES SOCIALES ET TAXE S/SALAIRES MEDECINE DU, TRAVAIL	9 279 404 357 159 164	13 000 370 000 140 000 1 000			
195 STATE & TERRING 196 STATE 197 ST	CONGES a PAYER INDEMNITES au Dersonnel PERSONNEL POLES STAGIAIRES RIF	-4 707 4 525 45 195 19 818	-4 000 -4 000 5 000 42 000 25 000	FNGAGFMENTS SENIORS MASCULINS SENIORS FILLES LIGUE CORPO JEUNES	70 802	71 000
### THE PLANT CHIEF CONTROL STATE OF THE PLANT CHIEF C	LOCATIONS FOUIPFMENTS LOC PHOTOCOPIFUR LOC SATAS et telenhones	5 927	h 000	VETERANS		4 100 2 000 6 400
10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	AFFIL/LICFNCFS PAPILLONS MITATIONS AFFIL FFHR CLURS	1 195 886 982 918 155 655 57 313	1 253 000 1 049 000 160 000 44 000	LICENCES VENTE LICENCES VENTE DOSSIERS MUTATIONS VENTE TIMBRES/Cotis ARRITRES	1 724 130 1 468 760 255 370	1 692 476 1 461 476 230 000 1 000
### 137 138 13	POLES ESPOIRS FRANCILIENS HEBERGEMENT FAUBONNE POLE MASCULIN HEBERGEMENT POLE FEMININ EQUIPEMENTS POLES LOCATION SALLES EAUBONNE ET CHATENAY AIDE ATHLETES POLES ESPOIRS	568 133 174 178 190 265 8 000 24 527 101 728	533 000 201 000 205 000 19 000 20 000	BENEFICIAIRES ACTIONS POLES PARENTS FALIBONNE PARENTS CER FEMININ PARENTS CHATENAY PARENTS CER GARCONS	203 699	230 000
1,000 1,00	DPLCMT EAUBONNE DPLCMT CHATENAY DPLCMT CADRES POLES MEDICAL POLES	31 480 137 645	32 000 158 000	DRISCS PARIS BOP	144 560 341 200 84 131 8 000 42 000	192 259 307 900 40 000 0 92 000
### SECOND PRINTS OF THE PLAN FAMP OF CO. ### SECOND PRINTS OF THE	STAGES ARBITRES ET SUIVIS FRAIS JEUNES ARBITRES ET SUIVIS ORGAN STAGES ioueurs et cadres ET SALLES FORMATION DEJEPS ORGAN INTERLIGUES	4 581	15 000	FFHR FINALITIES FORMATION PARTICIP STAGE FORM cadres dt Tiby PART STAGE JOUEUR VAE ET PS	EQ 2/11	86 500 40 000 28 000 500
75.813	RECOMPENSES RECOMPENSES		3 500 3 500	DROITS DE FORMATION TUTFURS ACCOMPAGNATFURS ARRITRES		10 000 0 8 000
## 1 5000 PRINTER PRIVATE IN ROYALD FOR THE PRIVATE PR	TERRITORIAL ITTEFFHR PLAN FMPLOI CD FADTE EMPLOI ET DEVELOPPEMENT INTERVENTIONS DIVERSES PACTE TERRITORIAL	52 500 0 0	42 000	PARTICIPATION CHARGES PART GESTION ADMINISTRATIVE SP GESTION Ave et FRAIS COLIRRIER		32 000 32 000
A	FNG/GNF énergie non stockée FNTRFITEN LOCALIX FNTRFITEN LOCALIX FNTRFITEN INFORMATIOILE/Mach. Affts ASSLIRANCES HONORAIRES	11 858 15 113	15 000	PFNALITES et droits divers DROITS APPEL RECLAMATIONS		17 000 17 000
100 100	TIBY FINALITES CHTS France ET ULTRA MARINS HANDSEMBLE+zus ETE show ET ILES DE LOISIRS SOUTIEN MANIFESTATIONS LOCALES	21 836 82 660 5 100 3 165 9 872 69 395 1 249	27 200 5 60 40 000 10 000 70 000 6 000 10 000	MANIFESTATIONS hors subv RI IVETTE FINALITES	2 165 2 165	4 000 4 000
DEPUTE CHARGES GESTION COURANTE Reprise subvention RDF non obtenue Stages impacts Stages	CHARGES MAISON DU HAND	3 443 2 818 0 23 278	1 150 1 500 20 000 6 000 3 600	LOCATIONS	36 270	
DPLCMT ARBITRAGE 2 448 2 9 103 3 5 000 3 0 000 3 0 0 000 3 0 0 000 3 0 0 000 3 5 0 000 3 0 000 3 0 000 3 0 000 3 0 000 3 0 000 3 0 000 3 0 000	DEPLACEMENTS & CIK DPLCMT TECHNIQUE DPLCMT CA/BD/AG DPLCT DISCIPLINE DPLCMTS SPORTIVE +corpo	2 871 4 022 2 444 7 584 1 558 558	3 500 5 000 4 500 7 000 2 500 1 000	I OCATION VANVES I OCATIONS	25 200 10 800	25 200 8 000
13 600	DPILOM I RESURENCY FINANCES DPILOM I ARBITRAGE FRAIS ARBITRAGE / JA FRAIS COM TECHNIQUE FRAIS COM TECHNIQUE FRAIS CA/BD/CRGO/INFOR/LITIG FRAIS DISCIPLINE FRAIS COC/CORPOS+CSR FRAIS COM COMMUNICATION / DEVELOPPEMENT	5 305 2 448 5 920 29 193 401 2 289	6 000 1 000 6 000 35 000 1 500 3 500	POLES REGULARISATION CLUBS REGULARISATION AHF LIFE REGULARISATION PPERSONNEL	9 027 17 291 63 445 8 003	
A	DIVERS AG ET AGE et CAMPAGNE IMPOTS LOCAUX ET FONCIERS FRAIS SECRETARIAT/DONS DIVERS FRAIS ET CHARGES BANCAIRES	13 609 17 992 2 228	8 000 17 500 4 500	COMPTE VENTE LOCAL PRESTATIONS DE SERVICES	2 282 1 145 3 018 501 2 871	2 000 500 0 0 3 500
24 984 5 197 5 200 REPRISE SUR PROVISION DEPR. VMP 25 220 1 800	CHARGES GESTION COURANTE Reprise subvention RIDE non obtenue Stages impayés Arbitrage Débiteurs divers	42 942 2 605 7 233		TRANSFERT DE CHARGES	1 048	
Amortissements TOTAL GENERAL EXPLOITATION 3 219 701 3 122 350 TOTAL GENERAL EXPLOITATION 3 088 156 2 992 388 PERTE SUR EXPLOITATION 131 545 PRODUITS EXCEPTIONNELLES HORS EXPLOITAT. Valeur nette comptable des éléments cédés DROITS DE MUTATION DROIT ENTREE MAISON DU HAND TOTAL GENERAL DEPENSES 17 000 10 000 300 000 TOTAL GENERAL RECETTES 3 542 355	PERTES SUR VMP	24 984	0	PRODUITS FINANCIERS	1 823	2 990 585 1 800
CHARGES EXCEPTIONNELLES HORS EXPLOITAT. Valeur nette comptable des éléments cédés DROITS DE MUTATION DROIT ENTREE MAISON DU HAND TOTAL GENERAL DEPENSES PERTE SUR EXPLOITATION 131 545 129 999 PRODUITS EXCEPTIONNELS HORS EXPLOITAT. 117 730 10 000 300 000 TOTAL GENERAL DEPENSES 131 545 129 999 1550 000 1000 1000 1000 1000 1000 1000	Amortissements	17 670	17 000			2 002 205
Valeur nette comptable des éléments cédés DROITS DE MUTATION DROIT ENTREE MAISON DU HAND TOTAL GENERAL DEPENSES 117 730 CESSION DU SIEGE 10 000 10 000 10 TOTAL GENERAL RECETTES 3 542 355		3 219 /01		PERTE SUR EXPLOITATION	131 545	129 995
	CHARGES EXCEPTIONNELLES HORS EXPLOITAT. Valeur nette comptable des éléments cédés DROITS DE MUTATION DROIT ENTREE MAISON DU HAND		117 730 10 000		AI.	550 000 550 000
	TOTAL GENERAL DEPENSES		3 550 080			3 542 355 7 725

Budget 2018 de la ligue Île-de-France

La réalisation du projet de budget 2018 permettra :

- d'assurer le bouclage du chemin menant à un alignement total des tarifs sur tout le territoire. Il nous restait ceux des affiliations et ceux des mutations des plus de 18 ans,
- de supporter un éventuel recul des productions de licences sur le territoire,
- de financer le développement de nos formations,
- d'accompagner notre déménagement vers la Maison du Handball, que l'assemblée avait validé en juin 2017, mais avec des conséquences limitées à l'impact sur un trimestre sur les divers comptes de services et taxes fiscales concernés,
- enfin, la vente de notre siège de Bondy que votre assemblée a validée lors de notre assemblée générale extraordinaire de fin mars dernier.

Dans ce contexte, nous vous proposons deux approches de ce budget :

- 1. l'une sur la partie de notre exploitation habituelle,
- 2. complétée par une vue sur l'opération de vente du siège et ses comptables conséquences.
- 1 Notre exploitation stricto sensu en 2018 :
- > Sur nos charges d'exploitation, nous envisageons une baisse de 97 350 €, à 3 122 350 € contre 3 219 701 en 2017 soit 3,02 %,
- > Côté recettes une diminution de 95 770 € soit 3,10 %, ou 2992 385 euros contre 3 088 157 euros en 2017.

En synthèse, nous proposons de financer ces écarts par un déficit d'exploitation de 129 995 €.

2 – Notre « hors exploitation » : Il nous permettra de dégager 122270 €, et d'absorber quasiment notre déficit d'exploitation en limitant notre perte nette comptable à 7725 €. Notre total général de dépenses sera alors de 3550080 € pour des recettes de 3542355 €.

ÉCLAIRAGE SUR L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES

Les reculs en dépenses apparaissent sur les chapitres suivants

Frais de personnel (- 56,5 KE)

Moins de charges exceptionnelles liées aux départs de collaborateurs en 2017, et moins de charges de formation du personnel qui étaient, pour l'essentiel en 2017, des charges liées à des stagiaires en contrat d'apprentissage.

Pôles espoirs (- 35,1 KE)

Sur cette ligne, l'essentiel tient, d'un côté sur l'augmentation des tarifs pour la part des parents et, de l'autre, sur la drastique baisse des aides aux athlètes qui sont, on le rappelle, sur 2017 le solde des comptes parents mauvais payeurs sur les 3 saisons précédentes.

Manifestations (- 36,8 KE)

Nos charges autour de l'Euro féminin 2018 remplaceront « avantageusement » nos dépenses sur le Mondial 2017.

Charges de gestion courante (- 83,9 KE)

Évidemment non prévues

La progressions de dépenses s'inscrivent dans les chapitres ci-après

Affiliations licences (+ 57,1 KE)

Effet miroir de nos commentaires sur ce chapitre, cf. côté recettes ci-après.

Formations et stages (+ 20,4 KE)

Relance de l'activité formation, notamment accompagnateurs et tuteurs de JAJ dans les clubs.

Territorialité (+ 39 KE)

Effet du pacte territorial (voir notre note sur ce même chapitre dans l'éclairage sur les recettes ci-après).

Services (+ 3,9 KE)

D'un côté quelques diminution de dépenses du siège, suite à notre départ début octobre. De l'autre, une augmentation des honoraires, conséquence de la mise en œuvre d'une nouvelle organisation de notre comptabilité, suite au départ de notre comptable courant mai. Il n'est pas remplacé et nous faisons appel à une expertise comptable externe, au total moins onéreuse.

Déplacements (+ 17 KE)

Effet nouvelle ligue Île-de-France (agrandissement du territoire = allongement des déplacements) sur un exercice complet

ÉCLAIRAGE SUR L'ÉVOLUTION DES RECETTES

Sur les affiliations

La fédération a aligné sa part à 175 euros comprenant les abonnements clubs à ses revues. Ce qui nous permet de proposer un tarif en diminution pour tous nos clubs franciliens, allant de 340 euros pour le niveau national à 295 euros pour le niveau régional et à 240 euros pour les clubs départementaux. On enregistrera une baisse de recettes de 28,90 KE sur ce poste.

Sur les engagements

La progression des recettes sur engagements est principalement due à l'entrée en lice de la nationale 3 régionale féminine.

Sur les pôles

Nous nous positionnons avec une limite de mauvais payeurs

Sur licences-mutations

Côté mutations, 800 mutations plus de 18 ans sont concernées chaque saison. En abaissant le tarif ex-ligue IFE de 211 euros au niveau du tarif ex-ligue PIFO de 150 euros, c'est la bagatelle de 48 800 € de manque à gagner pour notre ligue Île-de-France. Cela étant, comptablement, compte tenu du *cut off*, le manque à gagner comptable sera limité à 30 000 € pour 2018, donc 22 000 € environ seront reportés sur 2019. Il n'empêche que c'est du *cash* plein pot en moins pour nos caisses.

Pour les mêmes raisons (nous subissons en 2018 l'effet report du *cut off* reporté de 5 douzièmes), conjuguées à une extrême prudence, puisque l'augmentation du nombre de licences par les clubs pendant deux saisons consécutives a été une bonne surprise qui risque de faire place, cette saison, à un *stand-by* voire à un recul, ce que nous ne souhaitons pas bien sûr, mais dont nous devons, par prudence, tenir sérieusement compte. Ce qui nous a poussés à inscrire un chiffre prévisionnel en net recul sur ce qui constitue habituellement 55 % de nos recettes.

Ce nouvel effort considérable de baisse des charges pour une centaine de nos clubs, n'est rendu possible que par un nouveau déficit d'exploitation de près de 130 000 euros. Il viendra encore amoindrir la capacité financière de notre association mais, si nos clubs respectent leurs délais de paiement, cette situation devraient s'avérer supportable, même si dans les périodes avril/mai, quand les recettes se font plus rares, le trésorier doit gérer au cordeau sa trésorerie.

Sur les subventions

Nous notons sur ce chapitre, au niveau du CNDS la disparition des financements pour aller vers le haut niveau, disparition heureusement compensée par des entrées sur le BOP qui est, en quelque sorte, un compte spécial à la disposition des directions régionales des sports. Ce qui n'enlève rien à nos inquiétudes sur un désengagement de l'État semble-t-il programmé pour l'avenir.

Sur les finalités, nous espérons que la FFHandball reviendra à ses précédents engagements et, si la baisse de l'engagement de la Région est encore très significative, le relais est pris, en quelque sorte, par la fédération dans le cadre du pacte territorial. Le pacte territorial, c'est une convention d'objectifs signée par chaque territoire avec la fédération, dans lequel cette dernière abonde fortement ses soutiens financiers aux territoires sur la base d'objectifs visés dans 4 domaines :

- les parcours fédéraux de performance féminin et masculins,
- la formation,
- l'arbitrage,
- le service aux clubs.

Cette aide fédérale sera distribuée dans un cadre défini en mars dernier entre la ligue et les 8 comités départementaux :

Il a été décidé avec les présidents de comité de :

- sanctuariser les dotations « emplois » au niveau 2017
- établir une cagnotte de 10 ou 20 000 € réservées à des opérations territoriales nouvelles et/ou conjoncturelles
- flécher le reliquat dans chaque axe, avec une clé de répartition au prorata des coûts réels engagés par les comités et la ligue. Ce qui nécessitera la production par chaque intervenant l'établissement d'un compte d'exploitation consacré à chaque item.

La lique étant réceptrice des dotations fédérales concernées, elle répartira au rythme du calendrier proposé par la fédération, soit :

- 50 % après le 31 mars,
- 30 % après le 30 octobre,
- 20 % après le 30 octobre, si objectifs atteints.

Ce calendrier ne pourra être respecté qu'après que tous les acteurs (ligue et 8 CD) auront produit leurs tableaux de comptes d'exploitation prévisionnels sur chacun des axes d'action retenus dans le pacte.

Il est ici précisé que le calendrier ci-dessus s'appliquera sur chaque segment de versement :

- · sanctuarisation
- · cagnotte
- axes d'actions

Ces résolutions seront reprises dans le pacte territorial que les acteurs signeront ensemble avec la FFHandball, en juin prochain.

Sur les formations

Les recettes sur la formation devraient enregistrer les conséquences d'une forte mobilisation sur les nouvelles formations, accompagnant la mise en œuvre du nouveau plan d'arbitrage (formation de accompagnateurs et des tuteurs de JAJ dans les clubs, et formation des responsables de tables).

Sur les loyers

Les recettes locations seront amputées du loyer du CD93, puisque nous aurons quitté le siège début octobre. Il en est de même dans les divers, où l'accord de mise à disposition pour 40 % de son temps de travail de l'une de nos collaboratrices pour le CD93 tombe fin juin 2018. La lique la reprend à 100 % de son temps de travail.

Nous vous remercions de votre attention, et souhaitons rencontrer votre accord sur ces propositions.

Georges Potard Robert Nicolas

Président de la ligue Île-de-France Trésorier Général de la ligue Île-de-France

TARIFS LICENCES 2018-2019

		Répartition			assurance	Prix total	
Licence (1)		FFHandball (2)	Ligue	Comité	Prix Total ⁽³⁾	Individuelle Accident	+ assur. IA
Joueur							
moin	s de 12 ans	14,72 €	4,03 €		18,75 €	0,23 €	18,98 €
12 et	16 ans	19,00€	8,85 €		27,85 €	0,80€	28,65 €
plus	de 16 ans	29,32 €	11,65 €		40,97 €	2,08 €	43,05 €
Dirigeant							
18 an	ns et plus	16,47 €	7,40 €		23,87 €	0,78 €	24,65 €
Blanche Dirigeant							
plus	de 16 ans	16,47€	7,40 €		23,87 €	0,78 €	24,65 €
Blanche Joueur							
plus o	de 16 ans	29,32 €	11,60 €		40,92 €	2,08€	43,00 €
Non compétitive							
Babyl	hand	14,72 €	0,00 €		14,72 €	0,23 €	14,95 €
hand	fit	23,29€	0,00 €		23,29 €	1,86 €	25,15 €
hand	ensemble	10,95 €	0,00 €		10,95 €	0,70 €	11,65 €
Loisir							
16 an	ns et plus	23,29 €	7,60 €		30,89 €	1,86 €	32,75 €
Corpo							
tous	âges	23,32 €	11,60 €		34,92 €	2,08 €	37,00 €
Évènementielle							
tous	âges (4)	0,00€	0,00 €		0,00€	0,00€	0,00 €

- (1) Les âges sont définis comme suit : année de début de saison année de naissance. Exemple, pour une personne née en 2000, on retiendra 18 ans (2018 2000 = 18).
- (2) La part revenant à la FFHandball comprend : le prix de la licence + le prix de l'assurance de responsabilité civile obligatoire + la participation au fonctionnement du logiciel métier Gest'Hand + le fond emploi.
- (3) Depuis 2016, le prix total de la licence inclue l'assurance Individuelle Accident (IA) qui est facultative. Les personnes souhaitant renoncer à cette assurance IA facultative doivent faire le courrier de refus, en consultant la fiche d'information «Assurance».
- (4) Assurances Responsabilité Civile (0,05 €) et Individuelle Accident (0,15 €) prises en charge par la fédération.

Dispositions nouveaux clubs

Les 20 premières licences 1^{re} saison : gratuites Les 20 premières licence 2^e saison : remise 50 %

Les parts assurance, fonds emploi et infogérence Gest'hand restent dues.

TARIFS GÉNÉRAUX 2018-2019

	Tarifs 2018-2019	commentaire	Rappel tarif 2017-2018
AFFILIATIONS			
national	340 €	dont 175 € part FFHB	360 € / 617 €
régional	295€	dont 175 € part FFHB	315 € / 495 €
département	240 €	dont 175 € part FFHB	260 € / 393 €
sport en entreprise	255 €	dont 175 € part FFHB	255€
sport en entreprise – frais administratifs	80 €		80€
frais administratifs	100 €		100€
FRAIS DE MUTATION (le tarif indiqué ne comprend pas le c	oût de la licence)		
secteur élite masc. / fém.	1077€		1077€
plus de 18 ans (1999 et avant)	150 €		150 € / 211 €
17/18 ans (2000 et 2001)	100€		100 € / 112 €
13/16 ans (2002, 2003, 2004, 2005)	75€		75 € / 79 €
moins de 13 ans (2006 et après)	GRATUIT		gratuit
dirigeants	GRATUIT		gratuit
SPORTIVE (engagement championnat régional par équipe)			
engagement et gestion équipe en championnat plus de 16 ans	400 €		400 €
championnat moins de 20 ans masc.	70 €		70 €
championnat moins de 18 ans masc.	70 €		70 €
championnat moins de 18 ans fém.	70 €		70 €
championnat moins de 17 ans masc.	70 €		70 €
championnat moins de 16 ans masc.	70 €		70 €
championnat moins de 15 ans masc.	70 €		70€
championnat moins de 15 ans fém.	70€		70 €
sport en entreprise	90 €		90 €
sport en entreprise – coupe de Paris	50 €		50 €
sport en entreprises – participation location de salles	30 €		30 €

	Tarifs 2018-2019	commentaire	Rappel tarif 2017-2018
PÉNALITÉS FINANCIÈRES LIÉES À L'ORGANISATION DES CO	MPÉTITIONS		
forfait isolé équipe plus de 16 ans	200 €		200 €
forfait équipe plus de 16 ans dans les 3 dernières journées de championnat	300 €		300 €
forfait isolé équipe jeune & moins de 20 ans	100 €		100 €
forfait général équipe plus de 16 ans	550 €		550 €
forfait géneral équipe jeune & moins de 20 ans	250 €		250 €
match perdu par pénalité équipe plus de 16 ans	40 €		40 €
match perdu par pénalité équipe jeune & moins de 20 ans	20 €		20 €
relance conclusion de match	35 €		35 €
non information du club visiteur sur non réception	25 €		25 €
non utilisation FdMe	100 €		100 €
manquement par mention obligatoire	10 €		10 €
retard d'envoi feuille de match supérieur à 1 jours	20 €		20 €
retard d'envoi feuille de match supérieur à 3 jours	50 €		50 €
officiel de banc non qualifie/non inscrit	20 €		20 €
manguement inscription responsable de salle	15 €		15 €
absence de licence	15 €		15 €
joueur/joueuse plus de 16 ans non qualifié	15 €		15 €
infraction sur les paris	500 €		500 €
conclusion de rencontre non saisie dans les délais	10 €		10 €
demande de modification d'une rencontre hors période	20 €		20 €
absence de jeux de maillots différents	50 €		50 €
ARBITRAGE	33.5		
indemnité de match – niveau N3 régionale féminine	45 €		
indemnité de match – niveau pré-nationale masculine	45 €		40 €
indemnité de match – niveau pré-nationale féminine	45 €		40 €
indemnité de match – niveau excellence masculine	40 €		35 €
indemnité de match – niveau excellence féminine	40 €		35 €
indemnité de match – niveau excellence leminine	35 €		35 €
indemnité de match – coupe de la lique	35 €		33 €
indemnité de match – match amical désigné par la CTA	30 €		20.6
indemnité de match – niveau jeune / interpôles	30 €		30 €
indemnité de match – tournoi jeune à 3 équipes	15 € / match		
indemnité de match – tournoi jeune à 4 équipes	10 € / match		
indemnité de match – supervision d'évaluation	25 €		
indemnité de match – supervision grille fédérale	40 €		
indemnité de match – accompagnateur JAJ (forfait)	30 € par ½ journée		
indemnité de match – délégation (tous niveau)	30 €		
indemnité km – 0 à 60 km	20 €		
indemnite km – 61 à 120 km	40 €		-
indemnité km – 121 à 170 km	55 €		-
indemnité km – supérieur à 170	0,31 € / km		-
chronométreur désigné (CTA)	30 €		30
secretaire désigné (CTA)	30 €		30
cotisation arbitre	40 €		40 €
stage arbitre regional	100 €		100 €
Contribution au développement arbitrage	20 €		20 €
AMENDES ARBITRES			
arbitre adulte absent	33 €		33 €
arbitre absent aux stages obligatoires	33 €		33 €

	Tarifs 2018-2019	commentaire	Rappel tarif 2017-2018
DROITS DIVERS			
premiere instance regionale: droit b	200 €		185 €
demande de sursis a l'execution provisoire	100 €		220 €
TECHNIQUE FORMATION			
frais de stage joueurs par jour	30 €		30 €
participation stage cadre forfait TC2	270 €		270 €
colloque Pierre-Tiby	130 € / 175 €	selon niveau d'entraîneur	130 € / 175 €
VAE	120 €		120 €-
forfait entraineur occasionnel	42 €	par ½ journée	42 €-
forfait entraineur occasionnel	85 €	par journée	85 €-
forfait formateur occasionnel	56 €	par intervention	56 €-
forfait accompagnateur	30 €	par ½ journée	30 €-
forfait accompagnateur	60 €	par journée	30

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE TRÈS BONNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

